



**MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCOLOGIE ET  
DU CLIMAT**

# STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

Gabon ⇒ 2025-2030

►► *La Biodiversité au service des générations présentes et futures* ◄◄



La Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Gabon a été élaborée dans le cadre du Projet « Soutien aux actions anticipées du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal »



DRAFT SPANB GABON

DRAFT

GABON

# Table des matières

Mot du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat.....	6
Remerciements .....	7
Acronymes .....	9
Listes des tableaux, photos et figures.....	11
Liste des tableaux.....	11
Liste des figures.....	11
Liste des photos .....	11
Résumé Exécutif .....	12
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE 1 : LE GABON ET SA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 : Présentation de la biodiversité du Gabon.....</b>	<b>16</b>
1.1. Aperçu de l'état et des tendances de la biodiversité dans différents écosystèmes .....	16
1.1.1. Tendance au niveau des écosystèmes terrestres .....	16
1.1.2. Tendances des Écosystèmes aquatiques .....	23
1.1.3. Tendances au niveau des agroécosystèmes .....	25
1.2. Aperçu des Écosystèmes particuliers .....	27
1.2.1. Les montagnes .....	27
1.2.2. Les mangroves et les vasières .....	27
1.2.3. Les grottes.....	29
1.3. La place de la biodiversité du Gabon sur l'échiquier mondial .....	31
1.3.1. Définition et importance mondiale des KBA .....	31
1.3.2. Le leadership du Gabon dans le Bassin du Congo .....	31
1.3.3. Caractéristiques des 35 sites KBA identifiés et espèces déclencheuses .....	32
<b>Chapitre 2 : Aperçu des politiques de gestion durable de la biodiversité.....</b>	<b>36</b>
2.1. Cadre politique, institutionnel et juridique.....	36
2.1.1. Politiques de planification .....	36
2.1.2. Politiques sectorielles de conservation.....	38
2.1.3. Cadre institutionnel.....	40
2.1.4. Cadre juridique.....	41
2.2. Mesures et initiatives de conservation et d'utilisation durable.....	44
2.2.1. Mesures de conservation .....	45
2.2.2. Mesures d'utilisation durable et de valorisation .....	46
2.2.3. Initiatives de terrain.....	49
<b>Chapitre 3 : Principales menaces sur la diversité biologique .....</b>	<b>51</b>
3.1. Espèces exotiques envahissantes .....	52
3.1.1. Impacts sur les écosystèmes.....	52
3.1.2. Principales espèces exotiques envahissantes .....	52
3.2. Pollutions.....	55
3.2.1. Pollutions agricoles.....	55
3.2.2. Pollutions liées aux industries extractives .....	55
3.2.3. Pollutions urbaines et industrielle .....	56
3.2.4. Pollutions liées au tourisme non durable et aux perturbations sonores et lumineuses .....	56

3.3 Pressions naturelles et climatiques.....	57
3.3.1 Maladies émergentes .....	57
3.3.2 Autres pathologies.....	57
3.3.3 Changements climatiques.....	58
3.3.4 Inondations.....	58
3.4 Pressions liées à l'exploitation des ressources naturelles .....	60
3.4.1 Commerce de la faune sauvage .....	60
3.4.2 Exploitation des ressources forestières.....	61
3.4.3 Exploitation des ressources minières .....	62
3.4.4 Exploitation des ressources halieutiques .....	63
3.4.5 Expansion agricole .....	64
3.4.6 Barrages hydrauliques .....	65
3.4.7 Urbanisation et développement infrastructurels .....	66
3.4.8 Conséquences sur les services écosystémiques.....	68
<b>Partie 2 : PLANIFICATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE.....</b>	<b>70</b>
<b>Chapitre 1 : Revue des cibles nationales .....</b>	<b>71</b>
1.1 Etat de lieu et situations souhaitées.....	71
1.2 Etat de la mise en œuvre.....	85
1.2.1 Axe stratégique 1 : Réduire les menaces pour la biodiversité .....	85
1.2.2 Axe stratégique 2 : Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages .....	85
1.2.3 Axe stratégique 3 : Développer les outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration. ....	86
Chapitre 2 : Eléments stratégiques et plan d'action.....	87
2.1 Vision .....	87
2.2. Mission.....	87
2.3 Les principes directeurs.....	87
2.4. Objectifs nationaux et Axes stratégiques.....	88
2.4.1. Objectifs nationaux alignés au Cadre mondial.....	88
2.4.2. Axes stratégiques .....	88
2.4.3. Objectifs opérationnels (CIBLES).....	89
2.4.4 Actions prioritaires .....	89
2.4.5 Activités.....	89
2.5. Plan d'action.....	89
Chapitre 3 : Modalités de mise en œuvre .....	102
3.1. Architecture institutionnelle et gouvernance multi-niveaux.....	102
3.1.1. Ministère en charge de l'Environnement.....	102
3.1.2. Point Focaux sectoriels SPANB .....	104
3.1.3. La Commission Nationale sur la gestion de la Biodiversité .....	104
3.2. Financement et Mobilisation des Ressources .....	104
3.2.1. Panorama des sources de Financement .....	105
3.3. Cadre opérationnel, Système de suivi-évaluation et Plan de Communication .....	108
3.3.1. Cadre Opérationnel.....	108
3.3.2. Système de suivi-évaluation .....	108
3.3.3. Plan de communication et sensibilisation.....	109

Conclusion.....	111
Annexes .....	112
Références bibliographiques.....	113

DRAFT SPANB GABON

DRAFT SPANB GABON

## Mot du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat

### (Photo)

Avec 88% du couvert forestier, une façade maritime de plus de 850 Km, un réseau hydrographique, l'un des plus dense d'Afrique Centrale, des écosystèmes terrestres et aquacoles variés regorgeant une faune et une flore exceptionnelle, le Gabon est un sanctuaire de la biodiversité. Cette biodiversité est le "tissu vivant" de notre nation. Elle est essentielle à notre vie, à notre santé, à notre économie et notre bien-être.

Toutefois, en dépit des efforts consentis pour la préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale, celle-ci face à une érosion alarmante qui n'épargne pas notre pays. C'est dans ce contexte que la présente stratégie a été élaborée pour apporter la contribution de notre pays à l'effort mondial d'inversion de la courbe d'extinction des espèces. Ce document n'est pas une simple déclaration d'intention, mais un appel à l'action et un engagement efficace et solennel de notre Nation.

Cette Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (SPANB) est le fruit d'une consultation inclusive. Elle traduit notre vision ambitieuse pour le présent et l'avenir et propose des actions concrètes et chiffrées pour protéger nos écosystèmes, des forêts aux zones humides, en passant par nos espaces marins.

La réussite de cette stratégie repose sur une mobilisation générale. J'invite pour cela, toutes les forces vives de notre beau pays, les jeunes, les femmes, les communautés locales, le secteur privé, les associations, les organisations non gouvernementales et l'administration publique à intégrer au plus haut niveau, la biodiversité au cœur de vos décisions.

Protéger le vivant, c'est investir dans notre propre avenir. C'est le sens de l'engagement que nous prenons aujourd'hui pour les générations présentes et futures.

Ensemble, faisons de la biodiversité la grande cause nationale.

Je vous souhaite une lecture éclairée de ce document essentiel.

Fait à Libreville, le

Mays MOUSSI

Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat

## Remerciements

Le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat témoigne sa gratitude à l'endroit des experts nationaux qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National sur la Biodiversité. Il s'agit particulièrement de :

### **L'ÉQUIPE DE PRÉPARATION DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ (SPANB)**

#### ○ *Unité de gestion du projet SPANB*

**Aimé Serge MIBAMBANI NDIMBA**, Conseiller du Ministre et Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique ;

**Stephen Stanislas MOUBA**, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

**Judicaël Léonce Eugène ANVANE OBAME**, Directeur Adjoint de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

**Tsayi Tsengue MOUVAGHA**, Coordinatrice Nationale du Projet ;

**Mireille Karlina AYINDONE NYOUNDOU**, Assistante à la coordination du projet ;

**Ericka Françoise EYANG**, Assistante à la coordination du projet.

#### ○ *Consultants du projet*

**Khirta Lauriane IMMONGAULT** ;

**Jacques MOULONGOU** ;

**Janvier Kévin NDONG NZOGHO** ;

**Emy-Grace-Bony MEYET KODESSA** ;

**Ketlyne Chiva NOGHA AUBIAN DITE TSAME** ;

**Brett Charlin MOUSSAVOU MANFOUMBI**.

#### ○ *Liste du comité technique*

**Jean Hervé MVE BEH**, Directeur Général des Écosystèmes Aquatiques ;

**Lucien MASSOUKOU**, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées ;

**Dr Jean Bruno MIKISSA**, Point focal Protocole de Cartagena ;

**Emmanuel BAYANI NGOYI**, Point focal du Protocole de Nagoya ;

**Gildas NGOKOUBA AMEGEE KOKOU**, Ministère des Eaux et Forêts ;

**Pr Christiane ATTEKE NKOULEMBENE Épse MAKANGA**, Directeur Général Adjoint, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

**Jean Paulin MOULOMBA**, Ministère de l'Agriculture ;

**Denis MASSANDE**, Président de l'Association pour le Développement de la Culture des Peuples Pygmées du Gabon ;

**Loïc MOUKAGNI-MOUNGUENGUI**, Représentant jeunesse ONG Développement Durable et Bien-Être ;

**Eugène NDONG NTOUTOUME**, WWF ;

**Eddy MBENA**, BIOFIN/PNUD ;

**Dr Steeve NGAMA**, Chercheur CENAREST ;

**Clay-Archange BOUPOYA**, l'Herbier National ;

**Charlie MABALA**, TNC.

## Acronymes

AFD : Agence Française de Développement  
AGADEV : Agence Gabonaise pour le Développement de l'Economie Verte  
AGEOS : Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales  
AGEPS : Agence Gabonaise d'Exécution des Projets de Santé  
AGR : Activités Génératrices de Revenus  
ANINF : Agence Nationale des Infrastructures Numériques et Fréquences  
ANPN : Agence Nationale des Parcs Nationaux  
ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes  
AP : Aire Protégée  
APA : Accès et Partage des Avantages  
BEF : Bezos Earth Fund  
BIOFIN : Initiative pour la Finance de la Biodiversité du Gabon  
BM : Banque Mondiale  
CAFI : Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale  
CCG : Comité Consultatif de Gestion  
CDB : Convention sur la Diversité Biologique  
CDN : Contributions Déterminées au niveau National  
CENAREST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique  
CHM (Gabon) Centre d'Echange National (National Clearing House of Gabon)  
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et Flore Sauvages menacées d'Extinction  
CMB : Cadre Mondial pour la Biodiversité  
CNC : Conseil National Climat  
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale  
DART (outil): Data Reporting Tool  
DGA : Direction Générale de l'Agriculture  
DGEA : Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques  
DGEPN : Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature  
DGF : Direction Générale des Forêts  
DGFAP : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées  
DGPA : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture  
FEG : Fédération des Entreprises du Gabon  
FEM (GEF) : Fonds pour l'Environnement Mondial  
FPBG : Fond de préservation de la Biodiversité du Gabon  
FVC(GCF) : Fonds Vert Pour le Climat  
GES : Gaz à effet de Serre  
GISP : Global Invasive Species Programme (Programme Mondial d'Espèces Envahissantes)  
IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  
IRAF : Institut de Recherches Agronomiques et Forestières  
IRET : Institut de Recherche en Ecologie Tropicale  
IUCN (UICN) : Union Internationale pour la Conservation de la Nature  
KBA : Key Biodiversity Area (Zone clé pour la Biodiversité)  
KFW : (Banque de Développement) Kreditanstalt für Wiederaufbau  
MAEDD : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et du Développement Durable  
MAUEE : Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et l'Energie  
MEEC : Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat  
MEFCHF : Ministère des Eaux et Forêts, Chargé du Conflit Homme- Faune

---

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
METT : Management Effectiveness Tracking Tool (Score d'évaluation de l'efficacité de gestion)  
MD : Ministère de la Défense  
MDN : Ministère de la Défense Nationale  
MI : Ministère de l'intérieur  
MLHUC : Ministère du Logement, de l'Habitat, de l'Urbanisme, et du Cadastre  
MMPEB : Ministère de la Mer, de la Pêche, et de l'Economie Bleue  
MMRG : Ministère des Mines et des Ressources Géologiques  
MPG : Ministère du Pétrole et du Gaz  
MPP : Ministère de la Planification et de la Prospective  
MTMML : Ministère du Transport, de la Marine Marchande et de la Logistique  
OECM : Nouvelle Zone à Haute Valeur Ecologique  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONU : Organisation des Nations Unies  
PAEEG : Projet d'Appui à l'Education à l'Environnement dans les écoles primaires Gabonaises  
PCBs : Polychlorobiphényles et effets sur la santé  
PFABO : Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre  
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux  
PFP : Projet de Financement pour la Permanence  
PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social  
PNACC : Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques  
PNAE : Plan National d'Action Environnemental  
PNAT : Plan National d'Affectation des Terres  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PSE : Paiement pour les Services Écosystémiques  
PSM : Plan Spatial Marin  
RDC : République Démocratique du Congo  
RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises  
SIG : Système d'Information Géographique  
SNORF : Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts  
SPANB : Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité  
TNC : The Nature Conservancy  
UE : Union Européenne  
UOB : Université Omar Bongo  
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
UNPP : Portail des Partenaires de l'Organisation des Nations Unies  
USTM : Université des Sciences et Techniques de Masuku  
WCS: World Conservation Society  
WWF: World Wildlife Fund  
ZEE : Zone Economique Exclusive

## Listes des tableaux, photos et figures

### Liste des tableaux

Tableau 1: Quelques plantes endemique du Gabon	20
Tableau 2: les Zones Clés pour la Biodiversité du Gabon, Source : Texier, N et al 2024	36
Tableau 3: Analyse des cibles nationales de la biodiversité	76

### Liste des figures

Figure 1 : Arbres mis en défens au Gabon	21
Figure 2 : Catalogue des brentidae du Gabon	23
Figure 3 : Affiche des espèces protégées au Gabon	25
Figure 4 : Cartes des écosystèmes aquatiques du Gabon	26
Figure 5 : Cartes de KBA	38

### Liste des photos

Photo 1 : Crocodile nain orange	24
Photo 2 : Prise d'une espèce envahissante	58
Photo 3 : Mangrove gabonaise, un écosystème à préserver	66

## Résumé Exécutif

L'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) a été conduite sous l'égide du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Climat (MEEC) dans l'optique de développer un plan d'action national en matière de biodiversité. Cet exercice a engagé toutes les parties prenantes de la société gabonaise, les ONG, les Associations des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales.

La riche biodiversité gabonaise est soumise à de nombreuses pressions anthropiques et climatiques, classées selon leur origine et leur nature en quatre catégories principales : les espèces exotiques envahissantes, les pollutions d'origine anthropique, les pressions naturelles et climatiques, ainsi que les pressions liées à l'exploitation des ressources naturelles. S'ajoutent à ces principales pressions : l'expansion urbaine, la création des nouvelles infrastructures, et la perturbation des saisons. Des moyens pour inverser cette tendance sont mis en œuvre, mais demeurent toutefois insuffisants. Dans ce contexte, la révision de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Gabon est essentielle pour principalement assurer leur pertinence, leur efficacité et leur alignement avec les enjeux actuels.

Cette Stratégie examine la trajectoire de développement du Gabon à travers le prisme d'un développement harmonieux entre la nature et l'impérieuse nécessité d'améliorer le bien-être des populations. La Stratégie fournit une orientation claire à toutes les parties prenantes nationales. Elle a été conçue pour tenir compte, de la vision du Gabon qui est de : « conjuguer statut écologique exceptionnel et de développement économique en se positionnant comme un Etat model où la nature est un capital à conserver et à valoriser durablement ».

La Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Gabon propose une vision claire : celle d'un pays où la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont intégrées dans tous les secteurs de développement, reconnaissant son rôle essentiel pour la sécurité alimentaire, la santé publique et le bien-être socio-économique et culturel. Ainsi, elle n'entrave pas le développement des secteurs économiques existants ni la conservation de la biodiversité tout en assurant le bien-être des populations locales. Elle traduit ainsi la vision ambitieuse du Gabon pour le présent et l'avenir et propose des actions concrètes et chiffrées pour protéger nos écosystèmes, des forêts aux zones humides, en passant par nos espaces marins.

Dans ce contexte, le Gabon a progressivement développé un cadre politique, institutionnel et juridique robuste pour la gestion durable de sa biodiversité exceptionnelle. Conscient de son rôle crucial dans la préservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et de sa responsabilité en tant que puits de carbone mondial, le pays a mis en place une série de politiques, de lois et d'initiatives innovantes. La révision de sa Stratégie et Plan d'Action National, loin d'être une simple déclaration d'intention, constitue un appel à l'action et un engagement politique efficace et solennel.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie repose sur un partenariat inclusif. Elle exige une mobilisation sans précédent de tous les acteurs, étatiques, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. L'ensemble de ces acteurs doit adopter des pratiques durables et responsables, car étant au cœur de l'action à travers la mise en place

des cadres réglementaires forts et de financement nécessaire, l'adoption des pratiques durables et responsables et la valorisation des savoirs traditionnels.

Le Plan d'Action détaille des objectifs précis alignés sur les cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, couvrant l'amélioration de la gestion des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, foresterie, pêche), et le renforcement des capacités scientifiques, institutionnelles et financières nécessaires.

Le présent Plan d'Action est structuré en 3 axes stratégiques, comportant 23 cibles ou objectifs opérationnels, 44 actions stratégiques et 57 indicateurs.

### **AXE 1 : RÉDUCTION DES MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ**

Cet axe regroupe les actions directement liées à l'élimination ou à la réduction des pressions sur la biodiversité du Gabon. Il regroupe les huit premières cibles nationales.

#### **Cible 1 :**

**Planifier et améliorer la gestion de toutes les zones afin de minimiser la perte de biodiversité**

#### **Actions stratégiques**

- a) Mettre en place un Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) Version1 qui fait une mise à jour du Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) Version0 et qui résout les conflits d'affectations
- b) Réviser tous les plans de gestion des aires protégées

#### **Indicateurs clés**

- a) Rapports de mission de cartographie
- b) Cartes de délimitation des emprises villageoises
- c) Compte rendu des réunions des experts
- d) Projet de loi
- e) Document de création du comité

#### **Parties prenantes**

Ministère de la Plan Amen. Territoire, INC / ANPN / AGEOS/ MAT /ANINF/ Ministère des Eaux et Forêts

#### **Cible 2 :**

**Cartographier tous les écosystèmes dégradés et restaurer 30 % des habitats prioritaires**

#### **Actions stratégiques**

- a) D'ici 2028, identifier et cartographier tous les écosystèmes dégradés (forêt, savane, sols, mangrove, eaux douces et mer)
- b) Restaurer les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale, en collaboration avec les principaux acteurs.
- c) Renforcer les capacités pour garantir l'application efficace des processus de restauration

### Indicateurs clés

- a) Cartes des écosystèmes dégradés
- b) 30% des écosystèmes dégradés restaurés
- c) Nombre de personnes formées
- d) nombre de guides produits
- e) Nombre de consultants recrutés

### Parties prenantes

MEEC/ MEF/ INC/ AGEOS/ M. Mines/ M. Agri

### Cible 3 :

Conserver 30 % des terres, des eaux, et des mers

### Actions stratégiques

- a) Accroître de 8% les zones à protéger terrestres d'ici 2030
- b) Accroître de 4% les aires protégées marines d'ici 2030

### Indicateurs clés

- a) 8% des zones terrestres sont protégées ;
- b) 4% des aires protégées marines sont créées ;
- c) Au moins 2 textes adoptés

### Parties prenantes

MEF/M. Agri / MESR/EN / ONG

### Cible 4 :

Limiter les conflits entre l'homme et la faune, renforcer les connaissances sur les espèces menacées et protéger la faune et la flore pour prévenir l'extinction

### Actions stratégiques

Adoption, vulgarisation et mise en œuvre de la stratégie de gestion du conflit Homme-Faune

### Indicateurs clés

- a) Document de la stratégie
- b) Base de données
- c) Guide
- d) Au moins 100 Km de barrière électrique
- e) Au moins 5 études
- f) Au moins 5 textes

### Parties prenantes

Min. Agri/ CENAREST/ MEF

## Cible 5 :

Garantir un prélèvement durable et un commerce légal des espèces sauvages

### Actions stratégiques

- a) Evaluer les populations et les stocks des espèces sauvages
- b) Encourager la certification des Concessions forestières
- c) Finaliser la révision du Code Forestier
- d) Elaborer les textes réglementaires
- e) Augmenter le nombre de brigade de pêche et les missions de contrôle.
- f) Poursuivre les consultations et les sensibilisations des communautés locales vers une structuration pour une utilisation des ressources naturelles
- g) Veiller continuellement à la prise en compte de l'environnement dans les projets de développement économique

### Indicateurs clés

- a) Au moins 3 documents d'évaluation
- b) 2 Documents d'inventaire produits
- c) Certificats pour 1 million d'ha
- d) D'ici 2030, 15 certificateurs formés et 10 compagnies forestières certifiées

### Parties prenantes

Min. Pêche/ MEF//Min Pêche/ MEEC /Min. Intérieur

## Cible 6 :

Améliorer la compréhension des espèces exotiques envahissantes pour réduire leur introduction et atténuer leur impact sur la biodiversité

### Actions stratégiques

- a) Faire un état des lieux des espèces exotiques envahissantes
- b) Elaborer une stratégie et un plan d'action pour réduire les introductions et atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes

### Indicateurs clés

- a) Check-list
- b) Document de la stratégie et du plan d'action
- c) Rapports de mise en œuvre

### Parties prenantes

MRS/ MEEC

#### Cible 7 :

Évaluer les niveaux de pollution et les réduire à des seuils non nuisibles pour la biodiversité

##### Actions stratégiques

- a) Etablir une typologie des pollutions
- b) Réduire les niveaux d'impact des pollutions

##### Indicateurs clés

- a) Livre blanc
- b) Au moins 3 études
- c) Base de données
- d) Guide des normes

##### Parties prenantes

MEEC/ MRS/ AGANOR

#### Cible 8 :

Minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience

##### Actions stratégiques

Elaborer et mettre en œuvre le plan d'atténuation des impacts climatiques sur la biodiversité

##### Indicateurs clés

- a) Au moins 2 études
- b) Accroître au moins 50% les superficies certifiées des concessions forestières

##### Parties prenantes

MRS /MEEC/ CNC/ AGEOS/ MEF

### ***AXE 2 : SATISFACTION DES BESOINS DES POPULATIONS GRÂCE À L'UTILISATION DURABLE ET AU PARTAGE DES AVANTAGES***

Ce volet vise à satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages. Les cibles nationales allant de 9 à 13 constituent le levier de cet axe stratégique.

#### Cible 9 :

Gérer les espèces sauvages de manière durable pour le bénéfice des populations

##### Actions stratégiques

- a) Gérer durablement les espèces sauvages qui pérennisent les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
- b) Créer des filières de produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO)

#### Indicateurs clés

- a) Au moins 7 études
- b) Au moins 1 texte
- c) Au moins 50% d'activités réalisées

#### Parties prenantes

MEF/ MEEC (AGADEV)/ MRS

#### Cible 10 :

Garantir une gestion durable de la biodiversité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie

#### Actions stratégiques

- a) Garantir la gestion durable agropastorale
- b) Aménager les pêcheries
- c) Renforcer la résilience des populations tout en préservant les forêts

#### Indicateurs clés

- a) Check-list
- b) Catalogue
- c) Banque de données
- d) Au moins 10 communautés formées
- e) Au moins 2 aires communautaires

#### Parties prenantes

Min. Agri./MRS/MEF/ Min. Pêche

#### Cible 11 :

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations

#### Actions stratégiques

Poursuivre la mise en place des organes et licences d'exportation du Protocole de Nagoya et cadre APA

#### Indicateurs clés

Loi et textes réglementaires

#### Parties prenantes

MEEC

#### Cible 12 :

Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité

#### Actions stratégiques

Elaborer les Schémas Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU)

#### Indicateurs clés

- a) Carte d'occupation
- b) Document programme de foresterie

#### Parties prenantes

MEEC/ Min. AMT/ Min. Intér./MEF

#### Cible 13 :

Augmenter le partage des avantages issus des ressources génétiques, des informations sur les séquences numériques et des connaissances traditionnelles

#### Actions stratégiques

Renforcement des capacités et transfert de technologies

#### Indicateurs clés

- a) Nombre de personnes formées et nombre d'équipement acquis
- b) Au moins 2 formations

#### Parties prenantes

MEEC / MRS

### **AXE 3 : OUTILS ET SOLUTIONS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE ET D'INTÉGRATION**

Ce dernier axe regroupe toutes les activités de support nécessaires pour garantir le succès, la pérennité et l'intégration de la SPANB dans la société gabonaise. Le déroulement de cet axe repose sur les cibles nationales de 14 à 23.

#### Cible 14 :

Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux

#### Actions stratégiques

Créer une Commission Nationale sur la Biodiversité

#### Indicateurs clés

Texte réglementaire

#### Parties prenantes

MEEC

#### Cible 15 :

Inciter les entreprises à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques pour réduire les risques et impacts négatifs

##### Actions stratégiques

- a) Poursuivre le processus d'adoption du projet de loi sur la RSE (AWASSI)
- b) Encourager les banques /entreprises nationales à la prise en compte de la biodiversité dans leurs opérations de financement

##### Indicateurs clés

Au moins 20% des entreprises appliquant la RSE

##### Parties prenantes

MEEC/ Min Economie

#### Cible 16 :

Encourager des choix de consommation durables pour améliorer la gestion des déchets

##### Actions stratégiques

- a) Mener des campagnes de sensibilisation
- b) Intégrer l'éducation environnementale dans les curricula

##### Indicateurs clés

- a) Au moins 2 campagnes de sensibilisation
- b) Manuels disponibles

##### Parties prenantes

MEEC/ Min.Com / ONG/ Min Education

#### Cible 17 :

Renforcer la biosécurité et répartir les avantages de la biotechnologie

##### Actions stratégiques

Elaborer et adopter le cadre juridique et règlementaire national

##### Indicateurs clés

Loi et textes règlementaires

##### Parties prenantes

MEEC/ Min. Agri

#### Cible 18 :

Réduire les incitations préjudiciables et renforcer les incitations positives pour la biodiversité (voir BIOFIN)

#### Actions stratégiques

- a) Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité
- b) Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité

#### Indicateurs clés

Au moins 2 études réalisées

#### Parties prenantes

Min Econ/MEEC

#### Cible 19 :

Mobiliser des ressources financières nationales et internationales pour la biodiversité de toutes sources

#### Actions stratégiques

- a) Optimiser le fonctionnement du Fonds de Préservation pour la Biodiversité du Gabon (FPBG)
- b) Finaliser et valider le Plan Spatial Marin (MSP)
- c) Identifier les besoins en renforcement des capacités humaines, techniques et financiers

#### Indicateurs clés

- a) Documents du FPBG disponibles
- b) Au moins 5 personnes formées

#### Parties prenantes

FPBG

#### Cible 20 :

Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

#### Actions stratégiques

Mettre en place un comité de renforcement des capacités pour la biodiversité

#### Indicateurs clés

- a) Texte réglementaire de création du Comité
- b) Au moins 3 partenariats signés

#### Parties prenantes

MEEC/ Min MRS/ Laboratoires

#### Cible 21 :

Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité

Actions stratégiques

Créer un site Web

Indicateurs clés

Site Web opérationnel

Parties prenantes

MEEC

Cible 22 :

Assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous

Actions stratégiques

- a) Impliquer les communautés locales dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de projet
- b) Impliquer et responsabiliser les administrations déconcentrées et les ONG dans la vulgarisation

Indicateurs clés

Au moins 2 missions annuelles

Parties prenantes

MEEC

Cible 23 :

Garantir l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité

Actions stratégiques

Prendre un texte qui garantit l'implication des femmes dans les comités de décisions

Indicateurs clés

Au moins 30% de femmes dans le comité

Parties prenantes

MEEC



## INTRODUCTION GENERALE

Pays d'Afrique Centrale, traversé par l'Equateur, entre les latitudes 2°30' N et 3°55' S, d'une superficie de 267 667 km<sup>2</sup> (figure 1), le Gabon est couvert à près de 88% de forêts et regorge une importante biodiversité caractérisée, d'une part par une faune exceptionnelle d'environ 190 espèces de mammifères, près de 722 espèces d'oiseaux, plus de 88 espèces d'amphibiens et 120 espèces de reptiles et plusieurs espèces d'insectes encore mal connues (FERMANT, 2013) ; et d'autre part, la flore du Gabon est exceptionnellement riche, abritant environ 7 000 espèces végétales et un taux d'endémisme d'environ 11%, ce qui en fait l'une des plus riches d'Afrique tropicale. Elle comprend une grande diversité de formations végétales.

Le Gabon possède des écosystèmes remarquables d'une grande variété forestière tropicale, de mangroves, de savanes, de marécages, de bais, de montagnes et de grottes.

Tout ce grand ensemble est baigné par un important réseau hydrologique rattaché à sa façade maritime longue de près de 800 km de côte.

En 2019, une évaluation mondiale de la biodiversité révèle une perte croissante, une érosion du patrimoine vivant résultant principalement de la destruction et de la fragmentation des milieux naturels due aux activités humaines (IPBES, 2019).

Considérant que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sont les principaux instruments de mise en œuvre au niveau des Etats de la Convention sur la Diversité Biologique, notamment, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté en 2022, par la décision CBD/COP/DEC/15/6 portant sur les Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, la conférence des parties a, lors de cette 15<sup>ème</sup> session, demandé aux États de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

Le Gabon s'aligne ainsi au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal par la révision de sa Stratégie et Plan d'Action qui, loin d'être une simple déclaration d'intention, constitue un appel à l'action et un engagement efficace et solennel.

La présente Stratégie et Plan d'Action Nationale pour la Biodiversité (SPANB) est le fruit d'une consultation inclusive. Elle traduit notre vision ambitieuse pour le présent et l'avenir et propose des actions concrètes et chiffrées pour protéger nos écosystèmes, des forêts aux zones humides, en passant par nos espaces marins.

## **PARTIE 1 : LE GABON ET SA BIODIVERSITÉ**

DRAFT

DRAFT SPANB GABON

# Chapitre 1 : Présentation de la biodiversité du Gabon

## 1.1. Aperçu de l'état et des tendances de la biodiversité dans différents écosystèmes

### 1.1.1. Tendances au niveau des écosystèmes terrestres

Le Gabon est doté d'une large variété d'écosystèmes qui sont dépositaires d'une exceptionnelle biodiversité, gage des valeurs économiques, sociales et culturelles des communautés locales et autochtones du Gabon.

#### 1.1.1.1 Diversité floristique

En matière de flore, les anciennes estimations du nombre d'espèces végétales du Gabon varient entre 6 000 et 8 000 espèces (Lebrun, 1976 ; Breteler, 1989, 1990 ; Morat et Lowry, 1997). Récemment, ces chiffres ont été révisés et ce nombre oscille désormais entre 7 000 et 7 500 espèces (Sosef *et al.*, 2006). Ces estimations révèlent qu'il est difficile d'établir avec précision le nombre total d'espèces végétales présentes au Gabon, surtout en tenant compte du bon état et de l'importance de sa couverture forestière.

La couverture forestière est estimée à 22 millions d'hectares, dont près de 40 % demeurent encore à l'état primaire (État des forêts, 2006). La biomasse forestière gabonaise abrite plus de 400 espèces forestières, dont seulement 70 % sont connues des utilisateurs. Avec un taux de déforestation inférieur à 1 % par an (État des forêts, 2006). Cette forêt pluviale de moyenne et basse altitude est considérée comme la plus riche en espèces du continent africain (Breteler, 1990 ; Küper *et al.*, 2004 ; Sosef *et al.*, 2006). Elle héberge de nombreux taxons à richesse spécifique très élevée (Wieringa, 1999 ; Versteegh et Sosef, 2007 ; Breteler et Nguema Miyono, 2008 ; Breteler et Wieringa, 2008 ; Breteler, 2010, 2011). Cette diversité végétale renferme près de 11 % de plantes endémiques strictes (508 espèces) ; ce taux atteint 13 % si l'on prend en compte les espèces sub-endémiques. Le tableau 1 présente quelques espèces végétales endémiques rencontrées au Gabon.

**Tableau 1 : Quelques plantes endémiques du Gabon**

Monts du Cristal	Monts Doudou	Monts de Belinga	Forêt classée de la Mondah
<i>Begonia aggeloptera</i>	<i>Adbatoda le-testui</i>	<i>Garcinia epunctata</i>	<i>Acridocarpus vestitus</i>
<i>Begonia anisosepala</i>	<i>Anthonotha trunciflora</i>		<i>Combretum clarensis</i>
<i>Begonia karperi</i>	<i>Begonia dewildei</i>		<i>Combretum esteriense</i>
<i>Begonia peperomiodes</i>	<i>Begonia gabonensis</i>		<i>Gaertnera spicata</i>
<i>Begonia vittariifolia</i>	<i>Calpocalyx brevifolius</i>		<i>Palisota sp. nov.<sup>1</sup></i>
	<i>Commitheca letestuana</i>		<i>Psychotria bracteosa</i>
	<i>Costus nudicaulis</i>		<i>Psychotria klainei</i>
	<i>Dichapetalum sp.nov.<sup>1</sup></i>		<i>Psychotria wieringae</i>
	<i>Gynometra nyangensis</i>		<i>Simirestis klaineana</i>
	<i>Impatiens floretii</i>		<i>Strephonema sp. nov.</i>
	<i>Tarenna jolinonii</i>		<i>Uapaca niangadoumae</i>

<sup>1</sup> *sp. nov.*, espèce nouvelle

## ⇒ Mesures de protection des espèces végétales

À ce jour, il n'existe pas d'espèces floristiques intégralement ou partiellement protégées, à l'exception, bien entendu, de celles présentes dans les aires protégées, qui sont de facto placées sous un régime de pleine protection. Toutefois, cinq essences forestières – Afo (*Poga oleosa*), Andok (*Irvingia gabonensis*), Douka ou Makore (*Tieghemella africana*), Moabi (*Baillonella toxisperma*) et Ozigo (*Dacryodes butneri*) – sont mises en défens, c'est-à-dire interdites d'abattage, classées non exploitables et non commercialisables, durant 25 ans à compter du 1er janvier 2009 (Décret n° 0137/PR/MEFEPA du 4 février 2009).

Néanmoins, dans le cadre de l'exercice des droits d'usages coutumiers, il demeure possible de récolter les fruits, les écorces, le latex ou la résine (Décret n° 692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004).

**Figure 1 : Arbres mis en défens au Gabon**

**Les 5 arbres protégés du Gabon**

Ces cinq essences forestières sont réputées pour la qualité de leur bois et ont fait l'objet d'exploitation dans le pays. Elles font également partie intégrante de la vie des communautés rurales du Gabon, tant pour leurs vertus alimentaires et médicinales que pour leur importance dans les rites initiatiques traditionnels.

Moabi <i>Baillonella toxisperma</i>	Andok <i>Irvingia gabonensis</i>
<p><b>Conformément à la loi, ces espèces d'arbres sont interdites d'abattage, classées non exploitables et non commercialisables depuis le 1er janvier 2009, et ce pendant 25 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.</b></p>	<p><b>Conformément à la loi, ces espèces d'arbres sont interdites d'abattage, classées non exploitables et non commercialisables depuis le 1er janvier 2009, et ce pendant 25 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.</b></p>
Ozigo <i>Dacryodes buettneri</i>	Douka <i>Tieghemella africana</i>
<p><b>Il est interdit d'abattre, de scier, de transporter ou de vendre le bois de ces espèces.</b></p>	<p><b>Il est interdit d'abattre, de scier, de transporter ou de vendre le bois de ces espèces.</b></p>
<p>d'après le décret n°137/PR/MEFEPA du 4 février 2009</p>	
Afo <i>Poga oleosa</i>	
<p><b>Cependant, dans le cadre de l'exercice des droits d'usages coutumiers des communautés villageoises, cette disposition légale n'empêche pas la récolte :</b></p>	
<p><b>de fruits</b></p>	<p><b>d'écorces</b></p>
<p><b>de latex ou résine</b></p>	
<p>d'après le décret n°692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004</p>	

Poster réalisé dans le cadre du projet "Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale", phase 2, qui œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles par et pour les populations rurales au Gabon et au Cameroun dans le cadre des forêts communautaires.

Auteurs : Moumbogou C., Meunier Q., Ogoula Ikinda LB., Doucet JL., 2011.  
Conception et photographies : Q. Meunier

Logos: DACEFI-2, FAO, WWF, UICN, etc.

NB : La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Source : Moumbogou et al., 2011

### **1.1.1.2 Diversité faunistique**

La faune gabonaise comprend plusieurs espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, ainsi que des espèces d'invertébrés, moins visibles mais tout aussi importantes. Le nombre d'espèces de ces différents taxons ne cesse d'augmenter à chaque mission d'inventaire biologique.

#### **⇒ Mammifères**

Le Gabon compte environ 150 espèces de petits et grands mammifères (Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées, 2011). Par ailleurs, les forêts gabonaises, constituant le plus vaste bloc forestier intact d'Afrique centrale et abritent d'importantes populations de grands primates estimées à 35 000 gorilles et 64 000 chimpanzés (Butynski, 2001). Le Gabon constitue également un sanctuaire pour l'une des populations d'éléphants les plus importantes et les plus stables d'Afrique, avec 95 000 individus actuellement (Laguardia *et al.* 2021). Autre espèce sauvage emblématique, l'hippopotame avec 500 individus recensés dans la zone allant du petit Loango à la région du bas-Nyanga (Rietmann, 2011). Parmi la faune mammalienne, on dénombre également environ 20 espèces de carnivores (canidés, herpestidés, félidés, hyénidés, mustélidés et viverridés) ainsi que 13 espèces d'artiodactyles (suidés, tragulidés et bovidés).

#### **⇒ Avifaune**

L'avifaune est également très diversifiée. Les oiseaux résidents ou de passage étaient estimés à plus de 600 espèces (Christy, 2001). La récente liste synoptique des oiseaux du Gabon répertorie 749 espèces, dont 11 menacées et 8 vulnérables (Lepage, 2011). On recense plus de 300 espèces sédentaires des forêts ou des écosystèmes humides terrestres (Vande Weghe, 2006 ; 2007 ; 2011).

#### **⇒ Herpétofaune**

La diversité de la faune herpétologique du Gabon demeure encore très méconnue. La faune batracienne se compose essentiellement de grenouilles. En trois ans, le nombre d'espèces d'amphibiens est passé de 72 à 98 (Burger *et al.*, 2006). Parmi les espèces endémiques d'amphibiens, on peut citer le crapaud *Werneria iboundji*, que l'on ne rencontre qu'au Mont Iboundji dans le massif du Chaillu, ou la grenouille couinante *Leptopelis crystallinoron*, endémique des Monts de Cristal.

La liste des reptiles du Gabon, dont la présence est dûment confirmée, comprend 121 espèces, dont 13 espèces de chéloniens ou tortues, 3 espèces de crocodiliens, 3 espèces d'amphisbénien, 70 espèces d'ophidiens ou serpents et 32 espèces de lacertiliens ou lézards (Pauwels *et al.*, 2008). En 2010, des populations de crocodiles nains *Osteolaemus tetraspis*, de couleur orange, ont été recensées dans des grottes de la région d'Omboué (réf).

**Photo 1 : Crocodile nain orange**



**Source : O.testa**

Des analyses préliminaires montrent une divergence génétique significative de cette population cavernicole de crocodiles par rapport aux individus de la même espèce présents hors des grottes (Shirley, 2011).

⇒ **Arthropodes**

Il est difficile d'évaluer la richesse réelle de la faune des arthropodes du Gabon. Certains taxons (coléoptères, lépidoptères) sont plus étudiés que d'autres, et certaines zones sont plus prospectées. Le catalogue présenté en figure 8 recense 98 des 108 espèces de brentidae (coléoptères) connues au Gabon (Bayendi Loudit et Susini, 2010).

**Figure 2 : Catalogue des brentidae du Gabon**

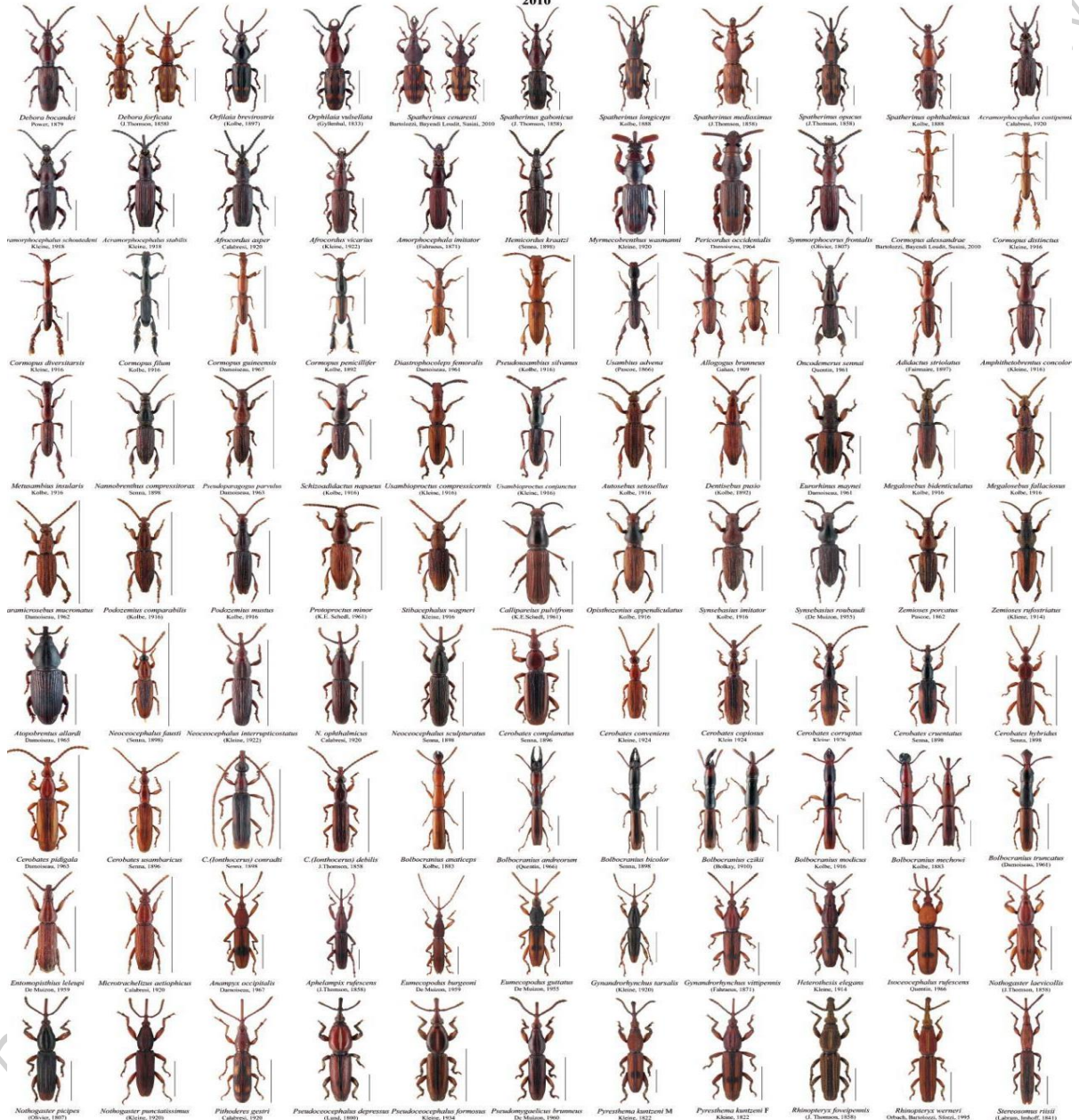
# BRENTIDAE DU GABON

(Coleoptera, Curculionoidea)

Sandrine Mariella Bayendi Loudit (IRAF)

Antonio Susini (BIO.LAB ricerca)

2010



Recherches sur terrain effectuées avec:  
Messieurs Jean Ndong (Ipassa)  
&  
Nicolas Yao (T.Botanist IRET)



Catalogue réalisé dans l'esprit de la Convention  
de Coopération Scientifique entre le  
Musée di Storia naturale di Milano (MSNM) et le  
Centre National de la Recherche Scientifique et  
Technologique du Gabon (CENAREST).



Ici sont représentées 98 espèces sur 108 connues  
La barre à côté droite représente 5 mm de longueur

Photo: MICHELE ZILIOLO (MSNM)

Source : Bayendi Loudit et Susini, 2010

Le groupe des papillons s'avère très riche en espèces (environ 950 espèces de papillons diurnes contre 10 à 15 fois plus d'espèces nocturnes), dont certaines sont considérées comme très rares au Gabon ou dans le bassin du Congo, telles que *Bebearia ivindoensis* décrite en 2004, *Euphaedra abri* et *E. modabensis* en 2005 (réf ?). À ce jour, aucune espèce de papillons d'Afrique ne figure sur la liste CITES et aucune espèce ne fait partie de la liste nationale d'espèces protégées.



Cette liste des animaux intégralement protégés n'est pas exhaustive. Pour la liste complète, se référer au décret N°0040 Bis PR/MEFPECCHF du 02 novembre 2023 portant classement des espèces animales sauvages.

Illustrations issues de : 1. © WCS. 2. © ANPN. 3. © MINEP. Guide d'identification des espèces de faune gabonaise inscrites à la convention CITES 2012. 3. © Panthera. 4. © Le journal de montréal. 5. © <https://www.biolib.cz/en/image> 6. © <https://ebird.org/species/bkbbus1?siteLanguage=fr>. 7. © Partenariat Tortues Marines Gabon. 8. © CIRAD.

**Conformément à l'article 275 du code forestier, les auteurs des infractions vis-à-vis des espèces intégralement protégées sont punis d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 de Francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.**

**En outre, selon l'article 390 du code pénal, les auteurs de trafic d'ivoire sont passibles d'une peine de dix ans de prison au plus et au paiement d'une amende égale au quintuple de la valeur de la saisie.**

LE TRAFIC DE FAUNE PORTE ATTEINTE AU RICHE PATRIMOINE NATUREL DU GABON, SA PROTECTION EST L'AFFAIRE DE TOUS. AIDEZ-NOUS À LE PROTÉGER. POUR TOUTES INFORMATIONS UTILES, CONTACTEZ LE (+241) 77471934 / (+241) 62120102.

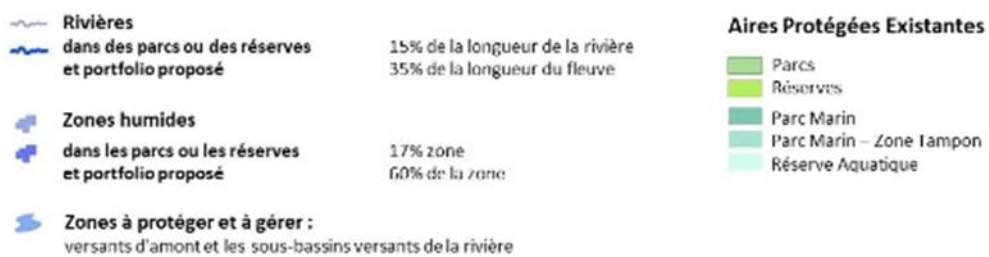
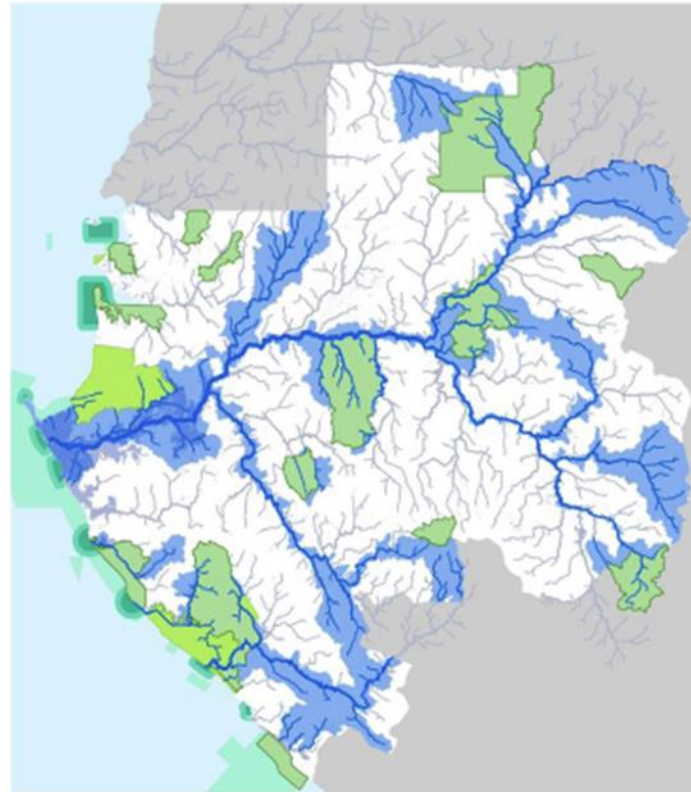


**Figure 3 : Affiche des espèces protégées au Gabon**

Source : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées

### 1.1.2 Tendances des Écosystèmes aquatiques

Les écosystèmes aquatiques du Gabon comprennent les eaux marines, un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières, de mangroves, et les eaux continentales. En couvrant près de 265 000 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de la superficie continentale, le domaine maritime constitue une composante importante des milieux écologiques gabonais. Il est constitué d'un long littoral (800 km), d'un plateau continental (40 600 km<sup>2</sup>) et d'une zone économique exclusive (ZEE) de 213 000 km<sup>2</sup>. Les eaux continentales forment un dense réseau hydrographique (environ 10 000 km<sup>2</sup>), comprenant les fleuves, les lacs, les lagunes et des plaines inondées.



**Figure 4** Carte des écosystèmes aquatiques du Gabon

### **1.1.2.1 Tendances des eaux lagunaires et marines**

#### **⇒ Ichtyofaune et reptiles marins**

Les eaux marines et lagunaires du Gabon abritent une biodiversité exceptionnelle. Le plateau continental gabonais est caractérisé par une forte productivité biologique, favorisée par les upwellings côtiers et les apports nutritifs des fleuves. La faune ichthyologique marine compte plus de 350 espèces de poissons, incluant des espèces commerciales importantes telles que les sardinelles, les maquereaux, les barracudas et diverses espèces de mérours. Les ressources halieutiques constituent un pilier économique majeur pour les communautés côtières. Les eaux marines gabonaises servent également de zones de reproduction et de nurserie pour plusieurs espèces de requins et de raies. Les tortues marines sont représentées par cinq espèces : la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue caouanne (*Caretta caretta*). Le littoral gabonais constitue l'un des sites de ponte les plus importants au monde pour la tortue luth.

#### **⇒ Mammifères marins**

Les eaux gabonaises accueillent plusieurs espèces de cétacés, notamment la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) qui effectue sa migration annuelle le long des côtes entre juillet et septembre (réf ?). D'autres espèces incluent les dauphins communs, les grands dauphins et les orques. Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*), mammifère marin menacé, fréquente les estuaires, lagunes et mangroves (réf ?).

#### **⇒ Écosystèmes lagunaires**

Les lagunes côtières, notamment celles de Fernan Vaz, d'Iguela et de Ndogo, présentent des caractéristiques écologiques uniques en raison de leur position de transition entre les milieux marins et continentaux. Ces écosystèmes abritent une faune mixte adaptée aux variations de salinité, incluant des poissons euryhalins, des crustacés et des mollusques (réf ?).

### **1.1.2.2 Tendances des eaux continentales**

#### **⇒ Ichtyofaune d'eau douce**

Les eaux continentales du Gabon hébergent une ichtyofaune riche et diversifiée, estimée à plus de 200 espèces de poissons d'eau douce (réf). Cette diversité s'explique par l'existence de plusieurs bassins hydrographiques majeurs : l'Ogooué (le plus grand fleuve du Gabon), la Nyanga, la Ngounié et le Komo.

Parmi les familles les plus représentées, on trouve les Cyprinidés, les Characidés, les Mormyridés et les Cichlides. Certaines espèces présentent un intérêt économique important pour la pêche artisanale, notamment les capitaines (*Lates niloticus*), les carpes et diverses espèces de silures.

#### **⇒ Endémisme et espèces menacées**

Plusieurs espèces de poissons d'eau douce présentent un caractère endémique ou sub-endémique au bassin de l'Ogooué. Certaines espèces sont menacées par la pollution, l'ensablement des cours d'eau lié à la déforestation, et la

surpêche. Les zones de rapides et de chutes constituent des habitats critiques pour des espèces spécialisées adaptées aux eaux vives.

#### ⇒ **Autres taxons aquatiques**

Les eaux continentales abritent également des populations importantes de crocodiles, notamment le crocodile nain et le crocodile à nuque cuirassée (*Mecistops cataphractus*), ce dernier étant classé en danger critique d'extinction. Les hippopotames fréquentent certains cours d'eau et lacs, bien que leurs populations soient en déclin. Les loutres à joues blanches (*Aonyx congicus*) sont présentes dans les rivières forestières.

### **1.1.3. Tendances au niveau des agroécosystèmes**

#### **1.1.3.1 Tendances de la composante floristique des agroécosystèmes**

##### ⇒ **Diversité des cultures traditionnelles**

Les agroécosystèmes gabonais se caractérisent par une agriculture principalement vivrière et traditionnelle sur brûlis. Les cultures principales incluent le manioc (*Manihot esculenta*), la banane plantain (*Musa paradisiaca*), le taro (*Colocasia esculenta*), le macabo (*Xanthosoma sagittifolium*), l'igname (*Dioscorea* spp.) et le maïs (*Zea mays*).

Les jardins de case traditionnels présentent une grande diversité agrobiologique, associant cultures vivrières, plantes médicinales, condimentaires et fruitières. Ces systèmes agroforestiers traditionnels constituent des réservoirs de diversité génétique pour de nombreuses espèces cultivées et semi-domestiquées.

##### ⇒ **Plantes pérennes et fruitières**

Les agroécosystèmes intègrent également des espèces pérennes telles que le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), le safoutier (*Dacryodes edulis*), le manguier (*Mangifera indica*), l'avocatier (*Persea americana*), les agrumes et diverses espèces d'arbres fruitiers indigènes comme l'ozouga (*Sacoglottis gabonensis*) et l'andok (*Irvingia gabonensis*).

##### ⇒ **Érosion de la diversité cultivée**

On observe cependant une tendance à l'érosion de la diversité variétale des plantes cultivées, en raison de l'introduction de variétés améliorées et de la perte des savoirs traditionnels associés aux variétés locales. Certaines variétés traditionnelles de manioc, de banane plantain et d'igname disparaissent progressivement.

#### **1.1.3.2 Tendances de la composante faunistique des agroécosystèmes**

##### ⇒ **Élevage traditionnel**

L'élevage demeure peu développé au Gabon, principalement de type traditionnel et de petite échelle. Il comprend l'élevage de volailles (poulets, canards, pintades), de petits ruminants (moutons, chèvres) et, plus rarement, de porcins. La pression de chasse sur la faune sauvage compense en grande partie la faible production de protéines animales d'élevage (Ngama, 2015 ; Bauld et al., 2025)

##### ⇒ **Faune auxiliaire et pollinisateurs**

Les agroécosystèmes abritent une faune auxiliaire diversifiée jouant un rôle essentiel dans la régulation des ravageurs et la pollinisation. Les abeilles sauvages et domestiques (*Apis mellifera adansonii*), ainsi que d'autres insectes pollinisateurs, contribuent à la productivité des cultures. Les oiseaux insectivores et les chauves-souris participent au contrôle biologique des populations d'insectes ravageurs (Anguilet, 2017).

⇒ **Interface forêt-agriculture**

Les zones de transition entre forêts et champs cultivés constituent des habitats importants pour la faune (Ngama et al., 2019 ; Terada et al.,2021). Cependant, cette proximité engendre également des conflits homme-faune, notamment avec les éléphants, les singes et les potamochères qui causent des dégâts aux cultures (Ngama, 2019 ; Breuer et Ngama,2021). Ces conflits représentent une menace majeure pour la conservation de ces espèces et pour les moyens de subsistance des communautés rurales (Ngama et al., 2019 ; Terada et al.,2021)

DRAFT SPANB GABON

DRAFT SPANB GABON

## 1.2. Aperçu des Écosystèmes particuliers

### 1.2.1. Les montagnes

#### 1.2.1.1 Caractéristiques des forêts de montagne

Les forêts de montagne s'étendent dans les Monts de Cristal et dans le Massif du Chaillu. Les essences associées sont apparentées à celles du bassin côtier : l'okoumé, l'alep et l'ozigo y sont encore abondants ; les césalpiniacées, notamment les andoungs du genre *Monopetalanthus*, y sont bien représentés ; l'ozouga et l'angoa s'y raréfient ou disparaissent.

Les conditions climatiques dans cet habitat sont favorables à une flore riche en plantes épiphytes (mousses, fougères, orchidées). Le sous-bois de ces forêts renferme de nombreuses espèces de *Begonia* et d'impatiens (*Impatiens* spp.). De nombreuses zones de ces forêts à tendance submontagnarde n'ont pas ou peu été prospectées ; en conséquence, la flore et la faune demeurent mal connues. Néanmoins, les différentes études révèlent un taux élevé de diversité biologique (flore très riche, diversité de papillons aussi rares que remarquables, richesse en espèces de reptiles strictement sylvoles, etc.).

#### 1.2.1.2 Espèces remarquables

Les forêts de montagne constituent également des refuges pour des espèces adaptées aux températures plus fraîches et à l'humidité élevée. La faune invertébrée y est particulièrement diversifiée, avec des taux d'endémisme élevés chez certains groupes taxonomiques.

### 1.2.2. Les mangroves et les vasières

#### 1.2.2.1 Caractéristiques écologiques

Les vasières littorales et les prés salés peuvent être colonisés par des mangroves, écosystèmes forestiers tropicaux à base de palétuviers, qui s'installent sur les dépôts vaseux littoraux, d'estuaires ou de lagunes. Les espèces présentes dans les mangroves possèdent des caractéristiques leur permettant de survivre à des taux variables de salinité et à des situations d'anoxie.

Les plus importantes mangroves sont situées dans la baie de Mondah (35 000 ha), l'estuaire du Komo (85 000 ha) et le delta de l'Ogooué (80 000 ha) ; des superficies plus petites existent dans les lagunes Ngové, Ndogo et Banio. Cet écosystème est caractérisé par des conditions écologiques très particulières : salinité très variable en fonction des apports en eau douce (précipitations, fleuves) ; eau pauvre en oxygène en raison d'une très importante activité bactérienne ; substrat meuble et instable ; alternance exondation/inondation, due au flux et reflux des marées, entraînant des périodes prolongées de dessiccation et d'immersion.

### **1.2.2.2 Flore des mangroves**

Seuls quelques palétuviers ont pu s'adapter à ce milieu contraignant : les palétuviers rouges (*Rhizophora racemosa*, *R. mangle* et *R. harrisonii*), le petit palétuvier (*Laguncularia racemosa*), le palétuvier gris ou petit manglier (*Conocarpus erectus*) et le grand palétuvier blanc (*Avicennia* sp.)

En dehors des essences ligneuses, les mangroves comptent aussi plusieurs herbacées typiques, notamment la grande fougère (*Acrostichum aureum*) et la graminée (*Paspalum vaginatum*). Dans la zone de transition entre les mangroves et les forêts de terre ferme, se développent des *Pandanus candelabrum* et des palmiers faux-dattiers épineux (*Phoenix reclinata*). Dans les vieilles mangroves, à proximité des formations terrestres, on trouve beaucoup d'épiphytes (fougères, orchidées) et des hémiparasites de la famille des loranthacées.

Les mangroves sont également riches en végétaux microscopiques (diatomées, algues unicellulaires, phytoplancton diversifié) qui colonisent les racines aériennes des palétuviers et les eaux peu profondes. Sont également importantes les bactéries que l'on trouve dans les vases et boues des mangroves, ainsi que les champignons dans les bois morts.

### **1.2.2.3 Faune des mangroves**

Moins étudiée que la flore, la faune des mangroves n'en est pas moins assez diversifiée. Comme les vasières, les eaux des mangroves hébergent un zooplancton riche et abondant, des éponges, vers annélides, nématodes, etc. La faune ichtyologique typique des mangroves est représentée par les gobies (*Periophthalmus barbarus* et *Gobioides ansorgei*). Carpe (*Sarotherodon nigripinnis*), batanga (*Dormitator lebretonis*) et bostrychus (*Bostrychus africanus*) sont également communs dans les eaux saumâtres des mangroves.

Les amphibiens et reptiles sont généralement peu nombreux dans les mangroves du Gabon ; néanmoins, elles semblent constituer le refuge de crocodiles nains (*Osteolaemus tetraspis*) et de crocodiles du Nil (*Crocodylus niloticus*). De nombreuses espèces d'oiseaux, telles que les pélicans, les cigognes, les bécasseaux, les pluviers et les courlis, fréquentent les mangroves car ils se nourrissent dans les vasières qui les bordent lorsque l'eau se retire .

### **1.2.2.4 Espèces opportunistes et résidentes**

La macrofaune des mangroves comprend un bon nombre d'espèces opportunistes, qui proviennent des milieux voisins et visitent temporairement les mangroves, notamment des insectes, certains poissons marins [sardinelles plates (*Sardinella maderensis*), harengs (*Elops lacerta* et *E. senegalensis*), sardines des estuaires (*Ethmalosa fimbriata*)], des reptiles [varan orné (*Varanus ornatus*), varan du Nil (*V. niloticus*), tortue à carapace molle (*Trionyx triunguis*), python de Seba (*Python sebae*)], et des mammifères (éléphants, buffles, sitatunga, talapoins, cercocèbes à collier blanc, etc.).

Ce macrofaune comprend aussi des espèces qui peuplent exclusivement les mangroves : les mollusques ubiquistes (dans et sur la boue, sur les racines des palétuviers, dans le bois mort et sur la canopée), tels que les gastéropodes, les huîtres en grappes sur les racines des palétuviers ; les crustacés (crabes, crevettes, balanes). Dans l'enchevêtrement des mangroves, il n'est pas rare de rencontrer des loutres (*Aonyx* sp.) et des lamantins (*Trichechus senegalensis*) .

## **1.2.3. Les grottes**

### ***1.2.3.1 Diversité et répartition des grottes***

Le Gabon recèle de nombreuses grottes, plus d'une centaine recensée, qui demeurent pratiquement inconnues du grand public, mis à part quelques communautés locales qui en connaissent l'existence. Dans ce monde mystérieux sans lumière vit, dans les sols comme sur les parois, une faune spécifique parfaitement adaptée à l'obscurité.

Au Gabon, il existe deux grandes zones karstiques situées dans deux provinces géologiques principales et deux autres moins importantes.

### ***1.2.3.2 Les plateaux dolomitiques de Lastoursville***

Ces plateaux dominent la ville de Lastoursville et le fleuve Ogooué ; ces très vieilles formations géologiques, datées entre 2,1 et 1,9 milliards d'années, révèlent plus de 40 cavités, certaines de très grandes dimensions comme les grottes de Pahon ou de Ngongourouma (Delorme, 1979). C'est la zone karstique la mieux étudiée du Gabon, depuis la première expédition spéléologique menée par le géologue de Comilog, G. Delorme, à la fin des années 1970 (Delorme, 1979).

Au cours de plusieurs campagnes de terrain, l'équipe a topographié quelques cavités (Pahon, Li Popa, Kessipougou, etc.) et a recensé plus de 30 cavités (Delorme, 1979).

En 1992, une expédition axée sur la préhistoire de ces cavités a révélé des présences humaines vieilles de plus de 5 000 ans dans la grotte de Pahon (Oslisly et al., 1994). En 2003, la fouille archéologique de la grotte de Pahon a montré une stratigraphie vieille de 7 000 ans. En 2005, les grottes de Lastoursville ont été inscrites sur la liste indicative au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis 2013, trois expéditions pluridisciplinaires financées par Comilog dans le cadre de l'étude d'impact environnemental de la carrière de dolomie de Lastoursville et du programme de gestion environnementale qui en découle ont été menées. L'expédition de 2013 a montré que le patrimoine souterrain proche de la carrière était remarquable et qu'il était primordial de développer des études scientifiques pluridisciplinaires sur la région karstique de Lastoursville (Testa & Oslisly, 2013).

Les expéditions de 2015 et 2016 ont confirmé la richesse de ce patrimoine avec la découverte de nouvelles espèces cavernicoles dont un poisson-chat, une nouvelle grenouille, un grand nombre d'insectes de sol, mais aussi des peintures et gravures rupestres. Chaque cavité est topographiée, photographiée, étudiée en termes de biodiversité souterraine et de diversités culturelles à travers les patrimoines archéologique et historique ; chaque grotte possède ainsi sa fiche de renseignement complète (Testa & Oslisly, 2013).

### **1.2.3.3 Le synclinorium schisto-calcaire**

Cette zone comprend les vallées de la Ngounié et de la Nyanga ; les formations géologiques, datées entre 700 et 600 millions d'années, révèlent actuellement près de 30 cavités comme les grottes de Bongolo, Malébé, Yengué et Ntsona. La région Ngounié/Nyanga correspond à un vaste synclinorium daté de 750-600 millions d'années qui se développe du Gabon à l'Angola, à travers le sud du Congo et le sud-ouest de la RDC.

Les séries schisto-calcaires et dolomitiques recèlent de nombreuses grottes et cavités ainsi que tout un système souterrain très largement inexploré. Les grottes s'ouvrent généralement à la base des escarpements rocheux ou des buttes calcaires et dolomitiques, soit par des ouvertures discrètes, souvent masquées par la végétation (Ndongou, Yengué, Bongolo), soit par des porches relativement grands comme celui de Malébé près de Lébamba. Les galeries sont planes, de section elliptique, avec des parois lisses ou alvéolées, recouvertes par endroit de coulées stalagmitiques liées à des suintements de la roche. Les conduits sont uniques (grotte de Ntsona) ou alors ils se recoupent, formant un labyrinthe (grottes de Bongolo ou de Mbenaltembé). La plupart de ces grottes ont été creusées par des cours d'eau souterrains, dont le lissé des parois, les coupoles en sont les témoins

Dans le bassin sédimentaire côtier, on signale dans les formations calcaires du groupe de Sibang datées de 90 millions d'années de modestes cavités en particulier la grotte de Mabagna dans l'Arboretum Raponda Walker près du Cap Estérias et au nord-est de la lagune du Fernan Vaz, les grottes d'Abanda avec ses populations de crocodiles cavernicoles. En effet, Dans l'Arboretum Raponda Walker en direction du village de Bolokouboué, on peut voir la grotte de Mabagna ; c'est une cavité de près de 20 m de profondeur relativement basse, en partie ennoyée, habitée par une petite colonie de chauves-souris et de nombreux criquets.

La grotte de Mugumbi est une galerie souvent ennoyée, qui n'est accessible que sur 160 m. La particularité de cette cavité est d'abriter une colonie de crocodiles nains de l'espèce *Osteo laemus tetrapsis*, ([www.abanda-expedition.org](http://www.abanda-expedition.org)) dont certains ont une peau de couleur rouge orangé avec des arcades sourcilières très prononcées. Les analyses scientifiques révèlent une divergence génétique significative par rapport aux crocodiles nains échantillonnés sur le territoire gabonais, confirmant l'isolement de la population cavernicole depuis 3000 ans.

Certaines grottes très surprenantes existent également de manière plus localisée comme dans les Monts de Belinga, Batouala et Boka Boka. Dans ces massifs d'itabirites, très riches en hématite datés de 2.8 milliards d'années, de petites grottes se sont développées avec des couloirs, des chambres latérales et une circulation souterraine (Marescaux 1973).

## **1.3. La place de la biodiversité du Gabon sur l'échiquier mondial**

Un travail récent a été réalisé et a permis la première identification des zones clés pour la biodiversité (KBA) à l'échelle de tout le territoire du Gabon (Texier et *al.*, 2024 ; Plumptre et *al.*, 2025). Ce travail permet d'avoir un aperçu global et précis de l'importance de la biodiversité du Gabon à l'échelle mondiale.

### 1.3.1. Définition et importance mondiale des KBA (Les Zones Clés pour la Biodiversité (KBA))

Les Zones Clés pour la Biodiversité (Key Biodiversity Areas - KBA) constituent des sites d'importance cruciale pour la préservation de la biodiversité mondiale. Ces espaces naturels exceptionnels abritent des populations d'espèces d'importance mondiale ou régionale, hébergent des écosystèmes d'envergure internationale, présentent une intégrité écologique remarquable ou revêtent un caractère irremplaçable à l'échelle planétaire. Les KBA servent d'outil stratégique aux gouvernements pour orienter l'expansion des réseaux d'aires protégées, identifier les 30 % de terres et de mers à conserver d'ici 2030 conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et élaborer des plans d'aménagement territorial favorables à la conservation.

### 1.3.2. Le leadership du Gabon dans le Bassin du Congo

Le Gabon s'est distingué comme le premier pays du bassin du Congo à réaliser une évaluation exhaustive de ses sites KBA à travers de multiples groupes taxonomiques. Cette démarche pionnière démontre l'engagement du pays en faveur de la conservation de la biodiversité exceptionnelle de la région. Les 35 sites KBA identifiés constituent un outil optimal pour guider la planification territoriale, permettant ainsi l'intégration transversale de la biodiversité par l'ensemble des acteurs gouvernementaux, conformément aux objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le processus d'identification et de délimitation de ces zones a rigoureusement suivi la norme mondiale KBA établie par l'IUCN en 2016<sup>1</sup>. Ces sites contribueront significativement à la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), constituant ainsi un instrument précieux pour aligner les actions nationales de conservation sur les objectifs mondiaux de 2030.

### 1.3.3. Caractéristiques des 35 sites KBA identifiés et espèces déclencheuses

Les 35 sites KBA identifiés au Gabon se répartissent comme suit : 26 sites terrestres, 5 sites mixtes (terrestres et marins), et 4 sites exclusivement marins. Ensemble, ils représentent une superficie totale de 111 432 km<sup>2</sup>, soit 24 % du territoire terrestre et océanique du pays. Parmi ces 35 sites, 19 bénéficient déjà d'un statut de protection officiel, correspondant à 35 aires protégées distinctes :

- 13 Parcs Nationaux;
- 1 Réserve naturelle;

---

<sup>11</sup> IUCN (2016) *A Global Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas*, Version 1.0. First edition. Gland, Switzerland: IUCN

- 1 Arboretum;
- 2 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- 8 Parcs Marins;
- 10 Réserves aquatiques.

Les 16 sites restants ne disposent actuellement d'aucun statut de protection formelle, bien que l'un d'entre eux soit reconnu comme site Ramsar (zone humide d'importance internationale).

**Tableau 3: les Zones Clés pour la Biodiversité du Gabon , Source : Texier et al 2024**

Num	Sites KBA
1	Parc National des Plateaux Batéké
2	Parc National de l'Ivindo
3	Parc National de Mwagna
4	Parc National de Birougou
5	Parc National de Waka
6	Parc National de Minkébé
7	Parc National des Monts de Cristal
8	Arboretum Raponda-Walker
9	Wonga Wongué
10	Lopé-Iboundji
11	Parc National de Mayumba
12	Pongara - Pointe Denis
13	Akanda-Mbanié
14	Grand Loango
15	Doudou Nyanga
16	Baie du Cap Lopez
17	Canyons du Cap Lopez
18	Mandji-Etimboué
19	Réserve Aquatique du Grand Sud
20	Bas-Ogooué
21	Batéké-Nord
22	Mékambo-Est
23	Mont Fouari
24	Baï de Momba
25	Mayombe
26	Delta de l'Ogooué
27	Haute-Djidji
28	Mont Ngouadi
29	Savanes de la Moukalaba
30	Corridor Lékoni
31	Ndjolé-Nord
32	Mont Koumounabouali
33	Mont Songo
34	Plaine de la Djoua
35	Massifs du nord-est

L'Arboretum Raponda-Walker se distingue comme le site présentant la plus forte concentration d'espèces déclencheuses par unité de surface, avec 11 espèces sur seulement 85 km<sup>2</sup>. Cet arboretum, situé à Libreville, porte le nom d'André Raponda-Walker, illustre missionnaire et ethnologue gabonais, pionnier de l'étude de la flore locale au début du XXe siècle. C'est un hotspot de biodiversité.

#### ⇒ **Les espèces déclencheuses : un patrimoine important pour l'humanité mais menacé**

L'ensemble des 35 sites KBA a été identifié sur la base de 188 espèces déclencheuses, révélant l'urgence des mesures de conservation :

- **139 espèces** sont classées comme menacées d'extinction sur la Liste Rouge de l'UICN ;
- **31 espèces** sont en danger critique d'extinction (CR), le niveau de menace le plus élevé avant l'extinction à l'état sauvage ;
- **67 % des espèces déclencheuses** appartiennent au règne végétal, soulignant la richesse floristique exceptionnelle du Gabon.

#### ⇒ **Répartition taxonomique des déclencheurs**

Les plantes et les mammifères terrestres constituent les principaux groupes taxonomiques déclencheurs, étant à l'origine de l'identification de 23 sites sur les 35 KBA. Les poissons d'eau douce représentent le deuxième groupe le plus important, ayant déclenché la reconnaissance de 22 sites. Cette diversité taxonomique reflète la richesse des écosystèmes gabonais, depuis les forêts équatoriales denses jusqu'aux systèmes aquatiques continentaux et marins.

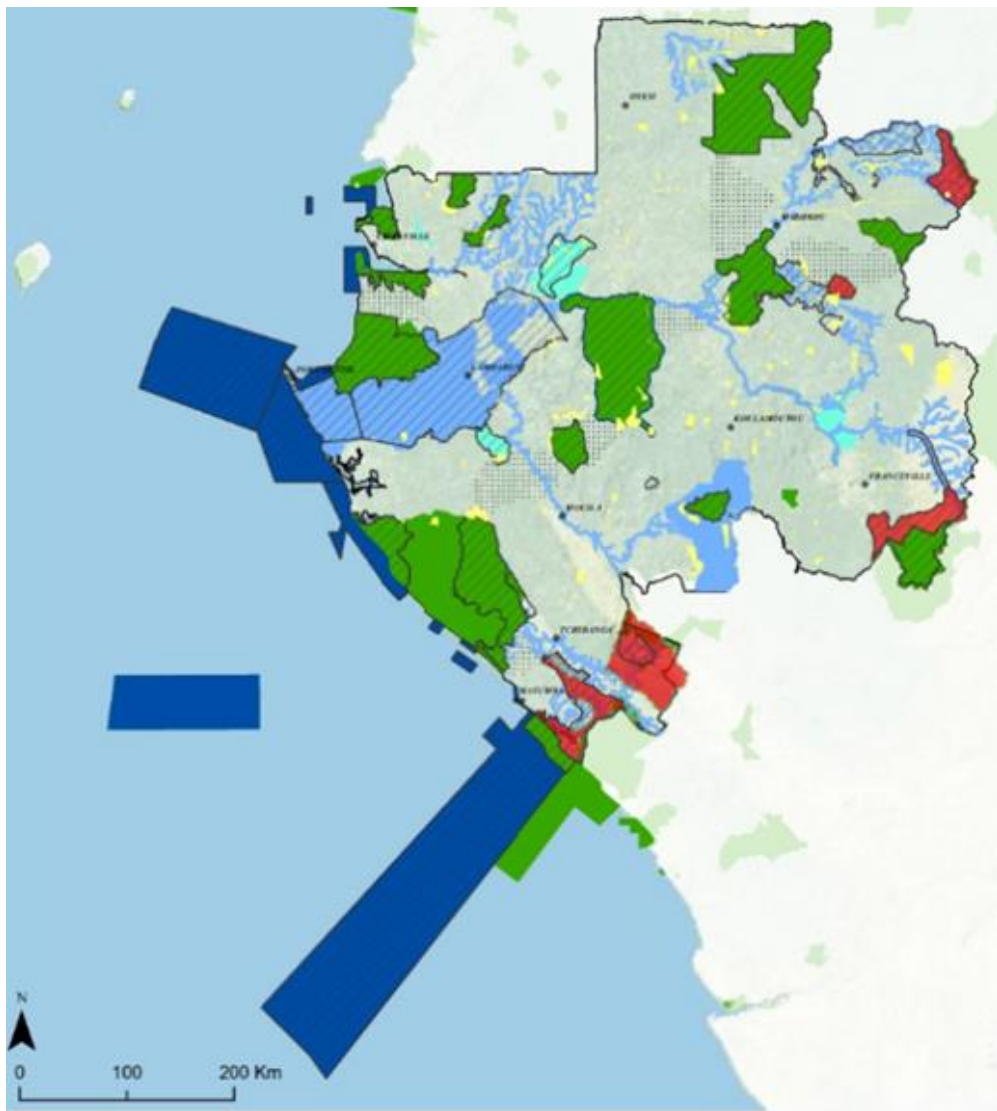
#### ⇒ **Perspectives et enjeux de conservation**

Ces KBA gabonaises constituent un réseau stratégique pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo. Leur reconnaissance et leur gestion appropriée sont essentielles pour :

- Maintenir les corridors écologiques entre aires protégées ;
- Préserver les services écosystémiques dont dépendent les populations locales ;
- Contribuer aux objectifs internationaux de conservation ;
- Renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.

L'extension du statut de protection aux 16 sites actuellement non protégés représente un défi majeur pour les années à venir, nécessitant une approche concertée impliquant les communautés locales, les autorités nationales et les partenaires internationaux.

### **Figure 3 : Carte de KBA**



- Major Towns
- ▭ KBAs (11 142 482 Ha)
- ▭ Batch 1 : Hamba and CAFT sites (1 012 185 Ha)
- ▭ Batch 2 : Freshwater river length (20 910 Km) and Ramsar Site ( 3 056 686 Ha)
- ▭ Batch 3 : - community protected areas (not yet identified)
- ▭ Batch 4 : Conservation sub-sites (525 700 Ha)
- ▭ Batch 4 : Ecological corridors ( )
- ▭ Batch 5 : Other PA under study (425 524 Ha)
- ▭ Existing protected areas ( 4 075 928.15 Ha)
- ▭ Marine protected areas (5 285 741 Ha)

Coordinate system : GTM 2010

DRAFT S...

ABON

## Chapitre 2 : Aperçu des politiques de gestion durable de la biodiversité

Le Gabon a progressivement développé un cadre politique, institutionnel et juridique robuste pour la gestion durable de sa biodiversité exceptionnelle. Conscient de son rôle crucial dans la préservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et de sa responsabilité en tant que puits de carbone mondial, le pays a mis en place une série de politiques, de lois et d'initiatives innovantes. Ce chapitre présente les principaux instruments de gouvernance environnementale, les mesures de conservation adoptées, ainsi que les initiatives concrètes mises en œuvre sur le terrain pour assurer la protection et l'utilisation durable des ressources biologiques nationales.

### 2.1 Cadre politique, institutionnel et juridique

#### 2.1.1 Politiques de planification

##### 2.1.1.1 *Plan National d'Action Environnemental (PNAE, 1999)*

Le PNAE a été élaboré en 1999 et reste un document de référence pour :

- Servir de cadre à la coordination et à la supervision de toutes les actions environnementales au Gabon ;
- Établir et organiser les priorités du gouvernement en matière d'environnement ;
- Planifier et coordonner les actions de toutes les institutions et projets œuvrant dans le domaine de l'environnement ;
- Développer un cadre de collaboration entre le gouvernement, les donateurs, les partenaires économiques et les organisations non gouvernementales.

Le PNAE constitue le premier instrument de planification environnementale intégré du Gabon, établissant les bases d'une approche intersectorielle de la gestion de l'environnement.

##### 2.1.1.2 *Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique (SNPADB, 1999)*

Conçu comme l'un des documents complémentaires du PNAE, le SNPADB avait pour objectifs de :

- Définir l'état actuel de la biodiversité gabonaise et identifier les zones à haute valeur de conservation ;
- Établir les causes de dégradation de la biodiversité et proposer des mesures correctives ;
- Formuler des recommandations pour la conservation de l'environnement ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources biologiques ;
- Assurer le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques.

Cette stratégie a jeté les fondements de la politique nationale de conservation de la biodiversité et a guidé la création du réseau d'aires protégées du pays. Elle fait actuellement, l'objet d'une révision intégrale pour tenir compte des nouveaux enjeux et défis nationaux et internationaux.

### **2.1.1.3 Plan National Climat (PNC, 2010)**

Le Plan National Climat constitue un plan stratégique qui dresse un état des lieux des stratégies de développement dans les secteurs d'activité à fort impact sur le changement climatique. Il propose :

- Des stratégies sectorielles de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Une stratégie d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique ;
- Un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des actions climatiques ;
- L'identification des principales options de financement.

Ce plan intègre explicitement les liens entre changement climatique et conservation de la biodiversité, reconnaissant le rôle des écosystèmes dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

### **2.1.1.4 Programme d'Investissement Forestier (PIF, 2010)**

En 2010, le Plan d'investissement forestier, adopté mais n'ayant pas fait l'objet d'une mise en œuvre intégrale, se proposait de :

- Promouvoir la gestion durable des forêts gabonaises ;
- Assurer la conservation de la biodiversité forestière ;
- Valoriser économiquement les ressources forestières de manière durable ;
- Attirer les investissements dans le secteur forestier responsable.

Le PIF s'inscrit dans le cadre des fonds d'investissement climatique et vise à réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière.

### **2.1.1.5 Deuxième Contribution Déterminée au niveau National (CDN2, 2020)**

La CDN2 de 2020 marque un tournant dans l'engagement du Gabon pour la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Elle met l'accent sur des mesures relatives à la biodiversité notamment :

- L'extension substantielle du réseau d'aires protégées terrestres et marines ;
- Le développement d'un programme de reboisement et de restauration des écosystèmes dégradés ;
- Le suivi et monitoring des écosystèmes côtiers et marins ;
- La protection des espèces menacées et lutte contre le braconnage ;
- La promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques.

### **2.1.1.6 Engagement pour les Objectifs de Développement Durable**

Le Gabon s'est engagé à respecter les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en particulier :

- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- ODD 14 : Vie aquatique – Conservation et exploitation durable des océans ;

- ODD 15 : Vie terrestre – Protection, restauration et promotion de l'utilisation durable des écosystèmes terrestres.

### ***2.1.1.7 Vision Climatique pour une transition bas carbone d'ici 2050***

Même si l'ampleur des conséquences du changement climatique reste incertaine, la gravité de ses impacts touche déjà le Gabon à l'instar de l'érosion côtière et des dérèglements climatiques. Pour y faire face, la Vision à Long Terme (VLT) a été élaborée avec pour objectifs de :

- Assurer le développement durable du pays ;
- Lutter contre les changements climatiques ;
- Garantir la protection de l'environnement ;
- Gérer durablement les ressources naturelles du Gabon.

### **2.1.2. Politiques sectorielles de conservation**

Les politiques en matière de gestion durable des ressources biologiques reposent sur les mesures énoncées ci-dessous.

#### ***2.1.2.1 Préservation, protection et gestion durable du patrimoine forestier***

Pour lutter efficacement contre la déforestation, le pays a mis en place des mesures rigoureuses de protection de ses forêts. Il s'agit essentiellement de :

- ⇒ **L'adoption du Plan d'aménagement forestier** : Depuis 2001, les plans d'aménagement constituent la condition sine qua non pour la mise en exploitation des permis forestiers. Ces plans garantissent une exploitation respectueuse des cycles de régénération forestière et de la biodiversité.
- ⇒ **La promotion de la certification forestière** : En 2022, le Gabon avait affiché sa volonté politique de promouvoir la gestion durable des forêts en utilisant la norme du Forest Stewardship Council (FSC), avec à terme la certification des concessions forestières aménagées. L'objectif est d'empêcher la conversion des forêts naturelles tout en créant des emplois durables et des revenus pour les communautés locales.

#### ***2.1.2.2 Création et extension des aires protégées***

Le Gabon a créé plusieurs aires protégées pour davantage conserver sa biodiversité. Ces aires protégées sont localisées, à la fois au niveau terrestre et marin.

- ⇒ **Aires protégées terrestres** : En 2002, un réseau de 13 parcs nationaux terrestres représentant 11% du territoire national, soit environ 30 000 km<sup>2</sup> a été créé. Ces parcs protègent les écosystèmes les plus représentatifs et les zones à haute valeur de conservation.

⇒ **Aires protégées marines** : Afin d'atteindre les objectifs de conservation 30x30 (protéger 30% des terres et 30% des océans d'ici 2030), le Gabon a ajouté en 2017 un ensemble de 20 aires protégées marines à son réseau existant dont :

- 9 parcs marins d'une superficie totale de 1 731 km<sup>2</sup> ;
- 11 réserves aquatiques d'une superficie totale de 51 028 km<sup>2</sup> ;

Ce qui représente une couverture totale de 26,2% des eaux marines sous juridiction gabonaise. Cette extension fait du Gabon l'un des leaders africains en matière de conservation marine.

⇒ **Préservation de la biodiversité marine**

Dans le cadre de la reconstitution des stocks halieutiques et de la préservation de l'espace marin, le Gabon a pris plusieurs engagements internationaux parmi lesquels il y a :

- L'adhésion à l'accord interdisant le soutien à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ;
- L'accord des Nations Unies sur la haute mer (BBNJ) ;
- L'interdiction du soutien à la pêche des stocks surexploités ;
- La fin des subventions à la pêche non réglementée en haute mer ;
- La mise en place de zones de pêche réglementée et de périodes de repos biologique.

#### ***2.1.2.3 Renforcement de la résilience agricole***

Le Gabon s'est engagé à promouvoir l'agriculture durable selon la loi n°023/2008 portant régularisation du régime agricole, initiée par l'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG). Cette politique vise à :

- Promouvoir les pratiques agroécologiques ;
- Réduire l'impact de l'agriculture sur les écosystèmes naturels ;
- Développer l'agriculture familiale et l'agro-foresterie ;
- Améliorer la sécurité alimentaire tout en préservant la biodiversité.

#### ***2.1.2.4 Préservation de la biodiversité dans les secteurs minier et pétrolier***

Le Gabon a intégré la préservation et la protection de l'environnement dans les secteurs minier et pétrolier pendant et après les activités extractives. Cela inclut :

- Des études d'impact environnemental et social obligatoires ;
- Des plans de gestion environnementale et de restauration des sites ;
- Le monitoring de la biodiversité dans les zones d'exploitation ;
- La compensation écologique pour les impacts résiduels ;
- L'interdiction du torchage du gaz et la valorisation des gaz associés.

### **2.1.3. Cadre institutionnel**

---

Le cadre institutionnel de gestion de la biodiversité au Gabon implique des ministères sectoriels et des agences spécialisées.

### **2.1.3.1 Ministères sectoriels**

Le dispositif institutionnel au niveau des départements ministériels comprend :

- ⇒ **Ministère en charge de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEEC)** : Coordonne la politique environnementale nationale, élabore les stratégies de conservation et de lutte contre le changement climatique, et met en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement.
- ⇒ **Ministère en charge des Eaux et Forêts, chargé du Conflit Homme-Faune (MEFF)** : Assure la gestion durable des ressources forestières et fauniques, l'application de la réglementation forestière, et la résolution des conflits Homme-Faune.
- ⇒ **Ministère en charge de la Recherche Scientifique** : Coordonne les activités de recherche sur l'environnement, soutient les programmes d'inventaire et de monitoring, et assure la diffusion des connaissances scientifiques pour éclairer les politiques publiques.
- ⇒ **Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural** : Assure de la promotion de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de l'intégration des considérations de biodiversité dans les pratiques agricoles.
- ⇒ **Ministère en charge de l'Économie, des Finances, de la Dette, des Participations, de la Lutte contre la Vie Chère** : Assure le financement des politiques environnementales, la mobilisation des ressources pour la conservation et la gestion des fonds climat et biodiversité.
- ⇒ **Ministère en charge de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation** : Impliqué dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, ainsi que dans la gouvernance locale des ressources naturelles.

### **2.1.3.3 Institutions spécialisées**

Parmi les institutions spécialisées ou agences, nous avons :

- ⇒ **Le Conseil National Climat (CNC)** : Organe consultatif chargé de coordonner les actions de lutte contre le changement climatique et d'assurer la cohérence entre les politiques climatiques et de conservation.
- ⇒ **L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)** : Responsable de la gestion, de la protection et de la valorisation du réseau d'aires protégées terrestres et marines du Gabon. L'ANPN assure également la promotion de l'écotourisme et mène des programmes de recherche scientifique.
- ⇒ **L'Agence Gabonaise d'Études et d'Observation Spatiale (AGEOS)** : Utilise les technologies de télédétection pour le monitoring de la couverture forestière, la détection de la déforestation et le suivi des écosystèmes.
- ⇒ **L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG)** : Promeut l'agriculture durable et les pratiques agroécologiques respectueuses de la biodiversité.

⇒ **L'Agence Gabonaise pour le Développement de l'Economie Verte (AGADEV)** : qui est l'instrument du Gouvernement pour monétiser le carbone et la biodiversité en transformant la conservation en valeur économique, attirer les financements verts, valoriser les actifs verts en créant des nouvelles chaînes de valeur, former et innover en développant une expertise locale et en appuyant des métiers verts.

#### 2.1.4. Cadre juridique

Le Gabon est pays Partie aux différents Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) qui traitent des questions de gestion durable de la biodiversité. Il s'agit essentiellement de :

- ⇒ La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) ;
- ⇒ La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- ⇒ La Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) ;
- ⇒ La Convention internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique ;
- ⇒ Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'Agriculture (TIRPA) ;
- ⇒ La Convention de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la faune sauvage dite Convention RAMSAR ;
- ⇒ La Convention des Nations unies sur le droit de la mer ;
- ⇒ La Convention du 2 décembre 1946 sur la réglementation de la chasse à la baleine et aux grands cétacés ;
- ⇒ La Convention pour la Coopération dans la Protection, la Gestion et la Mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la Côte Atlantique de la région d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (Convention d'Abidjan) ;
- ⇒ La Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses protocoles notamment sur la prévention des risques biotechnologique et l'accès et partage des avantages.

A l'échelle nationale, le Gabon dispose d'un arsenal juridique substantiel pour la protection de l'environnement et la gestion durable de la biodiversité. Ce dispositif comprend :

- ⇒ Un texte général ;
- ⇒ Des textes principaux ou lois cadres ;
- ⇒ Des textes complémentaires issus des secteurs liés à l'utilisation des ressources naturelles.

##### 2.1.4.1 Les textes de lois

⇒ **Loi n°042/2018 du 05 juillet 2019 portant code pénal** qui classe les infractions suivant leur gravité en crimes, délits et contraventions. Elle détermine les crimes et délits et fixe les peines applicables à leurs auteurs. Les Livres

VI et VII prévoient des infractions relatives à la protection de l'environnement y compris les ressources biologiques (trafic d'ivoire, espèces végétales et fauniques, exploitation illicite des ressources halieutiques...)

⇒ **Loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise et ses décrets d'application**

Cette loi fondamentale établit les principes généraux de la protection de l'environnement au Gabon. Elle couvre :

- Les normes de qualité de l'air et la surveillance des émissions atmosphériques ;
- L'inventaire des polluants atmosphériques et le monitoring de la qualité de l'air ;
- Les exigences relatives à la réduction, à la réutilisation et au recyclage des déchets ;
- La compensation des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les méthodes de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- L'éducation environnementale, l'accès à l'information et la participation du public ;
- La mise en place d'un système d'information environnementale nationale.

⇒ **Loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise**

Cette loi fixe les principes fondamentaux du développement durable au Gabon et définit :

- Les orientations générales et les principes directeurs du développement durable ;
- Les objectifs généraux pour un développement équilibré ;
- Les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile ;
- Le cadre pour assurer le bien-être des générations présentes et futures.

**2.1.4.2 Lois sectorielles**

⇒ **Loi n°16/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise et ses décrets d'application**

Le Code Forestier fournit un cadre juridique complet pour :

- L'exploitation forestière durable et la classification du domaine forestier ;
- La gestion durable de tous les types de forêts (production, protection, récréation) ;
- Les plans d'aménagement obligatoires pour toute exploitation forestière ;
- La protection des espèces forestières menacées ;
- Les droits d'usage coutumiers des communautés locales ;
- Les sanctions en cas d'exploitation illégale.

⇒ **Loi n°003/07 du 27 août 2007 relative aux Parcs Nationaux**

Cette loi, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, établit :

- Le statut juridique des parcs nationaux ;

- Les modalités de création et de gestion des Parcs Nationaux ;
- Le régime de protection intégrale de la faune et de la flore ;
- Les activités autorisées et interdites dans les parcs ;
- La création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux ;
- Les mécanismes de financement durable des aires protégées.

⇒ **Loi n° 015/2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture en République Gabonaise**

La présente loi régit la pêche et l'aquaculture pour une gestion durable des ressources halieutiques en République Gabonaise.

⇒ **Loi n°002/2019 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise**

Cette loi définit les conditions d'exploitation des ressources pétrolières en intégrant des garanties environnementales notamment :

- L'obligation de réaliser l'Etude d'Impact Environnemental et Social ;
- Les normes de sécurité environnementale ;
- L'interdiction du torchage systématique des gaz ;
- La réglementation du torchage contrôlé avec des seuils applicables ;
- Les modalités de révision conjointe des seuils par le Ministère en charge de l'Environnement et le Ministère en charge des Hydrocarbures ;
- Les obligations de restauration des sites après exploitation.

⇒ **Ordonnance n°0012/PR/2024 du 26 février 2024 relative à la lutte contre les pollutions par les plastiques à usage unique en République Gabonaise**

Cette ordonnance vise à :

- Lutter contre la pollution de l'environnement par les déchets plastiques ;
- Réduire l'empreinte carbone nationale ;
- Protéger la biodiversité terrestre et marine des impacts des plastiques ;
- Promouvoir l'économie circulaire et les alternatives durables ;
- Sensibiliser les populations aux impacts des plastiques sur les écosystèmes.

⇒ **Décret n°0319 portant promulgation de la loi n°018/2022 ratifiant l'Ordonnance n°019/PR/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques**

Cette loi climatique définit :

- Les mesures et actions pour renforcer la lutte contre le changement climatique ;
- Le maintien de la neutralité carbone du pays à l'horizon 2050 ;
- Le respect de l'Accord de Paris ;
- Les cadres institutionnels de lutte contre le changement climatique ;

- L'élaboration de stratégies nationales climatiques ;
- La mise en œuvre de politiques publiques de développement durable ;
- Les liens entre atténuation climatique et réduction de la pauvreté.

⇒ **Décret n°0040/PR/MEFPECCHF du 2 novembre 2023 portant classement des espèces animales sauvages**

Ce décret établit une liste actualisée des espèces fauniques protégées au Gabon, classées en différentes catégories selon leur statut de conservation et les menaces qui pèsent sur elles. Il renforce les sanctions contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées.

## **2.2. Mesures et initiatives de conservation et d'utilisation durable**

### **2.2.1. Mesures de conservation**

#### **2.2.1.1 Initiative zéro déforestation**

Le Gabon a adopté une politique de 'zéro déforestation' nette, visant à maintenir son couvert forestier intact. Cette initiative comprend :

- Le monitoring satellite en temps réel de la couverture forestière via l'AGEOS ;
- Des sanctions renforcées contre la déforestation illégale ;
- La restauration des zones dégradées pour compenser toute perte forestière ;
- L'application stricte des plans d'aménagement forestier.

#### **2.2.1.2 Le projet Gabon Bleu : Protection marine et côtière**

Le projet Gabon Bleu constitue l'une des initiatives de conservation marine les plus ambitieuses d'Afrique. Lancé en 2017, il vise à :

- Créer un réseau d'aires marines protégées couvrant plus de 26% des eaux territoriales ;
- Restaurer les écosystèmes côtiers et marins dégradés, notamment les mangroves ;
- Développer une économie bleue durable basée sur la pêche responsable et l'écotourisme ;
- Protéger les espèces marines menacées (tortues marines, baleines, lamantins, requins) ;
- Améliorer la gouvernance des pêcheries et lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Les composantes de ce projet sont :

- La surveillance maritime renforcée avec des patrouilles régulières ;
- Les programmes de recherche scientifique sur les écosystèmes marins ;
- L'implication des communautés côtières dans la gestion des ressources ;
- Le développement de l'aquaculture durable ;
- La sensibilisation des populations aux enjeux de conservation marine.

### **2.2.1.3 Interdiction d'exportation de grumes**

Depuis 2009, le Gabon a interdit l'exportation de grumes (bois brut non transformé), obligeant les opérateurs forestiers à transformer le bois localement. Cette mesure vise à :

- Créer de la valeur ajoutée nationale ;
- Générer des emplois dans la transformation du bois ;
- Réduire le volume de bois exporté et la pression sur les forêts ;
- Améliorer la traçabilité du bois ;
- Lutter contre l'exploitation forestière illégale.

### **2.2.1.4 Lutte contre le braconnage et le trafic des espèces fauniques**

Le braconnage représente une menace majeure pour la biodiversité gabonaise. Pour y faire face, le pays a renforcé son arsenal répressif par des mesures opérationnelles :

- Création d'unités spécialisées de lutte anti-braconnage (éco-gardes, rangers) ;
- Équipement moderne des forces de surveillance (GPS, drones, caméras-pièges) ;
- Collaboration avec INTERPOL et les organisations internationales de lutte contre le trafic ;
- Démantèlement des réseaux de trafiquants d'ivoire, d'écaillés de pangolin et de viande de brousse ;
- Destruction publique de stocks d'ivoire saisi pour décourager le commerce illégal ;
- Renforcement des sanctions pénales contre le braconnage et le trafic ;
- Application stricte de la législation CITES ;
- Création de tribunaux spécialisés dans les crimes environnementaux.

### **2.2.1.5 Extension des aires protégées et création de nouvelles réserves**

Au-delà des 13 parcs nationaux terrestres et des 20 aires marines protégées, le Gabon poursuit l'extension de son réseau :

- Identification de nouvelles Zones Clés pour la Biodiversité (KBA) méritant un statut de protection ;
- Création de zones tampons autour des aires protégées existantes ;
- Établissement de réserves communautaires gérées par les populations locales ;
- Agrandissement des parcs nationaux existants pour inclure des écosystèmes sous-représentés.

### **2.2.1.6 Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)**

Le Gabon participe activement au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo qui vise à :

- Coordonner les efforts de conservation au niveau régional ;
- Harmoniser les politiques forestières des pays du Bassin du Congo ;
- Mobiliser des financements internationaux pour la conservation ;
- Partager les expériences et les meilleures pratiques ;
- Renforcer les capacités nationales de gestion forestière.

## 2.2.2. Mesures d'utilisation durable et de valorisation

Les mesures d'utilisation durable reposent sur les éléments ci-dessous.

### 2.2.2.1 Aménagement et certification des forêts

L'aménagement forestier durable constitue le pilier de la gestion responsable des ressources ligneuses, il est renforcé par la promotion de la certification.

#### ⇒ **Plans d'aménagement forestier :**

Les plans d'aménagement forestier incluent :

- Les inventaires forestiers exhaustifs avant toute exploitation ;
- La définition de quotas d'exploitation basés sur les taux de régénération ;
- La rotation des parcelles d'exploitation (cycles de 25-30 ans) ;
- La protection des espèces menacées et des arbres semenciers ;
- Le respect des Diamètres Minimaux d'Exploitabilité (DME).

#### ⇒ **Certification forestière :**

Le Gabon s'est fixé l'objectif ambitieux de certifier l'ensemble de ses concessions forestières. Cette certification garantit :

- Le respect des normes environnementales, sociales et économiques ;
- La préservation de la biodiversité dans les forêts de production ;
- Le respect des droits des communautés locales ;
- La traçabilité complète du bois depuis la forêt jusqu'au consommateur ;
- L'accès aux marchés internationaux exigeants.

### 2.2.2.2 Transformation locale du bois

Suite à l'interdiction d'exporter les grumes, le Gabon a développé sa capacité de transformation locale via des infrastructures de transformation et les bénéfices économiques et environnementaux suivants :

- Construction d'unités de sciage et de déroulage modernes ;
- Développement de la deuxième et troisième transformation (menuiserie, ébénisterie) ;
- Formation des ouvriers aux métiers du bois ;
- Transfert de technologies de transformation avancées.
- Création de milliers d'emplois dans le secteur du bois ;
- Augmentation de la valeur ajoutée nationale ;
- Réduction du volume de bois nécessaire pour générer les mêmes revenus ;
- Amélioration de l'efficacité d'utilisation du bois (moins de gaspillage) ;
- Développement de produits finis pour le marché local et régional.

### **2.2.2.2 Écotourisme**

Le développement de l'écotourisme constitue une stratégie majeure de valorisation non consommatrice de la biodiversité qui nécessite des infrastructures et services comme :

- L'aménagement de lodges écologiques dans et autour des parcs nationaux ;
- La création de sentiers de randonnée et d'observation de la faune ;
- La formation de guides naturalistes locaux ;
- Le développement de circuits thématiques (observation des gorilles, des tortues marines, ornithologie) ;
- La promotion du tourisme balnéaire respectueux de l'environnement.

Cela induit plusieurs bénéfices économiques et de conservation dont :

- La génération de revenus pour les communautés locales ;
- La création d'emplois directs et indirects ;
- Le financement partiel de la gestion des aires protégées ;
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- La sensibilisation des visiteurs à l'importance de la biodiversité ;
- L'implication des communautés dans la protection de la nature ;
- L'alternative économique à l'exploitation non durable des ressources.

### **2.2.2.3 Aménagement des espaces de pêche**

Pour assurer la durabilité des ressources halieutiques, le Gabon a mis en place la gestion spatiale et la régulation de l'effort de pêche qui impliquent :

- La délimitation de zones de pêche artisanale réservées aux communautés locales ;
- L'établissement de zones interdites à la pêche industrielle ;
- La création de zones de reproduction et de nurserie protégées ;
- La rotation des zones de pêche pour permettre la reconstitution des stocks ;
- La limitation du nombre de licences de pêche ;
- Les restrictions sur les types d'engins de pêche autorisés ;
- L'interdiction de certaines méthodes destructrices (pêche à la dynamite, filets à petites mailles) ;
- L'instauration de périodes de fermeture (repos biologique) ;
- Les quotas de capture pour les espèces vulnérables ;
- Le monitoring des stocks de poissons ;
- Les études sur la biologie et l'écologie des espèces exploitées ;
- L'évaluation de l'impact de la pêche sur les écosystèmes marins ;
- L'adaptation des mesures de gestion en fonction des données scientifiques.

#### **2.2.2.4 Pratiques agricoles durables**

La promotion de l'agriculture durable vise à concilier production alimentaire et conservation de la biodiversité grâce à l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture de conservation. Ce qui implique :

- La promotion des systèmes agroforestiers associant cultures et arbres ;
- L'encouragement des pratiques de cultures associées et de rotation ;
- La réduction de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques ;
- Le compostage et la valorisation des déchets organiques ;
- La conservation des sols par des techniques antiérosives ;
- La promotion du semis direct sans labour ;
- Le maintien d'une couverture végétale permanente des sols ;
- L'utilisation de cultures de couverture et d'engrais verts ;
- La gestion intégrée des ravageurs et des maladies.

Elle a pour conséquences de préserver la diversité génétique agricole et de réduire l'impact sur les écosystèmes naturels. Ce qui se traduit par :

- La conservation in situ et ex situ des variétés locales ;
- La préservation des banques de semences communautaires ;
- La valorisation des connaissances traditionnelles agricoles ;
- La sélection participative de variétés adaptées ;
- L'intensification durable sur les terres déjà défrichées ;
- Le zonage agroécologique pour orienter l'expansion agricole ;
- Le respect des zones sensibles (forêts primaires, zones humides) ;
- La création de zones tampons entre agriculture et forêts.

#### **2.2.3. Initiatives de terrain**

Plusieurs initiatives ont été menées sur le terrain. Ce sont entre autres :

##### **2.2.3.1 La création des aboreta (aboretum)**

Les aboreta (aboretums) jouent un rôle crucial dans la conservation ex situ et l'éducation environnementale. Au Gabon, on en dénombre deux : l'arboretum de **Sibang** et l'arboretum **RAPONDA WALKER**. Les deux sont situés à Libreville, ils permettent la conservation d'une collection importante de plantes gabonaises, se présentent comme un centre de recherche sur la flore nationale et servent de zones de reproduction de plantes menacées pour des programmes de réintroduction. Plusieurs programmes d'éducation environnementale pour les scolaires et le grand public y sont toujours organisés.

##### **2.2.3.2 Restauration des mangroves**

Les mangroves jouent un rôle écologique et climatique essentiel. Des programmes de restauration ont été initiés :

⇒ **Sites prioritaires :**

- Baie de Mondah, estuaire du Komo, delta de l'Ogooué ;
- Lagunes côtières dégradées par l'urbanisation et les activités humaines

⇒ **Méthodes de restauration :**

- Replantation de propagules de palétuviers adaptés à chaque site ;
- Réhabilitation hydrologique pour restaurer les flux de marée ;
- Élimination des déchets et des sources de pollution ;
- Protection des zones restaurées contre les perturbations humaines.

⇒ **Implication communautaire :**

- Formation des communautés locales aux techniques de restauration ;
- Création de comités locaux de gestion des mangroves ;
- Développement d'activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation (ostréiculture, écotourisme) ;
- Sensibilisation aux services écosystémiques fournis par les mangroves.

### **2.2.3.3 Autres initiatives**

Le Gabon se propose aussi de créer des :

- Jardins botaniques régionaux dans les principales villes ;
- Jardins botaniques spécialisés (plantes médicinales, plantes endémiques) ;
- Pépinières de conservation pour les espèces forestières menacées ;
- Banques de semences pour la conservation de la diversité génétique ;
- Centres de réhabilitation pour la faune sauvage ;
- Musées naturels pour la conservation des spécimens.

## Chapitre 3 : Principales menaces sur la diversité biologique

La richesse de la biodiversité du Gabon est menacée par plusieurs facteurs classés selon leur origine et leur nature en quatre catégories principales : les espèces exotiques envahissantes, les pollutions d'origine anthropique, les pressions naturelles et climatiques, ainsi que les pressions liées à l'exploitation des ressources naturelles. Cette classification permet une meilleure compréhension des enjeux et facilite l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions adaptés.

### 3.1. Espèces exotiques envahissantes

Une espèce envahissante est une espèce vivante exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes semi-naturels ou naturels parmi lesquels elle s'est établie. Dans ce nouvel environnement, ces espèces n'y rencontrent, bien souvent, ni prédateur, ni espèces capables de réguler l'effectif de leurs populations.

#### 3.1.1 Impacts sur les écosystèmes

Bien que souvent introduites par l'homme, certaines espèces envahissantes se propagent ensuite naturellement. C'est le cas de la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) qui envahit certains cours d'eau, perturbant les écosystèmes aquatiques, réduisant l'oxygénation de l'eau et bloquant les voies navigables. Cette plante aquatique se reproduit rapidement et étouffe les espèces natives.

Ainsi, les espèces envahissantes modifient la composition des communautés biologiques, entrent en compétition avec les espèces locales pour les ressources, et peuvent introduire de nouveaux pathogènes. Dans les écosystèmes insulaires et côtiers du Gabon, cette menace est particulièrement préoccupante.

#### 3.1.2 Principales espèces exotiques envahissantes

##### 3.1.2.1 Espèces végétales

La situation actuelle concernant la connaissance des espèces exotiques envahissantes (EEE) au Gabon peut être résumée par un constat initial d'identification. Mais un besoin important d'approfondissement, de surveillance nationale et de mise en œuvre d'un plan d'action dédié s'avère nécessaire.

Bien que le Gabon soit largement couvert par une forêt dense et relativement intacte, les EEE constituent une menace croissante, particulièrement dans les zones anthropisées.

La connaissance des EEE au Gabon est encore partielle et souvent localisée, se concentrant principalement autour des zones denses en population et des points d'entrée (villes, ports).

A ce jour, les espèces végétales exotiques présentes au Gabon semblent "inoffensives", à l'exemple de l'arbuste *Lantana camara* (astéracée) ou de la pervenche de Madagascar (*Lochnera rosea*), qui causent pourtant d'énormes dégâts ailleurs. Certaines espèces "exotiques" parviennent à supplanter la végétation naturelle. Il s'agit entre autres de *Tithonia diversifolia*, de *Stachytarpheta cayennensis* et des arbres ornementaux/fruiliers devenus problématiques tels que le Cocotier (*Cocos nucifera*), le Filao (*Casuarina equisetifolia*), l'Amandier tropical (*Terminalia catappa*), originaires d'autres régions. Ces arbres sont en train d'envahir la végétation littorale et urbaine. Ainsi, le littoral gabonais est envahi par le cocotier (*Cocos nucifera*), venu du Pacifique, et le badamier (*Terminalia catappa*), originaire d'Inde. Actuellement, leur dispersion n'est pas préoccupante, mais il conviendrait de surveiller la propagation de ces végétaux (Pauwels et Vande weghe, 2011).

Par contre, des espèces exotiques, comme la verbénacée *Stachytarpheta cayennensis* ou l'astéracée *Chromolaena odorata* (ou *Eupatorium odoratum*), ont envahi les écosystèmes indigènes et ont des effets dévastateurs sur l'environnement. Originaires d'une zone qui s'étend de la Floride (USA) au nord de l'Argentine, *C. odorata* est une plante arbustive considérée comme l'une des cent espèces exotiques envahissantes parmi les plus néfastes au monde (Lowe et al., 2007). Introduite en 1930 au Nigéria, *C. odorata* s'est dispersée rapidement à travers l'Ouest et le Centre de l'Afrique (GISP, 2004). Actuellement, les fourrés impénétrables de *C. odorata* colonisent la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine.

Au Gabon, cette adventice borde les axes routiers principaux et longe le chemin de fer (Mikissa, 2011, comm. person.). Les populations locales la nomment diversement "Sassou Nguessou", "Comilog" ou "Maghudunu", appellations qui traduisent ses voies de dispersion, son action envahissante et son impact. Elle constitue une grande menace pour la biodiversité (compétition avec la végétation indigène, impact sur la reproduction de certains reptiles) et les zones agricoles.

Le Cas du "Tulipier du Gabon" : Paradoxalement, une espèce native du Gabon (*Spathodea campanulata*) est elle-même une EEE majeure dans d'autres régions du monde (notamment les Outre-mer français), ce qui souligne l'importance des études biogéographiques.

La question des EEE est prise en compte dans les documents de planification nationaux, mais la mise en œuvre de mesures ciblées reste un défi.

Malgré les identifications localisées, il y a un manque de listes exhaustives et actualisées des EEE à l'échelle nationale, de cartographie de leur répartition et d'évaluation de leurs impacts écologiques et économiques.

En résumé, la connaissance existe ponctuellement, notamment pour les espèces végétales et quelques reptiles autour des villes, mais l'élaboration d'un système national de surveillance, d'alerte précoce et de gestion effective est l'étape cruciale qui doit être renforcée pour atteindre les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

Photo XX :



### 3.1.2.2 Espèces animales

La fourmi rouge *Wasmannia auropunctata* ou petite fourmi de feu est l'exemple type d'espèce envahissante animale, qui cause des dégâts importants à la faune indigène gabonaise. Introduite pour lutter contre certains parasites de diverses plantes cultivées dont le cacaoyer, cette fourmi, originaire d'Amérique du Sud, se répand peu à peu dans tout le pays. Les régions, qui ont été infestées pendant plus de 10 années, ont perdu approximativement 95 % de leurs fourmis natives (Walker, 2006 ; Ndoutoume-Ndong et Mikissa, 2007 ; Mikissa et al., 2008). *Wasmannia auropunctata* s'attaque aussi à la faune sauvage, des invertébrés jusqu'aux vertébrés, causant des lésions cornéennes chez certains animaux sauvages et domestiques (Walsh et al., 2004). Chez l'homme, elle provoque des piqûres très douloureuses, accompagnées de réactions cutanées caractéristiques avec de fortes démangeaisons

Quelques espèces animales, notamment les reptiles ont été identifiés avec un statut potentiellement invasif. La documentation cite le Lézard agame commun (*Agama agama*), dont la présence massive dans les zones ouvertes est considérée par les populations locales comme récente (introduit accidentellement par les navires depuis l'Afrique de l'Ouest), le Gecko des maisons (*Hemidactylus mabouia*) dont le statut indigène ou introduit n'est pas clair.

## **3.2 Pollutions**

Les menaces de la biodiversité sont aussi occasionnées par des pollutions d'origine anthropique. Il s'agit essentiellement des pollutions liées aux activités agricoles, aux industries extractives, aux pollutions urbaines et des différentes industries ainsi qu'au tourisme non durable et les perturbations sonores et lumineuses.

### **3.2.1 Pollutions agricoles**

#### ***3.2.1.1 Pesticides et herbicides***

L'agriculture intensive et les plantations industrielles utilisent des quantités croissantes de pesticides et d'herbicides. Ces produits chimiques contaminent les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau. Ils affectent directement les insectes pollinisateurs, les amphibiens et les organismes aquatiques. Certains pesticides interdits en Europe sont encore utilisés au Gabon.

#### ***3.2.1.2 Pollution par les fertilisants***

L'utilisation excessive d'engrais chimiques entraîne le lessivage des nitrates et phosphates vers les écosystèmes aquatiques. Cette pollution nutritive provoque l'eutrophisation des lacs, rivières et zones côtières, déséquilibrant les écosystèmes aquatiques et favorisant les proliférations d'algues nocives.

### **3.2.2 Pollutions liées aux industries extractives**

#### ***3.2.2.1 Pollution mercurielle***

L'orpillage utilise le mercure pour amalgamer l'or. On estime qu'entre 2 et 3 grammes de mercure sont rejetés dans l'environnement pour chaque gramme d'or extrait.

Ce métal hautement toxique contamine les cours d'eau, s'accumule dans les sédiments et s'intègre dans les produits des chaînes alimentaires. Les populations de poissons présentent des concentrations de mercure dépassant les normes sanitaires dans les zones aurifères.

#### ***3.2.2.2 Rejets miniers et acidification***

Les rejets miniers (stériles, boues de traitement) contiennent des métaux lourds (plomb, cadmium, arsenic, cuivre) qui s'oxydent au contact de l'air et de l'eau, générant un drainage minier acide. Cette acidification détruit la vie aquatique et rend l'eau impropre à la consommation. Les écosystèmes aquatiques situés en aval des sites miniers sont durablement dégradés.

#### ***3.2.2.3 Pollution pétrolière***

Bien que l'exploitation pétrolière soit principalement offshore, les fuites, déversements accidentels et rejets opérationnels contaminent les écosystèmes côtiers et marins. Les hydrocarbures affectent le plancton, base des chaînes alimentaires marines, et perturbent la reproduction des tortues marines qui nichent sur les plages gabonaises.

### **3.2.3 Pollutions urbaines et industrielle**

#### ***3.2.3.1 Pollution des eaux urbaines***

Libreville, concentrant près de 50% de la population gabonaise (plus d'un million habitants), rejette quotidiennement des milliers de mètres cubes d'eaux usées non traitées directement dans l'océan et l'estuaire du Komo. Cette pollution

organique provoque l'eutrophisation, la prolifération d'algues toxiques, et la mortalité massive de poissons. Les zones humides périurbaines, habitats essentiels pour l'avifaune, sont particulièrement affectées.

#### **3.2.3.2 Déchets solides**

La gestion défaillante des déchets solides entraîne l'accumulation d'ordures dans les zones naturelles périurbaines et le long des cours d'eau. Les plastiques constituent une menace majeure pour la faune marine (tortues, mammifères marins) qui les ingère, provoquant occlusions intestinales et mortalité. On estime que plus de 50 000 tonnes de déchets plastiques sont générées annuellement au Gabon, dont une fraction significative atteint l'océan (réf ?).

#### **3.2.3.3 Pollution atmosphérique**

Les zones urbaines concentrent les sources de pollution atmosphérique : le trafic routier et les décharges spontanées de déchets. Les polluants (oxydes d'azote, particules fines, ozone) affectent la santé des plantes, acidifient les sols et les eaux, et perturbent les cycles biogéochimiques. Bien que moins documentée, la pollution atmosphérique affecte probablement les lichens et les mousses qui disparaissent des zones urbanisées. Enfin, elle peut impacter les pollinisateurs des plantes.

### **3.2.4 Pollutions liées au tourisme non durable et aux perturbations sonores et lumineuses**

#### **3.2.4.1 Pression touristique**

Bien que le tourisme de nature soit limité au Gabon, certains sites subissent une pression croissante. L'observation des gorilles habités dans le parc de la Lopé et les sites de ponte des tortues marines nécessitent une gestion stricte pour éviter les perturbations. Le dérangement répété peut affecter le succès reproducteur et modifier les comportements naturels.

Le développement d'infrastructures touristiques mal planifiées (hébergements, sentiers, plateformes d'observation) peut dégrader les habitats sensibles. L'introduction involontaire d'espèces exotiques via les visiteurs constitue également un risque.

#### **3.2.4.2 Perturbations sonores et lumineuses**

Les activités industrielles, les infrastructures de transport et l'urbanisation génèrent des pollutions sonores qui perturbent la communication acoustique de nombreuses espèces. Les oiseaux forestiers modifient leurs vocalisations dans les zones bruyantes, affectant potentiellement leur succès reproducteur. Les mammifères marins sont perturbés par les activités sismiques offshore liées à l'exploration pétrolière.

L'éclairage nocturne des zones urbaines et industrielles désoriente les tortues marines lors de leur émergence sur les plages de ponte. Les jeunes tortues, normalement attirées par la luminosité de l'océan, se dirigent vers les lumières artificielles, augmentant leur mortalité. La pollution lumineuse affecte également les cycles biologiques des insectes nocturnes et perturbe les migrations d'oiseaux.

### **3.3 Pressions naturelles et climatiques**

L'érosion de la biodiversité au Gabon n'est pas seulement due aux nombreuses activités anthropiques mais aussi aux différentes maladies émergentes et aux effets des changements climatiques.

#### **3.3.1 Maladies émergentes**

Les maladies, notamment les épidémies hémorragiques de la fièvre Ebola, constituent des menaces sur la faune sauvage. En effet, les quatre épidémies qu'a connues le Gabon, dont deux dans le Parc National de Minkebé, ont fortement contribué au déclin des populations de singe au Gabon (Walsh et al., 2003). Entre 1994 et 2003, on estime que les épidémies d'Ebola ont tué environ 5 000 gorilles dans la région (Walsh et al., 2003). D'où le classement, dès 2007, du gorille des plaines de l'Ouest comme espèce en danger de manière critique sur la liste rouge UICN des espèces menacées (UICN 2008, CR A4cde). Ces épidémies, favorisées par les modifications climatiques et environnementales, représentent une menace naturelle majeure pour les primates.

#### **3.3.2 Autres pathologies**

La mosaïque du manioc est une maladie virale dévastatrice qui affecte la production de manioc au Gabon. Le virus est principalement transmis par la mouche blanche (*Bemisia tabaci*) qui se nourrit de la sève des plantes et cause des taches jaunâtres, une déformation et le rabougrissement de la plante et, dans les cas graves, son dessèchement. Dans le cadre d'une enquête nationale épidémiologique menée par WAVE au Gabon entre octobre 2020 et mai 2021, l'incidence nationale moyenne de la mosaïque du manioc a été relevée à 64,29 %. Le Gabon a mis en place un plan national de prévention et de riposte, actuellement conduit par WAVE.

D'autres maladies émergentes, comme l'anthrax chez les grands mammifères ou diverses parasitoses, constituent des menaces naturelles pour la faune gabonaise. Le stress environnemental lié aux changements climatiques affaiblit les systèmes immunitaires et favorise la propagation de ces pathologies.

#### **3.3.3 Changements climatiques**

##### **3.3.3.1 Impacts observés et projetés**

Bien que le changement climatique soit amplifié par les activités humaines, ses manifestations constituent des menaces naturelles pour la biodiversité. Les écosystèmes gabonais subissent déjà des modifications des régimes de précipitations et une élévation des températures. Les modèles climatiques prévoient une augmentation de 1,5 à 2°C d'ici 2050, avec des conséquences directes sur la distribution des espèces et la phénologie des plantes (GIEC, 2014). En effet, les changements climatiques ont un effet sur la phénologie des plantes ce qui a pour conséquence la diminution de la production des fruits. Cette rareté de fruits est l'une des causes du conflit Homme-Eléphant car l'éléphant, ne trouvant plus de fruits en forêt, est obligé de se rabattre vers les plantations aux abords des habitations (Réf.). Les changements climatiques ont également des effets sur les sols, l'allongement de la saison sèche affecte les sols entraînant une baisse de la production agricole chez les petits exploitants, car les cultures pourrissent dans le sol faute d'eau.

### ***3.3.3.2 Élévation du niveau de la mer***

L'élévation du niveau de la mer, estimée entre 0,3 et 0,5 mètre d'ici 2100 pour les côtes gabonaises, menace directement les écosystèmes côtiers et les mangroves.

Ces habitats constituent des nurseries essentielles pour de nombreuses espèces marines et des zones de nidification pour les oiseaux migrateurs. La salinisation progressive des zones côtières affecte également la végétation terrestre adjacente.

### ***3.3.3.3 Modifications des cycles hydrologiques***

Les perturbations des régimes pluviométriques affectent les cycles de reproduction de nombreuses espèces. Les périodes de sécheresse prolongée fragilisent les arbres, augmentant leur vulnérabilité aux maladies et aux incendies naturels. Les inondations plus fréquentes modifient les écosystèmes aquatiques et perturbent les routes migratoires de certaines espèces.

### **3.3.4 Inondations**

Le patrimoine naturel exceptionnel du Gabon fait face à de nombreuses menaces, parmi lesquelles les inondations qui occupent une place croissante. Phénomènes naturels amplifiés par les changements climatiques, elles exercent une pression croissante sur la biodiversité exceptionnelle partant de la forêt tropicale aux cours d'eau, en passant par les zones humides, ainsi tous les écosystèmes sont affectés.

#### ***3.3.4.1 Les écosystèmes forestiers sous pression***

L'excès d'eau observé dans les forêts provoque l'asphyxie des racines de nombreux arbres, entraînant leur dépérissement progressif. Ce phénomène crée des trouées dans la canopée, modifiant ainsi le microclimat forestier et perturbant l'équilibre délicat de ces écosystèmes millénaires.

Les sols forestiers, gorgés d'eau pendant de longues périodes, voient leur composition chimique se modifier. Cette altération affecte la disponibilité des nutriments essentiels pour la végétation, compromettant la régénération naturelle de la forêt. Les jeunes plantes, particulièrement vulnérables, peinent à s'établir dans ces conditions défavorables, menaçant le renouvellement des peuplements forestiers.

#### ***3.3.4.2 Impact sur la faune terrestre***

Les mammifères emblématiques du Gabon, tels que les éléphants de forêt, les gorilles des plaines de l'Ouest et les pangolins, voient leur habitat se fragmenter lors des inondations. Ces espèces sont contraintes de migrer vers des zones plus élevées, créant une concentration inhabituelle d'animaux dans des espaces restreints. Cette promiscuité forcée intensifie la compétition pour les ressources alimentaires et augmente les risques de transmission de maladies.

Les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens sont particulièrement vulnérables. En effet, beaucoup périssent noyés ou ne parviennent pas à trouver refuge à temps. Les sites de reproduction des amphibiens sont bouleversés. Si certaines espèces dépendent des zones humides pour se reproduire, des inondations trop intenses ou prolongées peuvent détruire les pontes et perturber les cycles de reproduction délicatement synchronisés avec les saisons.

#### ***3.3.4.3 Menaces sur les écosystèmes aquatiques***

Paradoxalement, les inondations peuvent aussi nuire aux écosystèmes aquatiques. Le débordement des rivières et fleuves entraîne un important apport de sédiments et de matières organiques dans les cours d'eau. Cette turbidité excessive réduit la pénétration de la lumière nécessaire à la photosynthèse des plantes aquatiques et des algues, base de la chaîne alimentaire aquatique. Les poissons, ressource essentielle pour les populations locales, subissent des stress multiples. La modification rapide des paramètres physico-chimiques de l'eau (température, oxygène dissous, pH) perturbe leur physiologie. Certaines espèces voient leurs frayères naturelles détruites ou ensevelies sous les sédiments, compromettant leur reproduction. Les poissons migrateurs, qui remontent les cours d'eau pour se reproduire, peuvent se retrouver piégés dans des zones inondées temporaires, condamnés à périr lorsque les eaux se retirent.

#### ***3.3.4.4 Perturbation des cycles écologiques***

Les inondations bouleversent les cycles naturels qui régissent le fonctionnement des écosystèmes. La floraison et la fructification de nombreuses espèces végétales sont perturbées, affectant en cascade les animaux frugivores qui dépendent de ces ressources. Les oiseaux migrateurs, qui trouvent habituellement refuge dans les zones humides, peuvent voir leurs sites d'hivernage ou de reproduction submergés, les forçant à chercher des alternatives souvent moins favorables.

Les interactions complexes entre espèces sont également affectées. Les relations de pollinisation et de dispersion des graines, essentielles au maintien de la diversité végétale, sont perturbées lorsque les inondations décalent les périodes de disponibilité des ressources florales ou fruitières. Cette désynchronisation peut avoir des répercussions durables sur la structure et la composition des communautés végétales.

#### ***3.3.4.5 Érosion de la biodiversité génétique***

Au-delà de la mortalité directe causée par les inondations, ces événements peuvent entraîner des pertes de diversité génétique au sein des populations. Les populations isolées par les eaux, réduites en effectifs, deviennent plus vulnérables à la consanguinité. Cette érosion génétique diminue la capacité d'adaptation des espèces face aux changements environnementaux futurs, créant un cercle vicieux de vulnérabilité croissante.

Les espèces endémiques, présentes nulle part ailleurs dans le monde, sont particulièrement menacées. Leur aire de répartition souvent restreinte les rend extrêmement vulnérables à des événements catastrophiques localisés comme les inondations.

#### ***3.3.4.6 Conséquences sanitaires et invasions biologiques***

Les zones inondées deviennent des foyers propices au développement de vecteurs de maladies, tant pour la faune que pour les populations humaines. Les moustiques prolifèrent dans les eaux stagnantes, augmentant les risques de transmission de maladies comme le paludisme ou la fièvre jaune aux primates et aux humains. Les perturbations causées par les inondations créent également des opportunités pour les espèces envahissantes. Ces espèces opportunistes, souvent plus résilientes, peuvent coloniser rapidement les zones perturbées, entrant en compétition avec les espèces indigènes et modifiant profondément la composition des communautés biologiques.

### **3.4 Pressions liées à l'exploitation des ressources naturelles**

Les pressions significatives sur la biodiversité proviendraient de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Depuis les années 1960, l'exploitation forestière et pétrolière ont exercé une telle emprise territoriale qu'une partie de la surface des forêts denses sont désormais couvertes de concessions industrielles. Cette pression considérable entraîne plusieurs conséquences majeures

#### **3.4.1 Commerce de la faune sauvage**

##### **3.4.1.1 La chasse commerciale de viande de brousse**

La viande de brousse représente un marché lucratif alimentant les centres urbains. On estime qu'entre 1 et 3,4 millions de tonnes de viande sauvage sont consommées annuellement en Afrique centrale. Au Gabon, cette chasse commerciale cible principalement les primates (gorilles, chimpanzés, mandrills), les ongulés (céphalophes, potamochères) et les grands rongeurs. Toutefois, l'intensité de cette exploitation ne dépasse pas les capacités de renouvellement des populations.

##### **3.4.1.2 Facteurs aggravants**

Les infrastructures de transport facilitent l'accès aux braconniers et l'évacuation des produits illégaux. La corruption, la pauvreté des populations rurales, et la demande internationale, particulièrement asiatique, alimentent ce commerce (Hauenstein et al., 2019). Les prix élevés de l'ivoire (jusqu'à 2 100 dollars le kilogramme) stimulent les réseaux criminels organisés.

##### **3.4.1.3 La perturbation des réseaux trophiques**

La disparition sélective de certaines espèces entraîne des cascades écologiques complexes. La réduction des populations de grands herbivores affecte la régénération forestière et la composition végétale. La raréfaction des prédateurs permet la prolifération d'espèces mésoprédatrices, modifiant les équilibres écologiques établis. La diminution des frugivores compromet la dispersion des graines de nombreuses espèces végétales, notamment celles à grosses graines dépendant des éléphants et des grands primates.

#### **3.4.2 Exploitation des ressources forestières**

L'exploitation forestière représente la principale forme d'utilisation des ressources naturelles au Gabon. Le secteur forestier constitue le deuxième pilier économique du pays après le pétrole, avec environ 15 millions d'hectares de concessions forestières accordées (Laurance et al., 2006).

##### **3.4.2.1 L'exploitation forestière industrielle et ses impacts écologiques**

###### **i. Perturbation des dynamiques écologiques**

La disparition d'arbres matures affecte les espèces dépendantes des cavités pour la nidification ou le refuge. Les modifications du couvert forestier altèrent le microclimat forestier, affectant les espèces sensibles aux variations de température et d'humidité. De plus, la régénération forestière est compromise par les changements dans la composition spécifique et les processus de succession écologique.

###### **ii. Fragmentation et dégradation des habitats**

L'exploitation sélective des essences précieuses (okoumé, ozigo, moabi, padouk) modifie profondément la structure forestière. L'ouverture de routes forestières pour l'extraction crée des corridors de pénétration qui fragmentent les écosystèmes continus, isolant les populations animales et réduisant leur diversité génétique. Cette fragmentation compromet les déplacements migratoires des grands mammifères et perturbe les cycles de reproduction de nombreuses espèces. On estime que l'exploitation forestière provoque une perte d'environ 10 % de la canopée, mais que jusqu'à 50 % de cette canopée peut être affectée car plusieurs arbres sont souvent endommagés ou détruits lors de travaux d'approche et d'abattage d'un seul arbre (Collomb *et al.*, 2000). L'ouverture de la canopée engendre une prolifération d'arbustes, de lianes et de recrûs, étouffant les jeunes arbres qui doivent normalement combler les chablis créés (Vande weghe, 2011b). L'exploitation forestière a également des effets sur la composition de la faune. La destruction ou la raréfaction d'arbres fruitiers a des impacts certains sur les populations d'oiseaux ou de mammifères. Les populations de chimpanzés (*Pan troglodytes*), colobes noirs (*Colobus satanas*) et mangabés à joues blanches (*Lophocebus albigena*) régressent dans les zones exploitées, le chimpanzé semblant être le plus sensible aux perturbations engendrées par l'exploitation (Vande weghe, 2011b). Dans les zones exploitées, la densité de rats et de souris augmente, ainsi que celle des éléphants et des buffles. La richesse spécifique, la diversité et l'abondance de certaines communautés animales, comme celles des oiseaux sylvicoles, peuvent être affectées dans des forêts sélectivement exploitées, comparées à des forêts intactes (Vande weghe, 2011b). L'exploitation forestière représente également une vraie menace à la survie de la faune sauvage, du fait que les chasseurs de viande de brousse utilisent tout autant les routes récentes que les anciennes pistes abandonnées pour atteindre les régions isolées.

**Photo XX : la mangrove gabonaise, un système à protéger**



Source :

### **3.4.3 Exploitation des ressources minières**

#### ***3.4.3.1 Expansion du secteur minier***

Face au déclin des revenus pétroliers, le Gabon diversifie son économie en développant l'exploitation minière. Le complexe minier de Belinga (minerai de fer), les mines de manganèse de Moanda, et les projets aurifères comme celui de Bakoudou représentent des zones d'exploitation massive. Plus de 200 permis de recherche minière ont été accordés, couvrant environ 20% du territoire national.

L'opération Moukongo 2 en septembre 2024 a révélé l'ampleur de l'exploitation illégale des ressources aurifères par des orpailleurs clandestins dans le massif forestier de Biloungou, une région stratégique pour la biodiversité (Ref ?). Cette activité génère des impacts environnementaux considérables.

#### ***3.4.3.2 Déforestation et destruction d'habitats***

L'exploitation minière entraîne la déforestation directe pour les sites d'extraction, les infrastructures associées (routes, campements, installations de traitement) et les zones de stockage. Au complexe de Belinga, environ 8 000 hectares de forêt primaire seraient directement affectés (Ref ?). La destruction des habitats est irréversible. Les activités d'orpaillage causent le déblaiement de vastes superficies forestières, le bouleversement des sols, la sédimentation des cours d'eau et la destruction des habitats aquatiques. Les zones exploitées deviennent des paysages lunaires dépourvus de végétation, incapables de soutenir la vie pendant des décennies.

### **3.4.4 Exploitation des ressources halieutiques**

#### **3.4.4.1 Surpêche dans les eaux marines**

Les eaux territoriales gabonaises, riches en poissons pélagiques et démersaux, subissent une pression croissante de la pêche industrielle, souvent illégale ou non déclarée, car elle épuise les stocks de poissons. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) représenterait 30 à 40% des captures totales. Beaucoup de pêcheurs ne respectent pas la réglementation en matière de technique de pêche ou de repos biologique des poissons ; ce qui entraîne une diminution de la taille et de la qualité des prises. Les techniques destructrices (chalutage de fond, filets à mailles fines) dégradent les habitats marins et capturent des juvéniles, compromettant le renouvellement des populations. Les chalutiers de fond ont des impacts dévastateurs sur les fonds marins et provoquent des captures accidentelles importantes d'espèces non ciblées. Ces pratiques détruisent les habitats benthiques et perturbent l'équilibre écologique. Cette surexploitation menace à la fois la sécurité alimentaire des communautés côtières et l'équilibre des écosystèmes marins par la raréfaction des stocks de sardinelles, d'ethmaloses et de thons.

#### **3.4.4.2 Impacts sur les écosystèmes aquatiques**

Dans les rivières et lacs, la pêche excessive, notamment avec des engins prohibés (filets à petites mailles, barrages, produits toxiques), réduit les stocks de poissons d'eau douce. Certaines espèces endémiques comme *Ctenopoma kingsleyae* sont menacées par cette surexploitation.

Les principales menaces qui pèsent sur les tortues marines du Gabon sont les prises accessoires de la pêche et la consommation humaine d'œufs et de viande de tortue. Les mammifères marins comme les lamantins africains sont également affectés par les captures accidentelles. Les communautés font face à des défis majeurs : poissons plus petits, stocks en déclin et recours à des pratiques destructrices notamment dans les lacs et zones humides d'importance internationale.

#### **3.4.5 Expansion agricole**

La dégradation des niches écologiques est une altération de l'environnement avec des conséquences sur les espèces à distribution réduite ou écologiquement très spécialisées. Suite à une déforestation ou à des pratiques culturales (agriculture itinérante sur brûlis), des sols peuvent se dégrader et être exposés à l'érosion, aboutissant à leur appauvrissement progressif.

##### **3.4.5.1 L'agriculture itinérante sur brûlis**

Pratique ancestrale des populations locales, l'agriculture sur brûlis pourrait devenir problématique avec la croissance démographique et la réduction des temps de jachère. Traditionnellement, les parcelles étaient cultivées 2-3 ans puis laissées en jachère 15-20 ans. Aujourd'hui, les cycles sont raccourcis à 5-8 ans, insuffisants pour la régénération forestière complète.

##### **3.4.5.2 Isolement génétique et réduction de la variabilité**

L'interruption des flux migratoires fragmente les populations en sous-groupes isolés. Cette séparation réduit le brassage génétique, augmente la consanguinité et diminue la capacité d'adaptation des espèces aux changements

environnementaux. À long terme, cet appauvrissement génétique accroît les risques d'extinction locale. Outre la perturbation des migrations et l'isolement des poissons, on y observe aussi l'altération des régimes hydrologiques.

#### **3.4.5.3 Les projets agro-industriels**

Le développement de plantations industrielles constitue une menace émergente majeure. Le projet GRAINE (Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés) visait à développer 300 000 hectares de terres agricoles d'ici 2025, dont une part significative de palmiers à huile et d'hévéas (Megevand et al., 2013). Certaines superficies ont été dégradées et détruites pour l'implantation desdites plantations. Par ailleurs, la conversion de forêts en monocultures notamment en plantations d'Hévéa et la colonisation des savanes par les plantations de palmier à huile, entraîne une perte massive de biodiversité, la simplification des écosystèmes, et l'utilisation intensive de pesticides.

#### **3.4.5.4 Conflits Homme-Faune**

L'expansion agricole aux abords des zones forestières génère des conflits croissants avec la faune sauvage. Les éléphants détruisent les cultures, les primates pillent les plantations, et les carnivores s'attaquent au bétail. Ces conflits entraînent des représailles létales contre la faune et nuisent à l'acceptation sociale des mesures de conservation.

Le conflit Homme-Eléphant attire sans conteste l'attention par son ampleur et ses impacts. En effet, il s'observe par les agressions physiques qui conduisent à des blessures graves et de façon extrême aux pertes en vies humaines. Sur ces deux dernières années, les agressions par les éléphants sont les plus courantes suivies de celles de buffles et des panthères dans une moindre mesure.

Cependant, les observations de terrain soulignent que plusieurs groupes zoologiques sont également incriminés pour les dégâts sur les cultures et d'autres biens. Sans être exhaustif, les espèces reconnues comme impliquées dans le conflit homme faune au Gabon sont : les aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), les athérures (*Atherurus africanus*), les rats de Gambie (*Cricetomys gambianus*), les cercopithèques (*Cercopithecus sp*), les mandrills (*Mandrillus sphinx*), les chimpanzés (*Pan Troglodytes*), les sitatungas (*Tragelaphus speki*), les potamochères (*Potamochoerus porcus*), le perroquet gris (*Psittacus erithacus*), le lamantin (*Trichechus senegalensis*), la panthère (*Panthera pardus*), le python (*Python sebae*), l'épervier (*Accipiter nisus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et dans une moindre mesure le écureuils (*protoxerus stangeri*) et les francolins (*peliperdix latham*).

Cet état de chose vient dégrader la perception des efforts de conservation et laisse ainsi planer un doute sur la conservation au profit des humains.

#### **3.4.6 Barrages hydrauliques**

La construction de barrages hydroélectriques figure parmi les menaces majeures de la biodiversité au Gabon.

##### **3.4.6.1 Inondation de vastes zones terrestres**

La création de réservoirs engloutit des superficies considérables de forêts et de zones humides. Ces submersions détruisent des habitats terrestres riches en biodiversité, provoquant la disparition de populations entières d'espèces

végétales et animales qui ne peuvent se déplacer ou s'adapter suffisamment rapidement. Les écosystèmes riverains, particulièrement diversifiés, sont les premières victimes de cette transformation.

#### **3.4.6.2 Modification des crues naturelles**

Les barrages régulent les débits pour la production électrique, l'irrigation ou le contrôle des crues, éliminant ainsi les variations saisonnières naturelles. Or, de nombreuses espèces dépendent de ces pulsations hydrologiques pour leur reproduction, leur alimentation et leur cycle de vie. Les plaines d'inondation, parmi les écosystèmes les plus productifs, perdent leur connectivité avec le cours principal et leur biodiversité décline.

#### **3.4.6.3 Perturbation du transport sédimentaire**

Les barrages piègent les sédiments dans leurs réservoirs, privant les zones en aval d'apports essentiels. Cette rétention provoque l'érosion des berges et des deltas, la modification des habitats benthiques et la réduction de la fertilité des plaines inondables. Les estuaires et les zones côtières subissent également des impacts, affectant les nurseries de nombreuses espèces marines.

#### **3.4.6.4 Barrières à la migration des espèces aquatiques**

Les poissons migrateurs et de nombreuses espèces tropicales, dépendent de la libre circulation entre leurs zones de reproduction, d'alimentation et de croissance.

Les barrages bloquent ces voies migratoires essentielles, empêchant la reproduction et entraînant l'effondrement des populations. Même avec des passes à poissons, l'efficacité reste limitée et ne bénéficie qu'à quelques espèces ciblées. On assiste à une perturbation des migrations et isolement des poissons. Les vastes réservoirs créent des obstacles au déplacement de la faune terrestre, fragmentant les territoires et isolant les populations. Cette fragmentation limite l'accès aux ressources, complique la recherche de partenaires et réduit la résilience des populations face aux perturbations.

#### **3.4.6.5 Modification des écosystèmes fluviaux**

Les barrages constituent des obstacles physiques majeurs qui transforment radicalement les cours d'eau. Les rivières à écoulement libre deviennent des réservoirs stagnants, modifiant profondément les conditions écologiques : température de l'eau, taux d'oxygénation, régime de sédimentation et flux nutritifs. Les barrages modifient la température de l'eau relâchée en aval, souvent plus froide qu'elle ne devrait l'être naturellement. Ces variations thermiques affectent les processus biologiques des espèces aquatiques, leur reproduction et leur métabolisme. La décomposition anaérobie au fond des réservoirs peut également produire du méthane et du sulfure d'hydrogène, aggravant la qualité de l'eau.

Cette métamorphose entraîne aussi la disparition d'habitats spécialisés adaptés aux eaux courantes, remplaçant les écosystèmes lotiques (eaux vives) par des écosystèmes lentiques (eaux calmes).

Les zones ripariennes, interfaces entre milieux aquatiques et terrestres, abritent une biodiversité exceptionnelle. Leur submersion ou leur assèchement (en aval) réduit les ressources alimentaires et les sites de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères et d'amphibiens.

Les eaux stagnantes des réservoirs, enrichies en nutriments par la décomposition de la végétation submergée et les apports agricoles, favorisent l'eutrophisation. Les proliférations d'algues et de cyanobactéries réduisent l'oxygène dissous, créent des zones mortes et produisent des toxines nocives pour la faune aquatique et la santé humaine.

### **3.4.7 Urbanisation et développement infrastructurels**

L'urbanisation anarchique à laquelle s'ajoutent la pression démographique dans certaines localités et la croissance de la construction des infrastructures ; bien que suscités par des impératifs de développement exercent aussi une pression sur la biodiversité. Leurs impacts directs et indirects, immédiats ou différés, localisés ou généralisés dans le pays se cumulent et pourraient accélérer la perte de la biodiversité au Gabon.

#### ***3.4.7.1 Croissance démographique***

Avec un taux de croissance démographique d'environ 2,5% par an, le Gabon verra sa population doubler en moins de 30 ans. Cette pression démographique, concentrée dans les zones urbaines, pourrait intensifier la demande en ressources naturelles (bois, énergie, produits forestiers non ligneux, viande de brousse), en terres agricoles, et en infrastructures.

A ce jour, des migrations internes sont observées vers les zones forestières pour l'exploitation artisanale des ressources (or, bois, agriculture) augmentant la pression anthropique sur des zones auparavant peu peuplées. Ces nouvelles communautés dépendent fortement des ressources naturelles locales pour leur subsistance. En dehors de la pression démographique, l'urbanisation anarchique et la construction des infrastructures contribuent aussi à l'érosion de la biodiversité.

#### ***3.4.7.2 Création d'écosystèmes appauvris***

Les espaces verts urbains, même lorsqu'ils existent, sont souvent composés d'espèces ornementales exotiques, de pelouses monospécifiques et de plantations d'alignement pauvres en biodiversité. Ces espaces ne compensent pas les écosystèmes naturels perdus et offrent peu de ressources pour la faune indigène.

#### ***3.4.7.3 Pression croissante sur les espaces résiduels***

L'urbanisation anarchique exerce une pression constante sur les espaces naturels résiduels, utilisés pour les loisirs, soumis aux pollutions et perturbations. Ces espaces, déjà fragmentés et réduits, voient leur qualité écologique décliner progressivement.

#### ***3.4.7.4 Conversion massive d'espaces naturels***

L'urbanisation anarchique, caractérisée par l'absence de planification et de régulation, entraîne la conversion rapide de forêts, de zones humides et surtout des mangroves ainsi que d'autres écosystèmes naturels en zones bâties. Cette destruction directe élimine les habitats de nombreuses espèces, provoquant des extinctions locales et réduisant drastiquement la biodiversité régionale.

#### **3.4.7.5 Fragmentation du paysage**

Les infrastructures routières, ferroviaires et les zones urbaines fragmentent les habitats continus en parcelles isolées. Cette fragmentation réduit la taille des populations, limite les déplacements des espèces, interrompt les corridors écologiques et crée un effet de lisière défavorable à de nombreuses espèces forestières spécialisées.

#### **3.4.7.6 Imperméabilisation des sols**

Le béton et l'asphalte imperméabilisent les sols, empêchant l'infiltration de l'eau, augmentant le ruissellement et réduisant la recharge des nappes phréatiques. Cette imperméabilisation élimine les habitats du sol, essentiels pour une multitude d'invertébrés, de champignons et de micro-organismes qui jouent des rôles écologiques fondamentaux.

#### **3.4.7.7 Autres conséquences**

L'urbanisation anarchique et la construction des infrastructures occasionnent :

- Les pollutions des eaux ;
- Les pollutions lumineuses et sonores ;
- L'introduction et prolifération d'espèces envahissantes ;
- La perturbation des cycles écologiques à travers la modification du régime hydrologique et l'altération des cycles biogéochimiques ;
- Des impacts sur les espèces entraînant ainsi la mortalité directe de la faune et la rupture des réseaux trophiques.

### **3.4.8 Conséquences sur les services écosystémiques**

La perte de la biodiversité génère plusieurs conséquences sur les services écosystémiques et a aussi des répercussions sur les systèmes socio-économiques des populations.

#### **3.4.8.1 Régulation climatique compromise**

Les forêts gabonaises constituent des puits de carbone majeurs. Leur dégradation libère d'importantes quantités de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, contribuant au changement climatique global. La déforestation réduit également l'évapotranspiration, affectant les régimes de précipitations régionaux et potentiellement créant des boucles de rétroaction positives accélérant la dégradation forestière. Toutefois, le Gabon reste un pays au bilan carbone positif à cause de son immense couvert forestier.

#### **3.4.8.2 Érosion des sols et perturbation du cycle hydrologique**

La destruction du couvert forestier expose les sols tropicaux fragiles à l'érosion. Les fortes pluies équatoriales lessivent les sols dénudés, provoquant l'envasement des cours d'eau, la dégradation de la qualité de l'eau, et la perte de terres agricoles. La capacité des écosystèmes à réguler les flux hydriques est compromise, augmentant ainsi les risques d'inondations et de sécheresses.

#### **3.4.8.3 Perte de ressources génétiques et pharmaceutiques**

Avec 10 000 espèces végétales dont 15% sont endémiques, le Gabon abrite un réservoir génétique d'importance mondiale. De nombreuses plantes tropicales possèdent des propriétés médicinales encore inexplorées. Leur disparition

avant même leur découverte scientifique représente une perte irréversible de connaissances et de ressources potentielles pour l'humanité.

#### ***3.4.8.4 Menaces sur la sécurité alimentaire***

L'exploitation illégale crée une instabilité économique, car les ressources qui pourraient bénéficier aux populations sont détournées par des acteurs illégaux. Les communautés rurales dépendent largement des ressources forestières pour leur subsistance : chasse, pêche, cueillette, plantes médicinales. La dégradation de ces ressources compromet directement leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance.

#### ***3.4.8.5 Perte du potentiel écotouristique***

Le Gabon possède un potentiel touristique exceptionnel, avec son réseau des parcs nationaux créés pour protéger environ 11% du territoire. Cependant, le manque d'infrastructures réduit l'attractivité touristique du pays, limitant les opportunités de développement économique durable et de création d'emplois dans ce secteur prometteur.

#### ***3.4.8.6 Coûts sanitaires de la dégradation environnementale***

La pollution mercurielle liée à l'orpaillage, la contamination des eaux, et l'exposition à divers polluants génèrent des coûts sanitaires considérables pour les populations. Les maladies neurologiques, les problèmes reproductifs, et les pathologies liées à la contamination alimentaire représentent un fardeau pour les systèmes de santé et réduisent la qualité de vie des communautés affectées.

DRAFT SPANB GABON

**Partie 2 : PLANIFICATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE**

DRAFT SPANB GABON

DRAFT SPANB GABON



## Chapitre 1 : Revue des cibles nationales

### 1.1 Etat de lieu et situations souhaitées

Le Gabon, qui a déjà une politique de longue date en faveur de la conservation, notamment à travers son réseau d'Aires Protégées, a réaffirmé son soutien à l'atteinte des objectifs du Cadre Mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité (CMKM) en réactualisant sa Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB). A cet effet, la SPANB du Gabon aligne ses actions sur les cibles nationales qui prennent en compte les politiques socio-écologiques du pays. De façon globale, plus d'une dizaine de cibles sur les 23 cibles du cadre mondial représentant environ 45% ont connu un début de mise en œuvre bien avant l'adoption de ce nouveau cadre (annexe 1). Cette préoccupation de la biodiversité est prise en compte dans les politiques sectorielles nationales de conservation, de protection et de gestion durable de la biodiversité.

### 1.2 Etat de la mise en œuvre

Comme toutes les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Gabon s'est engagé à réviser et mettre à jour sa Stratégie et son Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), afin de l'aligner sur les 23 cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal. Cet engagement se concrétise à travers la mise en œuvre des cibles qui répondent aux trois axes stratégiques du Plan d'Action National.

#### 1.2.1 Axe stratégique 1 : Réduire les menaces pour la biodiversité

Ce premier axe stratégique regroupe les huit premières cibles. Il met l'accent sur les mesures d'atténuation de toutes les formes de menaces sur la Biodiversité. Ces mesures visent entre autres à réguler l'utilisation des terres pour garantir un équilibre entre les différents usages, prévenir les conflits fonciers et soutenir le développement durable.

A cet effet, le Gabon dispose d'un Plan National d'Affectation des Terres qui est dans une phase active d'implémentation et de coordination, avec un cadre légal et institutionnel en place.

Concernant la situation des aires protégées, pour ce qui est du territoire terrestre, 21 % des écosystèmes terrestres sont protégés principalement via le réseau de 13 parcs nationaux. Des actions sont mises en œuvre pour réaliser le 9 % afin d'atteindre la cible de 30%.

La protection de 30 % des eaux territoriales est en cours dont 28 % des divers écosystèmes marins sont déjà consacrés à la conservation via 20 aires marines protégées et 9 parcs marins. Il faudra encore de 2 % à ajouter pour atteindre la cible.

La problématique de la coexistence entre l'Homme et la Faune, principalement entre l'Homme et l'Eléphant est un défi national majeur persistant. Toutefois, l'État a pris tout récemment des mesures institutionnelles et structurelles telles que l'élaboration d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action de gestion du Conflit Homme-Faune reposant sur une approche participative pour une coexistence pacifique entre l'Homme et la Faune pour un pays figurant parmi les leaders de la conservation.

Plusieurs actions sont développées dans le sens d'assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durable, sûrs et légaux des espèces sauvages. Ces mesures sont perceptibles à travers le corpus juridique dont s'est doté le pays et par son application. En outre, le Gabon est en phase active de développement d'outils et de pratiques de gestion communautaire pour assurer le volet durable des prélèvements nécessaires à la subsistance des populations.

En termes de climat, Le Gabon s'est engagé, via sa Seconde Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 2020-2025, à demeurer neutre en carbone jusqu'en 2050 et au-delà, sans conditionnalité.

### **1.2.2 Axe stratégique 2 : Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages**

Cet axe stratégique regroupe les cibles nationales allant de 9 à 13 et repose sur l'impératif de l'État de satisfaire les besoins des populations de façon durable.

La satisfaction des besoins des populations est une nécessité. Comme évoqué dans l'axe stratégique 1, le Gabon est dans une phase active de planification et d'alignement de ses politiques pour traduire l'ambition de la cible 10 en actions concrètes et mesurables dans ses secteurs clés.

La politique agricole du Gabon vise à assurer la souveraineté alimentaire, réduire la dépendance aux importations et diversifier l'économie en modernisant le secteur, tout en préservant la biodiversité. Il s'agira de garantir la survie des espèces végétales et animales consommées et les processus écologiques des agro-écosystèmes.

Les aires protégées communautaires sont également une perspective vers laquelle le pays s'oriente pour répondre aux besoins des communautés locales par le tourisme de vision et autre forme d'usage non consommatrice des ressources naturelles.

Dans le domaine des pêcheries, le pays poursuit ses efforts de généralisation du processus des plans d'aménagement des pêcheries pour s'assurer une exploitation durable et responsable des ressources halieutiques et respectueuse de la biodiversité.

En dépit des efforts palpables en matière d'aménagement forestier, le pays oriente la gestion des forêts communautaires sur l'exploitation des produits forestiers autre que le bois d'œuvre afin de maintenir ou d'accroître la biodiversité ligneuse sur pied.

### **1.2.3 Axe stratégique 3 : Développer les outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration.**

Le dernier axe de la présente Stratégie poursuit le développement des outils et solutions pour une intégration des acteurs améliorée et consolidée.

Le développement des outils et l'intégration de l'ensemble des acteurs contribuent à la mise en place d'une synergie et d'une cohésion autour de la problématique transversale de la gestion efficace de la biodiversité au service de l'humanité. Pour s'assurer une intégration de la biodiversité dans la prise des décisions, le Gabon dispose d'un corpus législatif et réglementaire en matière de protection d'environnement et développement durable. Lesquelles font appelle à l'intégration de la dimension environnementale dans tous les projets de développement de l'ensemble des secteurs d'activité.

En outre, le Gabon s'est engagé à mettre en œuvre une Commission Nationale sur la Biodiversité (CNB), plateforme devant fédérer l'ensemble des acteurs impliquées dans la gestion de la biodiversité. A la présente stratégie sera adossé un Plan de Communication.

DRAFT SPANB GABON

DRAFT SPANB GABON

## Chapitre 2 : Eléments stratégiques et plan d'action

### 2.1 Vision

À l'horizon 2050, le Gabon aura conservé, restauré et valorisé durablement sa biodiversité exceptionnelle, dans un équilibre harmonieux entre développement économique, bien-être des populations et résilience des écosystèmes, contribuant ainsi de manière significative, à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal.

### 2.2. Mission

La mission de la stratégie pour la période 2025-2030, dans la perspective de la vision 2050, de la Convention sur la Diversité Biologique est de prendre des mesures adaptées pour lutter contre la perte de la biodiversité occasionnée entre autres par l'exploitation non durable des ressources naturelles, les pollutions, le braconnage, l'exploitation minière, le conflit homme-faune, l'expansion urbaine non maîtrisée ainsi que les effets du changement climatique afin d'optimiser les services écosystémiques rétablissement de la nature, dans l'intérêt du bien-être des populations et du développement économique.

### 2.3 Les principes directeurs

La vision repose sur les principes directeurs suivants :

- ⇒ **Approche écosystémique** : prendre en compte les interactions entre les écosystèmes, les services qu'ils rendent et les besoins des populations.
- ⇒ **Savoirs scientifiques** : encourager la production et l'utilisation de données scientifiques fiables pour appuyer les décisions.
- ⇒ **Gouvernance** : renforcer la coordination interinstitutionnelle pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.
- ⇒ **Intégration intersectorielle** : faire de la biodiversité une composante transversale des politiques agricoles, forestières, minières, énergétiques, touristiques et urbaines.
- ⇒ **Participation inclusive** : garantir la participation des communautés locales, des femmes et des jeunes à la conservation de la biodiversité et au partage des bénéfices ainsi que dans toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre.
- ⇒ **Savoir traditionnel** : valoriser les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles tout en renforçant la base scientifique nationale.
- ⇒ **Économie verte** : promouvoir des modèles de développement basés sur la durabilité environnementale, l'innovation verte et la gestion responsable des ressources naturelles.

⇒ **Une seule santé** : promouvoir un système de surveillance intégré et inter disciplinaire qui reconnaît l'interdépendance étroite entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes.

## 2.4. Buts stratégiques

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comporte quatre objectifs stratégiques également appelés Buts stratégiques qui sont A, B, C et D. Ces buts stratégiques sont au cœur de ce cadre. Dans le texte ci-dessus nous rappelons les quatre différents buts stratégiques pour 2050

### Objectif A

Préserver, améliorer ou rétablir, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050.

### Objectif B

Valoriser durablement la biodiversité pour renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques.

### Objectif C

Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

### Objectif D

Renforcer les capacités de mobilisation des ressources financières en vue de mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

## 2.5. Plan d'action : cibles prioritaires nationales de Biodiversité (2025-2030) et l'alignement avec le Cadre Mondial de Biodiversité Kunming-Montréal

Le Plan d'actions national ci-dessous est un instrument de planification national aligné sur les Vingt-trois (23) cibles du CMKM de la biodiversité. Ce plan constitue le cœur de la mise en œuvre de la SPANB du Gabon pour 2025-2030. Il est le processus par lequel, le Gabon traduit les 23 cibles du cadre mondial en objectifs et actions nationaux concrets, mesurables et adaptés à son contexte écologique, social et économique.

Le présent Plan d'Actions est structuré en 3 axes stratégiques, comportant 23 objectifs opérationnels, 44 actions stratégiques et 57 indicateurs.

- ⇒ Le premier axe traite de la Réduction des menaces sur la biodiversité. Il comporte huit (08) cibles ou objectifs opérationnels, vingt-deux (22) actions prioritaires, cinquante-huit (58) activités et cinquante-huit (58) indicateurs (annexe 2) ;
- ⇒ Le deuxième axe aborde la problématique sur la Satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages. Il comporte cinq (05) objectifs opérationnels, six (06) actions prioritaires, quinze (15) activités et quinze (15) indicateurs (annexe 2) ;
- ⇒ Enfin, le troisième axe se rapporte aux outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration. Il concentre dix (10) objectifs opérationnels, quinze (15) actions prioritaires, dix-neuf (19) activités et dix-neuf (19) indicateurs (annexe 2).

L'ambition de ce plan d'action est de garantir que les investissements, la gouvernance et les efforts de conservation aboutissent à un gain net pour la biodiversité du Gabon, assurant ainsi que le capital naturel du pays continue de soutenir le bien-être de tous les citoyens et contribue à la résilience mondiale face au changement climatique.

### ***AXE 1 : RÉDUCTION DES MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ***

Cet axe regroupe les activités directement liées à l'élimination ou à la réduction des pressions sur la biodiversité du Gabon. Il regroupe les huit premières cibles nationales.

### ***AXE 1 : RÉDUCTION DES MENACES POUR LA BIODIVERSITÉ***

Cet axe regroupe les actions directement liées à l'élimination ou à la réduction des pressions sur la biodiversité du Gabon. Il regroupe les huit premières cibles nationales.

#### **Cible 1 :**

**Planifier et améliorer la gestion de toutes les zones afin de minimiser la perte de biodiversité**

#### **Actions stratégiques**

- a) Mettre en place un Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) Version1 qui fait une mise à jour du Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) Version0 et qui résout les conflits d'affectations
- b) Réviser tous les plans de gestion des aires protégées

#### **Indicateurs clés**

- f) Rapports de mission de cartographie
- g) Cartes de délimitation des emprises villageoises
- h) Compte rendu des réunions des experts
- i) Projet de loi
- j) Document de création du comite

## Parties prenantes

Ministère de la Plan Amen. Territoire, INC / ANPN / AGEOS/ MAT /ANINF/ Ministère des Eaux et Forêts

## Cible 2 :

Cartographier tous les écosystèmes dégradés et restaurer 30 % des habitats prioritaires

### Actions stratégiques

- d) D'ici 2028, identifier et cartographier tous les écosystèmes dégradés (forêt, savane, sols, mangrove, eaux douces et mer)
- e) Restaurer les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale, en collaboration avec les principaux acteurs.
- f) Renforcer les capacités pour garantir l'application efficace des processus de restauration

### Indicateurs clés

- f) Cartes des écosystèmes dégradés
- g) 30% des écosystèmes dégradés restaurés
- h) Nombre de personnes formées
- i) nombre de guides produits
- j) Nombre de consultants recrutés

## Parties prenantes

MEEC/ MEF/ INC/ AGEOS/ M. Mines/ M. Agri

## Cible 3 :

Conserver 30 % des terres, des eaux, et des mers

### Actions stratégiques

- c) Accroître de 8% les zones à protéger terrestres d'ici 2030
- d) Accroître de 4% les aires protégées marines d'ici 2030

### Indicateurs clés

- d) 8% des zones terrestres sont protégées ;
- e) 4% des aires protégées marines sont créées ;
- f) Au moins 2 textes adoptés

## Parties prenantes

MEF/M. Agri / MESR/EN / ONG

#### Cible 4 :

Limiter les conflits entre l'homme et la faune, renforcer les connaissances sur les espèces menacées et protéger la faune et la flore pour prévenir l'extinction

#### Actions stratégiques

Adoption, vulgarisation et mise en œuvre de la stratégie de gestion du conflit Homme-Faune

#### Indicateurs clés

- g) Document de la stratégie
- h) Base de données
- i) Guide
- j) Au moins 100 Km de barrière électrique
- k) Au moins 5 études
- l) Au moins 5 textes

#### Parties prenantes

Min. Agri/ CENAREST/ MEF

#### Cible 5 :

Garantir un prélèvement durable et un commerce légal des espèces sauvages

#### Actions stratégiques

- h) Evaluer les populations et les stocks des espèces sauvages
- i) Encourager la certification des Concessions forestières
- j) Finaliser la révision du Code Forestier
- k) Elaborer les textes règlementaires
- l) Augmenter le nombre de brigade de pêche et les missions de contrôle.
- m) Poursuivre les consultations et les sensibilisations des communautés locales vers une structuration pour une utilisation des ressources naturelles
- n) Veiller continuellement à la prise en compte de l'environnement dans les projets de développement économique

#### Indicateurs clés

- e) Au moins 3 documents d'évaluation
- f) 2 Documents d'inventaire produits
- g) Certificats pour 1 million d'ha
- h) D'ici 2030, 15 certificateurs formés et 10 compagnies forestières certifiées

## Parties prenantes

Min. Pêche/ MEF//Min Pêche/ MEEC /Min. Intérieur

### Cible 6 :

Améliorer la compréhension des espèces exotiques envahissantes pour réduire leur introduction et atténuer leur impact sur la biodiversité

#### Actions stratégiques

- c) Faire un état des lieux des espèces exotiques envahissantes
- d) Elaborer une stratégie et un plan d'action pour réduire les introductions et atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes

#### Indicateurs clés

- d) Check-list
- e) Document de la stratégie et du plan d'action
- f) Rapports de mise en œuvre

## Parties prenantes

MRS/ MEEC

### Cible 7 :

Évaluer les niveaux de pollution et les réduire à des seuils non nuisibles pour la biodiversité

#### Actions stratégiques

- c) Etablir une typologie des pollutions
- d) Réduire les niveaux d'impact des pollutions

#### Indicateurs clés

- e) Livre blanc
- f) Au moins 3 études
- g) Base de données
- h) Guide des normes

## Parties prenantes

MEEC/ MRS/ AGANOR

### Cible 8 :

Minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience

#### Actions stratégiques

Elaborer et mettre en œuvre le plan d'atténuation des impacts climatiques sur la biodiversité

Indicateurs clés

- c) Au moins 2 études
- d) Accroître au moins 50% les superficies certifiées des concessions forestières

Parties prenantes

MRS /MEEC/ CNC/ AGEOS/ MEF

## ***AXE 2 : SATISFACTION DES BESOINS DES POPULATIONS GRÂCE À L'UTILISATION DURABLE ET AU PARTAGE DES AVANTAGES***

Ce volet vise à satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages. Les cibles nationales allant de 9 à 13 constituent le levier de cet axe stratégique.

Cible 9 :

Gérer les espèces sauvages de manière durable pour le bénéfice des populations

Actions stratégiques

- c) Gérer durablement les espèces sauvages qui pérennisent les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
- d) Créer des filières de produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO)

Indicateurs clés

- d) Au moins 7 études
- e) Au moins 1 texte
- f) Au moins 50% d'activités réalisées

Parties prenantes

MEF/ MEEC (AGADEV)/ MRS

Cible 10 :

Garantir une gestion durable de la biodiversité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie

Actions stratégiques

- d) Garantir la gestion durable agropastorale
- e) Aménager les pêcheries
- f) Renforcer la résilience des populations tout en préservant les forêts

Indicateurs clés

- f) Check-list
- g) Catalogue

- h) Banque de données
- i) Au moins 10 communautés formées
- j) Au moins 2 aires communautaires

Parties prenantes

Min.Agri./MRS/MEF/ Min. Pêche

Cible 11 :

Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations

Actions stratégiques

Poursuivre la mise en place des organes et licences d'exportation du Protocole de Nagoya et cadre APA

Indicateurs clés

Loi et textes réglementaires

Parties prenantes

MEEC

Cible 12 :

Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité

Actions stratégiques

Elaborer les Schémas Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU)

Indicateurs clés

- c) Carte d'occupation
- d) Document programme de foresterie

Parties prenantes

MEEC/ Min. AMT/ Min. Intér./MEF

Cible 13 :

Augmenter le partage des avantages issus des ressources génétiques, des informations sur les séquences numériques et des connaissances traditionnelles

Actions stratégiques

Renforcement des capacités et transfert de technologies

Indicateurs clés

- c) Nombre de personnes formées et nombre d'équipement acquis

d) Au moins 2 formations

Parties prenantes

MEEC / MRS

### ***AXE 3 : OUTILS ET SOLUTIONS EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE ET D'INTÉGRATION***

Ce dernier axe regroupe toutes les activités de support nécessaires pour garantir le succès, la pérennité et l'intégration de la SPANB dans la société gabonaise. Le déroulement de cet axe repose sur les cibles nationales de 14 à 23.

Cible 14 :

Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux

Actions stratégiques

Créer une Commission Nationale sur la Biodiversité

Indicateurs clés

Texte réglementaire

Parties prenantes

MEEC

Cible 15 :

Inciter les entreprises à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques pour réduire les risques et impacts négatifs

Actions stratégiques

c) Poursuivre le processus d'adoption du projet de loi sur la RSE (AWASSI)

d) Encourager les banques /entreprises nationales à la prise en compte de la biodiversité dans leurs opérations de financement

Indicateurs clés

Au moins 20% des entreprises appliquant la RSE

Parties prenantes

MEEC/ Min Economie

Cible 16 :

Encourager des choix de consommation durables pour améliorer la gestion des déchets

Actions stratégiques

- c) Mener des campagnes de sensibilisation
- d) Intégrer l'éducation environnementale dans les curricula

Indicateurs clés

- c) Au moins 2 campagnes de sensibilisation
- d) Manuels disponibles

Parties prenantes

MEEC/ Min.Com / ONG/ Min Education

Cible 17 :

Renforcer la biosécurité et répartir les avantages de la biotechnologie

Actions stratégiques

Elaborer et adopter le cadre juridique et réglementaire national

Indicateurs clés

Loi et textes réglementaires

Parties prenantes

MEEC/ Min. Agri

Cible 18 :

Réduire les incitations préjudiciables et renforcer les incitations positives pour la biodiversité (voir BIOFIN)

Actions stratégiques

- c) Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité
- d) Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité

Indicateurs clés

Au moins 2 études réalisées

Parties prenantes

Min Econ/MEEC

Cible 19 :

Mobiliser des ressources financières nationales et internationales pour la biodiversité de toutes sources

Actions stratégiques

- d) Optimiser le fonctionnement du Fonds de Préservation pour la Biodiversité du Gabon (FPBG)
- e) Finaliser et valider le Plan Spatial Marin (MSP)
- f) Identifier les besoins en renforcement des capacités humaines, techniques et financiers

Indicateurs clés

- c) Documents du FPBG disponibles
- d) Au moins 5 personnes formées

Parties prenantes

FPBG

Cible 20 :

Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

Actions stratégiques

Mettre en place un comité de renforcement des capacités pour la biodiversité

Indicateurs clés

- c) Texte règlementaire de création du Comité
- d) Au moins 3 partenariats signés

Parties prenantes

MEEC/ Min MRS/ Laboratoires

Cible 21 :

Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité

Actions stratégiques

Créer un site Web

Indicateurs clés

Site Web opérationnel

Parties prenantes

MEEC

Cible 22 :

Assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous

Actions stratégiques

- c) Impliquer les communautés locales dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de projet
- d) Impliquer et responsabiliser les administrations déconcentrées et les ONG dans la vulgarisation

Indicateurs clés

Au moins 2 missions annuelles

Parties prenantes

MEEC

Cible 23 :

Garantir l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité

Actions stratégiques

Prendre un texte qui garantit l'implication des femmes dans les comités de décisions

Indicateurs clés

Au moins 30% de femmes dans le comité

Parties prenantes

MEEC

### Chapitre 3 : Modalités de mise en œuvre

La Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) constitue le principal instrument de pilotage de la politique nationale en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que du partage des avantages qui découlent de leur utilisation. Ce document stratégique traduit les engagements internationaux du Gabon, notamment ceux découlant de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), de ses Protocoles et du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, en objectifs nationaux mesurables et en actions concrètes. La mise en œuvre efficace de cette stratégie repose sur des piliers interdépendants qui forment ensemble un écosystème institutionnel, financier et opérationnel cohérent.

### 3.1. Architecture institutionnelle et gouvernance multi-niveaux

La gouvernance de la biodiversité désigne l'ensemble des processus, mécanismes et institutions par lesquels les acteurs publics, privés et citoyens articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et obligations, et médient leurs différences en matière de conservation et d'utilisation des ressources biologiques. Une gouvernance efficace de la SPANB exige une architecture institutionnelle stratifiée, permettant d'articuler vision stratégique politique et efficacité opérationnelle terrain, tout en garantissant inclusivité, transparence et redevabilité.

#### 3.1.1. Ministère en charge de l'Environnement

Le Ministère en charge de l'Environnement occupe une position centrale et structurante dans l'architecture institutionnelle de mise en œuvre de la SPANB. Il incarne simultanément plusieurs fonctions essentielles : **chef d'orchestre de la coordination interministérielle, garant technique de la cohérence stratégique, superviseur de l'exécution opérationnelle, interface entre les échelons national et international, et redevable ultime des résultats devant les instances nationales et les partenaires internationaux.**

Cette centralité découle de son mandat légal et réglementaire : il est l'institution dépositaire de la politique environnementale nationale, point focal national de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et responsable de la traduction des engagements internationaux du Gabon en actions nationales concrètes.

Fort de ce rôle et de cette mission, il est chargé, entre autres de :

- ⇒ **Préparer**, en vue d'une validation politique et officiel de la SPANB, des dossiers de présentation au Conseil des Ministres ;
- ⇒ **Suivre l'exécution de la SPANB** en réalisant un monitoring rapproché de l'avancement des plans d'actions annuels sectoriels, en identifiant les retards ou blocages et en assurant des relances auprès des institutions responsables de la mise en œuvre des activités ;
- ⇒ **Facilitateur du processus de mise en œuvre de la SPANB** en organisant et animant des dialogues multi-acteurs tout en garantissant leur caractère inclusif, transparent et équitable en vue d'évaluer l'exécution de la SPANB ;
- ⇒ **Assurer le reporting (rapportage)** en centralisant, compilant et analysant tous les rapports sectoriels et des partenaires concernant le suivi de la réalisation de la SPANB ;
- ⇒ **Contribuer au fonctionnement d'une infrastructure nationale des données** en alimentant, à partir des actions de reporting, la base de données créée au sein du Ministère.

Celle-ci sera une fenêtre de la base de données nationale Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORF) ;

- ⇒ **Faire des plaidoyers** auprès des différents partenaires pour la mobilisation des ressources financières et procéder à leur allocation par différents types d'actions (surveillance, restauration, sensibilisation, production de la connaissance) ;
- ⇒ **Elaborer des nouveaux textes sur la biodiversité** notamment un projet de loi sur la biodiversité qui permet la traduction en droit interne des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) traitant de la diversité biologique et complétant les dispositions des lois sur l'environnement, les parcs nationaux, la pêche et la gestion forestière.

Toutes ses tâches seront assurées par **l'Equipe biodiversité du Ministère** composée de tous les points focaux liées à la mise en œuvre de la CDB, de ses protocoles respectifs et des différents programmes de travail de la CDB. Ils seront appuyés par **les services techniques** appropriés du Ministère. Par ailleurs, soulignons que la SPANB met aussi l'accent sur la valorisation des ressources biogénétiques. A ce titre, **l'Agence Gabonaise pour le Développement de l'Economie Verte (AGADEV)**, créée le 22 janvier 2025, en tant qu'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) va opérationnaliser toutes les actions qui aboutiront à la valorisation du capital naturel et à la monétisation des Crédits Environnementaux. Car elle s'inscrit dans la stratégie du Gabon visant à faire de l'économie verte un moteur de croissance et un pilier du développement national.

### 3.1.2. Point Focaux sectoriels SPANB

Chaque département ministériel et institution concernés par la mise en œuvre de la SPANB vont désigner un **Point Focal SPANB** ; celui-ci sera chargé ; entre autres de :

- ⇒ Superviser la mise en œuvre des actions sectorielles de la SPANB ;
- ⇒ Mobiliser les ressources sectorielles pour la biodiversité ;
- ⇒ Sensibiliser les cadres et agents de leur ministère aux enjeux de biodiversité ;
- ⇒ Collecter les données sectorielles pertinentes pour le suivi de la SPANB ;
- ⇒ Rendre compte de l'avancement des activités sectorielles dans le cadre de la mise en œuvre de la SPANB .

### **3.1.3. La Commission Nationale sur la gestion de la Biodiversité**

Pour garantir l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification sectorielle et assurer l'implication de l'ensemble des parties prenantes, il sera mis en place une Commission Nationale de Gestion de la Biodiversité dont le fonctionnement sera défini par un texte spécifique.

Cette plateforme multi-acteurs est un espace qui incarne le principe de gouvernance inclusive, reconnaissant que la gestion durable des ressources biologiques ne peut réussir sans l'adhésion et la contribution active de l'ensemble des parties prenantes, au-delà des seules structures étatiques. Ainsi, elle pourrait comprendre : les représentants des administrations, des ONG nationales, des Communautés autochtones et locales et des Institutions académiques. En cas de nécessité, les ONG Internationales pourraient être sollicitées.

## **3.2. Financement et Mobilisation des Ressources**

Le financement représente simultanément le défi majeur et le facteur déterminant de la réussite de toute stratégie. La SPANB nécessite une architecture financière sophistiquée, diversifiant les sources, sécurisant la prévisibilité des flux, garantissant la transparence de la gestion et maximisant l'efficacité de l'utilisation des ressources. L'enjeu est double : mobiliser des volumes financiers substantiels et assurer leur allocation optimale pour maximiser l'impact pour répondre aux ambitions du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. La prévisibilité des financements est aussi importante que leur volume, car elle permet une planification efficace et la mise en œuvre continue des actions.

Cependant, dans un contexte économique où les priorités nationales sont multiples, le défi du financement de la biodiversité impose une approche intégrée, innovante et multisectorielle.

### **3.2.1. Panorama des sources de Financement**

Le panorama des sources de financement est essentiel pour élaborer la stratégie de financement solide et diversifiée pour la mise en œuvre de la SPANB. Une stratégie financière robuste combine ressources nationales (démontrant l'appropriation), coopération internationale (apportant des ressources complémentaires significatives) et mécanismes innovants (assurant la durabilité à long terme).

#### ***3.2.1.1 Budget National***

L'appropriation nationale passe nécessairement par l'engagement budgétaire direct de l'État ; ces allocations de ressources budgétaires nationales constituent la démonstration tangible de l'engagement politique du gouvernement envers la gestion durable des ressources biologiques. Elle est indispensable

pour crédibiliser notre pays auprès des partenaires internationaux et assurer la pérennité de la SPANB au-delà des cycles de financement externe souvent limités dans le temps.

A ce titre, **une ligne budgétaire dédiée** devrait être inscrite dans les allocations budgétaires attribuées au Ministère en charge de l'environnement.

### ***3.2.1.2 Fonds environnementaux nationaux***

Les fonds sont des Institutions financières autonomes dédiées, dotées de mécanismes de gouvernance indépendante, assurant une gestion professionnelle et pérenne de ressources affectées exclusivement à la gestion durable des écosystèmes forestiers, à la protection de l'environnement et à la gestion durable de la biodiversité.

Il revient au Ministère en charge de mettre en place **le fonds de sauvegarde environnementale** en application des dispositions de l'article 9 de la loi n°007/2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise. Il sera alimenté par les contributions **de la fiscalité environnementale**. De même, le Ministère en charge des Eaux et Forêts devrait réactiver **le fonds forestier** resté en sommeil depuis plus de cinq ans. Le Gabon se doit aussi de constituer **un fonds en rapport avec les ressources provenant de l'écotourisme**.

A ce jour, le Gabon compte un fonds dédié à la biodiversité dénommé : fonds pour la préservation de la biodiversité du Gabon (FPBG) qui est une organisation internationale à but non lucratif et s'appuie sur des mécanismes de financements innovants, tels que les « obligations bleues » (Blue Bonds).

### ***3.2.1.3 Apports de la Coopération bilatérale et multilatérale***

Les pays développés, conscients de la valeur globale de la biodiversité des pays africains et de leur responsabilité historique dans sa dégradation, mobilisent des ressources financières et techniques pour soutenir les efforts nationaux de conservation dans les pays du Sud.

A ce titre, le Gabon pourrait intensifier ses relations avec ses partenaires bilatéraux traditionnels et renforcer sa coopération multilatérale en matière de mobilisation des ressources financières.

#### **⇒ Partenaires bilatéraux traditionnels du Gabon :**

Les principaux partenaires bilatéraux du Gabon sont :

- **La France** avec l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ;
- **Union Européenne :**

#### **⇒ Partenaires multilatéraux**

Les partenariats internationaux apportent non seulement des ressources financières complémentaires significatives, mais aussi une expertise technique de pointe, des technologies innovantes, et l'accès aux réseaux internationaux de conservation.

La coopération multilatérale se fera avec d'une part, les organisations multilatérales et d'autre part, les mécanismes financiers existants ou encore de création.

Les organismes multilatéraux sont essentiellement, les organisations du système des Nations Unies (SNU) :

- Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**) : renforcement capacités institutionnelles, gouvernance environnementale ;
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (**PNUE**) : expertise normative, évaluations environnementales, biodiversité ;
- Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (**FAO**) : gestion durable forêts, sécurité alimentaire et biodiversité
- Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Sciences, et la Culture (**UNESCO**) : sites patrimoine mondial, réserves de biosphère, éducation environnementale ;
- **Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM)** : dons, prêts concessionnels projets environnementaux, assistance technique politiques publiques.

Les mécanismes financiers multilatéraux existants sont :

- **Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF)** : principal mécanisme financier de la Convention sur la Diversité Biologique qui se reconstituent tous les 4 ans. **Le Fem-8, en cours d'exécution, s'achève en 2026 ;**
- **Fonds Vert pour le Climat (FVC/GCF)** en profitant de la fenêtre liée aux projets d'adaptation basée sur les écosystèmes.

Le Gabon pourrait aussi profiter des appuis des initiatives régionales tels que l'**initiative pour la Faune Sauvage Africaine (African Wildlife Initiative)** qui constitue des financements pour la lutte contre braconnage et trafic espèces ; le **Fonds Bleu du Bassin du Congo** qui comprend des financements spécifiques pour les écosystèmes aquatiques et marins, l'**Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI)** et le **Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)** dont il assume la Co facilitation. Une action visant la mobilisation des ressources pour les forêts de l'Afrique Centrale est en cours.

Le Gabon, dans la quête des ressources financières pour exécuter les activités consignées dans sa SPANB doit veiller à ce que les financements soient alignés avec priorités nationales ; il faudrait aussi éviter les financements qui promeut la multiplicité des petits projets non coordonnés ;

#### ***3.2.1.4 Partenariats Public-Privé et autres mécanismes innovants***

Les entreprises, en particulier celles dont les activités dépendent de ressources naturelles ou impactent les écosystèmes, ont intérêt économique et obligation éthique à contribuer à la conservation de la biodiversité dont dépendent leurs activités. Le Gabon pourrait aussi profiter de cet **engagement Entrepreneurial** pour financer les activités de la SPANB.

Il pourra aussi capitaliser son expérience sur **l'Accord de dette contre nature avec la France** pour explorer des possibilités avec d'autres pays ; Il peut aussi explorer les possibilités que pourraient offrir :

- ⇒ Paiements pour services écosystémiques (PSE) ;
- ⇒ Crédits carbone et marchés volontaires.

### 3.3. Cadre opérationnel, Système de suivi-évaluation et Plan de Communication

La mise en œuvre de la SPANB nécessite la mise en place de plusieurs outils : cadre opérationnel, un système de suivi évaluation et un plan de communication.

#### 3.3.1. Cadre Opérationnel

Le cadre opérationnel regroupe les outils, procédures et mécanismes de planification permettant de traduire les objectifs stratégiques en activités concrètes, programmées et exécutables sur le terrain.

Cela exige :

- ⇒ La production de **Plans d'Action Annuels** suivant la méthodologie SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis) détaillant activités, ressources nécessaires, responsables et calendrier mensuel d'exécution ;
- ⇒ L'élaboration de **Feuilles de Route Sectorielles** pour chaque domaine (agriculture durable, pêche responsable, foresterie, mines, tourisme, infrastructure) précisant actions prioritaires, indicateurs sectoriels et budgets dédiés ;
- ⇒ Le développement de **Chronogrammes d'Activités** mensuels par l'Equipe Biodiversité du Ministère en charge de l'Environnement visualisés par diagrammes de Gantt, identifiant séquençage logique, jalons critiques et chemin critique des activités déterminantes ;
- ⇒ L'application d'une **Matrice RACI** pour chaque action majeure définissant qui Réalise, qui est Responsable final, qui doit être Consulté et qui doit être Informé, évitant confusions et zones grises.
- ⇒ La mise en œuvre des **plans d'actions spécifiques des protocoles de la CDB**.

#### 3.3.2. Système de suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation est un dispositif permanent de mesure, d'analyse et d'appréciation des progrès réalisés, permettant d'évaluer l'efficacité des actions, d'identifier les problèmes et d'ajuster les stratégies en temps réel. Il recommande :

- ⇒ La définition d'**Indicateurs de Processus** (nombre de formations, superficie restaurée, lois adoptées, patrouilles effectuées) suivis mensuellement ou trimestriellement pour vérifier la réalisation des activités planifiées ;
- ⇒ L'établissement d'**Indicateurs de Résultats** (changements de pratiques, réduction déforestation, augmentation populations d'espèces, amélioration revenus) nécessitant enquêtes périodiques pour évaluer les effets directs à court-moyen terme ;

- ⇒ Le développement d'**Indicateurs d'Impact** (amélioration état conservation espèces, augmentation couverture forestière, amélioration conditions de vie, connectivité écologique) mesurés à mi-parcours et fin de mise en œuvre via études scientifiques approfondies ;
- ⇒ La création d'un **Tableau de Bord National** avec indicateurs prioritaires, visualisation graphique, système d'alerte et mise à jour régulière accessible à tous les acteurs ;
- ⇒ La production de **Rapports d'Avancement** trimestriels ou semestriels standardisés présentant résumé exécutif, analyse par objectif, défis rencontrés, évolution indicateurs et recommandations d'ajustement ;
- ⇒ L'organisation de **Revue Annuelle Conjointe** (2-3 jours) rassemblant tous les acteurs pour bilan collectif, analyse des enseignements, planification collaborative et renouvellement d'engagement ;
- ⇒ La réalisation d'une **Évaluation à Mi-Parcours** et la conduite d'une **Évaluation Finale** mesurant l'atteinte des objectifs, analysant résultats et impacts, identifiant leçons apprises et formulant recommandations pour la prochaine SPANB ;
- ⇒ Le déploiement d'un **Système d'Information sur la Biodiversité** à partir de la base de données du Ministère en charge de l'environnement qui sera connecté à la base nationale.

Les indicateurs internationaux de la biodiversité serviront de base pour élaborer les indicateurs nationaux.

Toutes les informations collectées permettront aussi d'alimenter le **CHM** Biodiversité, le **BCH** du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique et le **CH-APA** du protocole de Nagoya sur l'accès et partage des avantages.

### 3.3.3. Plan de communication et sensibilisation

La communication et la sensibilisation englobent l'ensemble des actions visant à informer, mobiliser, éduquer et engager les parties prenantes et le grand public autour des enjeux de conservation, créant ainsi l'adhésion sociale nécessaire à la réussite de la SPANB. Il convient, à cet effet de :

- ⇒ Élaborer une **Stratégie de Communication dédiée** avec messages clés adaptés à chaque public, canaux diversifiés (médias traditionnels, numériques, communautaires), calendrier aligné sur moments clés et équipe dédiée avec budget ;
- ⇒ Déployer de **Campagnes de Sensibilisation** multi-canaux (**Mass media** : spots radio/TV, articles presse, documentaires ; **Digitales** : réseaux sociaux, influenceurs, contenus viraux, **Événements publics** : journées mondiales, foires, expositions, **Sensibilisation scolaire** : modules éducatifs, clubs environnement, concours ; **Campagnes communautaires** : théâtre forum, causeries, projections villageoises)

⇒ **Diffuser la SPANB** via publication officielle complète, versions simplifiées pour grand public, résumés pour décideurs et disponibilité en ligne (CHM) et papier.

DRAFT SPANB GABON

DRAFT SPANB GABON

## Conclusion

A l'instar des autres parties à la Convention sur la Diversité Biologique, la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité du Gabon est le principal instrument de mise en œuvre au niveau national de cette convention et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce document n'est pas une simple déclaration d'intention, il est la feuille de route structurée et l'engagement ferme du pays à inverser la tendance alarmante de l'érosion de la diversité biologique.

Elle a été conçue pour tenir compte, de la vision du Gabon qui est de : « conjuguer statut écologique exceptionnel et de développement économique en se positionnant comme un Etat model ou la nature est un capital à conserver et à valoriser durablement ».

Le diagnostic initial a confirmé la richesse exceptionnelle mais également la vulnérabilité croissante de notre patrimoine naturel face aux pressions anthropiques (urbanisation, surexploitation des ressources, changements climatiques). La SPANB propose une vision claire : celle d'un pays où la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont intégrées dans tous les secteurs de développement, reconnaissant son rôle essentiel pour la sécurité alimentaire, la santé publique et le bien-être socio-économique et culturel.

Cette Stratégie et Plan d'action poursuit la réalisation des actions prioritaires découlant des trois axes stratégiques dudit plan.

Le Plan d'Action détaille des objectifs précis alignés sur les cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, couvrant l'amélioration de la gestion des aires protégées, la restauration des écosystèmes dégradés, l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, foresterie, pêche), et le renforcement des capacités scientifiques, institutionnelles et financières nécessaires.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie repose sur un partenariat inclusif. Elle exige une mobilisation sans précédent de tous les acteurs, étatiques, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. L'ensemble de ces acteurs doit adopter des pratiques durables et responsables, car étant au cœur de l'action à travers la mise en place des cadres réglementaires forts et de financement nécessaire, l'adoption des pratiques durables et responsables et la valorisation des savoirs traditionnels.

La mise en œuvre de cette SPANB est un investissement à long terme pour les générations futures. Les défis sont considérables, mais les bénéfices d'une nature saine – des services écosystémiques vitaux à la résilience face aux crises – sont inestimables.

En conclusion, cette stratégie représente la boussole pour une transition écologique réussie. Elle doit être considérée non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité de construire un avenir plus durable et équitable. L'heure n'est plus à la délibération, mais à l'action concrète et coordonnée pour que la biodiversité de notre pays puisse continuer à prospérer.

## Annexes

### Annexe 1 : Analyse des cibles nationales de la biodiversité

Numéro de cible	Cible	Situation actuelle	Situation souhaitée
Cible 1: Planification Spatiale	Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative qui intègre la biodiversité, et d'autres processus de gestion efficaces, pour faire face aux changements d'utilisation des terres et de la mer, en minimisant la perte des écosystèmes intacts, critiques et menacés, ainsi que des zones de haute valeur pour la biodiversité, en améliorant la connectivité et l'intégrité, tout en respectant les droits des communautés locales	<p>Il existe une première version du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT). Cette version fait un état des lieux des affectations sur l'ensemble du territoire national. De cet état des lieux, il ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 083 300 ha ont été affectés à l'exploitation forestière ;</li> <li>- 7 094 900 ha ont été affectés pour le secteur minier ;</li> <li>- 397 400 ha ont été affectés à l'agriculture industrielle ;</li> <li>- 150 833 km<sup>2</sup> ont été affecté pour le secteur pétrolier ;</li> <li>- 3 462 485 ha ont été affectés pour la conservation ;</li> </ul> <p>Cette première version fait également état des conflits d'affectation.</p> <p>La pêche industrielle se pratique entre 4,83 km – 19,31 km nautiques.</p>	<p>PNAT disponible d'ici 2028</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un PNAT V1 qui fait une mise à jour du PNAT V0 et qui résolve les conflits d'affectations des usages des terres ;</li> <li>- La révision de tous les plans de gestion des aires protégées est réalisée</li> </ul>

		<p>Ce document fait état de l'incompatibilité des affectations des terres entre l'exploitation minière et l'exploitation forestière certifiée.</p> <p>Ils existent d'autres zones ayant fait l'objet de planification partielle et participative notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14% des aires protégées disposent de plans de gestion en cours de révision (en superficie)</li> <li>- Tous les parcs nationaux terrestres disposent chacun d'un plan de gestion (en superficie)</li> <li>- Superficie des zones de haute valeur pour la biodiversité (KBA)</li> <li>- 15,7 millions d'hectares de forêts de production disposent de plan d'aménagement</li> <li>- 85 forêts communautaires définitives existent</li> <li>- 23% du territoire maritime disposent de plan de gestion en cours de révision</li> <li>- l'atlas des eaux douces a été réalisée en vue d'une planification des aires protégées</li> </ul>	
<p>Cible 2 : Restauration des écosystèmes dégradés</p>	<p>Cartographier les zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés et veiller à ce que, d'ici à 2030, des mesures de remises en état efficaces</p>	<p>- Une cartographie des zones de mangroves de Libreville existe ;</p> <p>- Aucune étude sur l'état des écosystèmes dégradés dans l'ensemble du pays n'existe ;</p>	<p>D'ici 2028 il faut avoir une cartographie claire de toutes les zones dégradées et à restaurer : mangroves, sites miniers, pétroliers, forestiers et bassins versants urbains.</p>

	<p>soient effectuées sur au moins 30 % de ces habitats prioritaires, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologique.</p>	<p>- Une étude référentielle a été faite pour le pays.</p>	<p>Identification des zones dégradées à l'échelle nationale, en collaboration avec les principaux acteurs.</p> <p>Renforcement des capacités pour garantir l'application efficace des processus de restauration</p>
<p>Cible 3 : Aires protégées (30/30/30)</p>	<p>Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les terroirs traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des communautés</p>	<p>- Le réseau d'aires protégées terrestres du Gabon couvre 15% de la superficie nationale soit environ 4 millions d'hectares. (12 % pour les aires protégées terrestres et 19 % pour la totalité des aires protégées selon l'Organisation Non Gouvernementale The Nature Conservancy (TNC))</p> <p>- Les Zones Clés pour la biodiversité (KBA) représentent 24% des territoires terrestres et marins ;</p> <p>- 20 aires marines protégées, couvrant 26% de la zone économique exclusive (ZEE) existent ;</p> <p>- 14% des aires protégées disposent de plans de gestion en cours de révision.</p> <p>- 23% du territoire maritime disposent de plans de gestion en cours de révision.</p> <p>- l'atlas des eaux douces a été réalisée en vue d'une planification des aires protégées.</p>	<p>Disposer de 8% de zones protégées terrestres de plus d'ici 2030.</p> <p>Disposer de 4% d'aires protégées marines de plus ;</p> <p>Protection de 30% des terres, eaux douces et océans d'ici 2030.</p>

	locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.	Un Plan National d'Affectation des Terres existe et un Plan Spatial Marin est en cours d'élaboration : livrable intégré à la mise en œuvre de l'obligation bleue du Gabon lancée en 2023	
Cible 4: Coexistence Homme-Faune	Gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune de manière à limiter les conflits liés à leur coexistence et développer les connaissances sur les espèces menacées, incluant la prise en compte des savoirs locaux, afin de permettre la mise en place de mécanisme de gestion et de protection de la faune et de la flore, y compris entre autres par des mesures de conservation in situ et ex situ.	Une stratégie de gestion du conflit Homme-Faune a été élaborée mais n'a pas encore été validée en Conseil des Ministres, toutefois la stratégie précédente demeure en vigueur.	Adoption, vulgarisation et mise en œuvre de la stratégie de gestion du conflit Homme-Faune.
Cible 5: Utilisation durable	Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durable, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des communautés locales en matière de développement durable.	<b>Forêt</b> : Un Code forestier existe et prend en compte la réalisation des plans d'aménagements des concessions forestières, le mode et les conditions d'exploitation (prélèvements sélectifs, diamètre d'exploitation, séries de conservation), les droits d'usage coutumier, la mise en œuvre et les conditions d'exploitations des forêts communautaires, ;  - Existence d'un Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts (SNORF) ;	D'ici 2028, certifier 50% des Concessions forestières ;  Finaliser la révision du Code Forestier ;  Elaborer les textes d'application du Code des Eaux et Forêts ;

	<p>- 30% des concessions forestières sont déjà certifiées.</p> <p><b>Pêche :</b> Un Plan d'aménagement des pêcheries existe et inclus les Périodes de fermeture de pêche, la réglementation des mailles, tailles des filets et taille des hameçons à utiliser par zone, les interdictions de pêche dans certaines zones (ex : embouchures),.</p> <p><b>Faune :</b> le Code Forestier ci-dessus inclus également des dispositions en matière de classement des espèces, des latitudes d'abattage, de mise en place d'un système de traçabilité des espèces chassées et commercialisées avec permis de chasse numérisé (avec QR code), de suivi sanitaire.</p> <p>Il Prend en compte, in fine, les pratiques de chasses traditionnelles et le respect des droits d'usage coutumier.</p> <p><b>Environnement :</b> Un code de l'Environnement existe et prend en compte, d'une part, la dimension environnementale dans les projets de développement (évaluations environnementales), la préservation du patrimoine génétique et la conduite des études et des enquêtes sur l'état de l'environnement et de la nature, d'autre part.</p>	<p>Augmenter le nombre des brigades de pêche et des missions de contrôle ;</p> <p>Poursuivre les inventaires de faune ;</p> <p>Poursuivre les consultations et les sensibilisations des communautés locales vers une structuration de l'utilisation des ressources naturelles ;</p> <p>Veiller continuellement à la prise en compte de l'environnement dans les projets de développement économique ;</p> <p>Renforcer les études et les enquêtes sur l'état de l'environnement et de la nature</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		- Manque de ressource humaine spécialisée	
Cible 6 : Espèces exotiques envahissantes	Améliorer la connaissance des espèces exotiques envahissantes afin d'éviter, de limiter, de réduire ou d'atténuer leurs incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques, en identifiant et le cas échéant en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes.	Deux espèces envahissantes sont actuellement répertoriées (Rapport IPBES/Etudes COMIFAC) - Identification de 5 espèces de poissons (le sans nom, la carpe Mbouda ) - Identification de 3 espèces fauniques : la fourmie électrique ( <i>Wasmannia auropunctata</i> ), le wasmania, le lézard hocheur ( <i>Agama agama</i> ), Héron garde-beouf ( <i>Ardea ibis</i> ) - Observations isolées par secteur Le Gabon ne dispose pas actuellement d'une connaissance exhaustive des espèces exotiques envahissantes présentes sur son territoire	Identifier les espèces exotiques envahissantes.  Contrôler les voies d'introduction de ces espèces.  Plan de mesure pour stopper ou réduire l'envahissement  Renforcement des capacités et recrutement de personnel qualifié pour la réalisation effective des activités associées à la cible Acquisition des moyens techniques et technologiques pour atteindre efficacement les objectifs fixés Disposer de la logistique suffisante pour un déploiement efficace sur le terrain (forêt, savanes, eaux douces, mers)
Cible 7 : Identification du niveau d'impact des pollutions	Identifier les niveaux d'impact de pollution de toutes sources, notamment le bruit, la pollution plastique, le mercure, autres métaux lourds, les produits chimiques dangereux tels que les pesticides, et la pollution biomédicale, et les réduire à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, en mettant un accent particulier sur :	- Recensement et sécurisation de 210 tonnes de polychlorobiphényles et effets sur la santé (PCBs) ; - Identification de 7 maladies attribuées à la pollution de l'air à Libreville selon une étude de l'UOB ; - Adoption de la Loi n 009/2024 du 04/08/2024 portant ratification de l'ordonnance n 0012/PR/2024 du 26 février	Poursuivre l'identification des types de pollutions ;  Mesurer les niveaux d'impact de pollution

	<p>a) en réduisant l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficace des nutriments ;</p> <p>b) en réduisant les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ;</p> <p>c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.</p>	<p>2024 relative à la lutte contre les pollutions par les plastiques à usage unique</p>	
<p>Cible 8 : Atténuation des changements climatiques et de l'acidification des océans</p>	<p>Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique.</p>	<p>Autorité de régulation mise en place</p> <p>- Processus de finalisation de la troisième CDN et du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (des mesures d'atténuation sont comprises)</p> <p>Accords de Paris sur le climat</p> <p>Contributions Déterminées au niveau National (CDN)</p> <p>Initiatives visant à atténuer les impacts des changements climatiques sur ses zones côtières</p>	<p>Poursuivre des efforts d'atténuation des effets des changements climatiques...</p> <p>- Etudes sur le potentiel d'absorption du carbone par les différents puits de carbone</p> <p>- Etudes sur les effets des changements climatiques sur la biodiversité</p> <p>Une évaluation de la résilience des politiques d'adaptation a été envisagée lors de la définition de cette cible.</p>

Cible 9: Assurer les bénéfices	Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan de Protection de la Faune existe</li> <li>- Le Plan d'aménagement des Forêts existe</li> <li>- Le Code Forestier incluant le droit d'usage coutumier existe</li> <li>- Ordonnance n 11/2008 du 25 juillet 2008 modifiant en complétant certaines dispositions de la loi n 16/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier existe</li> <li>- Décret 539 sur les études d'impact existe</li> <li>- La loi sur les parcs nationaux existe et prend en compte les droits d'usage coutumier</li> <li>- Arrêté sur les forêts communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et utilisation durable des espèces sauvages au bénéfice des communautés locales ;</li> <li>- Finaliser le Code des Eaux et forêts</li> <li>- Création de filière de produits forestier non ligneux (PFNL) ;</li> <li>- Elaborer les textes d'application de la loi sur les parcs nationaux</li> </ul>
Cible 10: Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières	Veiller à ce que toutes les zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, à la foresterie et à d'autres utilisations productives soient gérées de manière durable, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, contribuant à l'efficacité, à la productivité et à la résilience à long terme de ces systèmes de production en conservant et en restaurant la	Pour garantir une gestion durable de la biodiversité dans les secteurs agricole, halieutique et aquacole, une évaluation des mécanismes et du suivi a été effectuée pour identifier les lacunes et les besoins dans chaque domaine d'activité. Les engagements internationaux, les institutions nationales en place, ainsi que les lois et politiques pertinentes ont été pris en considération. L'accomplissement de cette cible dans le contexte gabonais devra être en synergie avec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place ou renforcer les prescriptions techniques et les mécanismes de surveillance et contrôle pour veiller que ces zones soient gérées de manière durable pour la préservation de la biodiversité</li> </ul>

	biodiversité et au maintien de la contribution de la nature à l'homme.	les priorités de développement, notamment en étant compatible avec les objectifs d'autosuffisance alimentaire.	
Cible 11 : Renforcement des contributions de la nature aux populations	Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations de la nature.	Prise en compte de la biodiversité dans la législation nationale : - Application du Code forestier, Code de la Pêche, Code de l'Agriculture, Code Minier et le Code de l'Environnement - Arrêté portant sur la protection des mangroves - Arrêté n 001/MFEPC/CAB-M du 4 février 2019 portant suspension à titre conservatoire de l'exportation de l'espèce végétale « Tabernanthe iboga » en République Gabonaise - Application du Protocole de Nagoya - Stratégie sur la valorisation des PFNL - Réhabilitation de mangroves dans le Grand Libreville et Port-Gentil (L : 25 hectares, PG : - Lancement d'un projet de paiement pour services environnementaux	- Poursuivre la mise en place des organes et licences d'exportation du Protocole de Nagoya et cadre APA - Appuyer la création des aires protégées communautaires pour développer des activités génératrices de revenus (AGR) - Mettre en place un cadre réglementaire pour la répartition juste et équitables des revenus tirés de l'écotourisme - Renforcement des circuits touristiques à l'échelle nationale
Cible 12 : Augmenter les espaces "verts et bleus" en zone urbaine	Maintenir, planifier et aménager les espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-	Il existe un plan d'aménagement des terres obsolète <b>Espace vert :</b> - Absence d'un programme national de création d'espaces verts	- Actualisation du plan d'aménagement des terres - Création et mise en œuvre d'un programme national de foresterie urbaine

	<p>ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.</p>	<p>Bien que certains espaces verts existent déjà, leur nombre reste insuffisant pour répondre pleinement aux objectifs fixés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet CAFI 3 mené par l'ANPN pour verdissement urbain et création de jardins botaniques</li> <li>- Mise en place du projet GEF8 : Gouvernance intégrée et transformation urbaine incluant la création d'espaces verts</li> </ul> <p><b>Espace bleu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un potentiel important de cours d'eau dans les zones urbaines</li> <li>- Absence d'un plan d'aménagement d'espaces bleus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et mise en œuvre d'un programme d'aménagement paysagers</li> <li>- Cartographier de nouvelles zones à créer afin d'atteindre cette cible nationale et d'assurer une répartition équilibrée des espaces verts et bleus au sein des zones urbaines.</li> </ul>
<p>Cible 13 : Accès et partage des avantages</p>	<p>D'ici à 2030, prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et réglementer l'accès aux ressources génétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un cadre réglementaire APA à l'échelle nationale (Point focal APA)</li> </ul> <p>Le Gabon manque actuellement de mesures légales, administratives et politiques garantissant un partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques, des séquences numériques et des savoirs traditionnels.</p>	<p>Poursuivre la mise en place des organes et licences d'exportation du cadre APA</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Transfert de technologies</p>
<p>Cible 14 : Intégration des valeurs de biodiversité dans les processus de décision</p>	<p>Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, des processus de planification et de développement durable, dans tous les secteurs, en</p>	<p>Il existe un corpus juridiques encadrant la biodiversité dans certains secteurs néanmoins l'application dans l'ensemble des secteurs reste faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les décisions et les instruments de politique (loi, fiscalité, guide...)</li> </ul>

	particulier dans ceux qui ont d'importantes incidences sur la biodiversité.	- Application de la loi n° 007/2014 du 1 <sup>er</sup> août 2014 relative à la protection de l'environnement (Etude d'impact)  - Intégration de la dimension environnementale dans les cadres réglementaires	- Renforcement de capacité et de la collaboration entre les sectoriels - Mise en place de label RSE La sensibilisation du gouvernement et la société gabonaise aux diverses valeurs de la biodiversité et à sa contribution au bien-être économique, alimentaire et à l'amélioration de la santé ont été pris en compte dans l'appropriation de la cible mondiale.
Cible 15 : Impact et dépendances des entreprises	Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à : a) assurer que les grandes entreprises et les multinationales agissent, contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, informent les consommateurs nationaux en vue de promouvoir des modes de consommation durables selon qu'il convient et rendent comptes de l'impact social de leurs activités ; b) assurer que les institutions financières majeures veillent à la prise en compte de la biodiversité dans l'accès au financement et dans le portefeuille projet.	a) - Application de la loi n° 007/2014 du 1 <sup>er</sup> août 2014 relative à la protection de l'environnement (Etude d'impact) - Application des codes sectoriels (ex : Code Minier) - Existence d'un plan d'urgence et de versement accidentel des hydrocarbures - Budgétisation du PGES dans les activités dans opérateurs économiques  b) - Insuffisance des moyens techniques et financiers pour l'application des cadres réglementaires et leurs missions de surveillance et de contrôle	a) - Doter les administrations des moyens techniques et financiers nécessaires pour le suivi  - Adoption d'un cadre réglementaire sur la RSE  b) - Accompagner les banques à la prise en compte de la biodiversité dans leurs opérations de financement

		- Absence d'intégration de l'impact sur la biodiversité par les institutions financières majeurs nationales	
Cible 16 : Sensibilisation à la surconsommation	Créer des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices à encourager les populations à faire des choix de consommation durables, en vue d'améliorer la gestion des déchets, notamment à travers l'éducation et l'accès à des informations pertinentes et précises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de la Loi n° 009/2024 du 04/08/2024 portant ratification de l'ordonnance n° 0012/PR/2024 du 26 février 2024 relative à la lutte contre les pollutions par les plastiques à usage unique</li> <li>- Existence de manuels de sensibilisation sur l'éducation environnementale</li> <li>- Intégration de la biodiversité dans les curricula (ex : Projet d'Appui à l'Education Environnementale PAEEG, porté par le Ministère de l'Education Nationale et celui des Eaux et Forêts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'éducation environnementale dans les curricula</li> <li>- La refonte du curricula scolaire du système éducatif gabonais</li> <li>- Création de modules sur le financement de la biodiversité</li> </ul>
Cible 17 : Biotechnologies	Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application- dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi n° 007/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 relative à la protection de l'environnement prend en compte les questions de la biotechnologie</li> <li>- Existence d'un projet de loi sur la biosécurité</li> <li>- Le protocole de Cartagena n'est pas opérationnel mais il existe un point focal</li> <li>- Existence d'un potentiel scientifique (USTM, IRT, IRAF /CENAREST)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du Protocole de Cartagena</li> <li>- Adoption du projet de loi sur la biosécurité</li> <li>- Création d'un plan de communication visant à la sensibilisation des administrations sur les risques biotechnologiques</li> </ul>
Cible 18 : Subventions néfastes	Recenser les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et mettre en place les politiques publiques visant à réduire, éliminer ou supprimer progressivement,	- Recensement des subventions néfastes pour la biodiversité à travers le Projet BIOFIN en cours	- Identification toutes les subventions néfastes sur la biodiversité

	<p>selon qu'il convient, les incitations les plus préjudiciables à la biodiversité, sans porter préjudice aux conditions de vie des populations, et renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.</p>		<p>- Réalisation d'études d'impacts financiers sur la suppression d'exonérations fiscales ayant des impacts directs sur la biodiversité</p>
<p>Cible 19 : Mobilisations des ressources financières</p>	<p>Augmenter les ressources financières provenant de toutes les sources, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et veiller à la transparence de l'utilisation de ces ressources notamment en s'employant à :</p> <p>a) Augmenter le montant total des ressources financières internationales mobilisées en faveur de la biodiversité ;</p> <p>b) Accroître la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte national ;</p> <p>c) Encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité ;</p> <p>d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et/ou climat, et les mécanismes de partage des avantages, grâce à mesures de protection environnementales et sociales.</p>	<p>- Mise en place des Obligations Bleues et du Fonds de Préservation de la Biodiversité du Gabon (FPBG)</p> <p>- Elaboration du cadre logique pour le projet PFP visant à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des projets nationaux pour le bien-être des communautés locales vivant autour des aires protégées</p> <p>- Mise en œuvre des projets CAFI (ex : lancement d'un projet PSE)</p> <p>- Existence de l'AGADEV depuis 2025</p>	<p>- Augmentation de la contribution de l'Etat</p> <p>- Création de mécanisme de financement innovant</p> <p>Renforcement des capacités techniques</p> <p>Transfert de technologies</p> <p>Coopération scientifique</p>

<p>Cible 20 : Développement des capacités, accès et transfert de technologie</p>	<p>Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, et triangulaire afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'institutions de formation et de la recherche</li> <li>- Créations de nouvelles facultés dans l'enseignement supérieur à l'échelle nationale</li> <li>- Manque de ressource financière pour la recherche scientifique</li> <li>- Faiblesse dans le transfert de technologie</li> <li>- Existence de bourse de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des politiques nationales de transfert de technologie entre institutions nationales</li> <li>- Renforcer la collaboration interministérielle au niveau de la recherche</li> <li>- Moderniser les structures de formation et de recherche scientifique</li> <li>- Explorer d'autres axes de coopération et diversifier les partenaires</li> </ul>
<p>Cible 21 : Accès aux données, informations et connaissances disponibles</p>	<p>Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de base de données nationale</li> <li>- Absence d'un cadre de suivi sur les initiatives prises au niveau de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un Conseil National sur la Biodiversité intégrant l'ensemble des acteurs</li> </ul>

	innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé, conformément à la législation nationale.		
Cible 22 : Participation et inclusion de toutes les parties prenantes	Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi n° 007/2014 du 1<sup>er</sup> août 2014 relative à la protection de l'environnement au niveau de l'Article 38 exige les consultations publiques dans le cadre de développement de projet</li> <li>- Le Code Minier exige également des consultations publiques dans le cadre de développement de projet</li> <li>- Les Comités Consultatifs de Gestion (CCG) inscrit dans le Code des Parcs Nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la mise en application des dispositions existantes</li> <li>- Création des aires protégées communautaires</li> </ul>
Cible 23 : Genres	Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique d'intégrer la dimension genre dans les politiques gouvernementales</li> <li>- Décennie de la femme (2015-2025)</li> <li>- La loi n° 009/2016 du 05/09/2016 fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et celui des emplois supérieurs de l'Etat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des dispositions prises pour la prise en compte de l'approche genre dans la gestion de la biodiversité</li> <li>- Mettre en place un cadre de suivi de l'intégration du genre dans la gestion de la biodiversité</li> </ul>

leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

Annexe 2 : Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (2025-2030)

<b>AXE STRATEGIQUE</b>	<b>Objectif opérationnel</b>	<b>Actions prioritaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateur</b>	<b>ENTITE DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>COUT</b>
<b>Axe 1: Réduire les menaces pour la biodiversité</b>	C1: Planifier et améliorer la gestion de toutes	Mettre en place un PNAT V1 qui fait une mise à	Poursuivre la cartographie participative	Rapports de mission de cartographie	Ministère de la Plan Amen. Territoire, INC / ANPN / AGEOS	

	les zones afin de minimiser la perte de biodiversité	jour du PNAT V0 et qui résout les conflits d'affectations		Cartes de délimitation des emprises villageoises	MAT/ INC / AGEOS	
			Poursuivre le développement de la plateforme numérique du PNAT	Compte rendu des réunions des experts	MAT /ANINF/ AGEOS	
			Elaborer loi sur le PNAT	Projet de loi	Ministère de l'Aménagement du Territoire	
		Réviser tous les plans de gestion des aires protégées	Mettre en place un Comité de révision	Document de création du comité	Ministère des Eaux et Forêts	
	Tenir des réunions techniques		Compte rendu des travaux	Ministère des eaux et forêts		
	C2: Cartographier tous les écosystèmes dégradés et restaurer 30 % des habitats prioritaires	Cartographier clairement tous les écosystèmes dégradés et à restaurer	D'ici 2028, identifier et cartographier tous les écosystèmes dégradés (forêt, savane, sols, mangrove, eaux douces et mer)	Cartes des écosystèmes dégradés	MEEC/ MEF/ INC/ AGEOS/ M. Mines	
		Restaurer les écosystèmes dégradés à l'échelle nationale, en collaboration	Restaurer les écosystèmes dégradés	30% des écosystèmes dégradés restaurés	MEF/ M. Agri / MEEC/ M. Mines	

		avec les principaux acteurs.				
		Renforcer les capacités pour garantir l'application efficace des processus de restauration	Renforcer les capacités (formation, diffusion d'informations/ innovations etc.)	Nombre de personnes formées, nombre de guides produits		
			Recruter des consultants	Nombre de consultants recrutés		
	C3: Conserver 30 % des terres, des eaux, et des mers	Accroître de 8% les zones à protéger terrestres d'ici 2030	Finaliser les études des zones à protéger et/ou à conserver, préalablement identifiées	Au moins 4 études	MEF	
			Adopter de nouveaux modèles d'aires protégées et conservées (HVC, KBA , corridors écologiques, etc.)	Au moins 2 fiches descriptives		
			Adopter des textes de classements	Au moins 2 textes adoptés		
		Accroître de 4% d'aires protégées marines.	Identifier et évaluer les zones potentielles	Au moins 1 étude	MEF/ M. Agri / MESR/EN / ONG	
			Mener des consultations	Au moins 1 consultation		

			Adopter des textes de classements	Au moins 2 textes adoptés		
C4: Limiter les conflits entre l'homme et la faune, renforcer les connaissances sur les espèces menacées et protéger la faune et la flore pour prévenir l'extinction	Adoption, vulgarisation et mise en œuvre de la stratégie de gestion du conflit Homme-Faune		Adopter et vulgariser la stratégie du conflit homme-faune	Document de la stratégie		
			Mettre en œuvre la stratégie	Au moins 50%		
			Identifier les espèces impliquées et caractériser la nature des conflits	Base de données		
			Elaborer et vulgariser le guide des méthodes de protection des cultures	Guide		
			Sécuriser les zones de production de cultures pour aliment de bétail	Au moins 100 Km de barrière électrique	Min. Agri.	
	Renforcer les connaissances sur les espèces menacées	Mener des études sur les espèces menacées	Au moins 5 études	CENAREST		
	Protéger la faune et la flore pour prévenir l'extinction	Etablir une liste rouge nationale	Liste établie et publiée			
		Prendre des textes spécifiques aux espèces concernées	Au moins 5 textes	MEF		

	C5: Garantir un prélèvement durable et un commerce légal des espèces sauvages	Evaluer les populations et les stocks des espèces sauvages	Evaluer les stock des ressources halieutiques	Au moins 3 documents d'évaluation	Min. Pêche	
			Evaluer les potentiels ligneux des espèces exploitées et exploitables	Document d'inventaire	MEF	
			Evaluer les populations animales	Document d'inventaire		
		Encourager la certification des Concessions forestières	Accroître au moins 50% des superficies des concessions forestières certifiées	Certificats pour 1 million d'ha	MEF	
			Créer une cellule d'aménagement et de certification au MEF	Texte de création		
			Former des certificateurs Nationaux	15 certificateurs		
			Vulgariser les référentiels de certification	10 campagnes		
		Finaliser la révision du Code Forestier	Organiser des réunions de travail avec les acteurs clés	Compte rendu		
			Valider la version provisoire du projet de loi	Rapport d'atelier de validation		
			Transmission pour adoption et promulgation	document de transmission		

		Elaborer les textes réglementaires	Tenir des réunions avec les acteurs clés	10 réunions	MEF	
			Elaborer un texte sur les modalités de prélèvement	Texte		
			Elaborer les modalités de vente des espèces sauvages	Texte		
		Augmenter le nombre de brigade de pêche et les missions de contrôle.	Construire et équiper des bases opérationnelles de surveillance	6 bases	Min Pêche	
			Intensifier les missions de contrôle	au moins 100 missions		
		Poursuivre les consultations et les sensibilisations des communautés locales vers une structuration pour une utilisation des ressources naturelles	Vulgariser les dispositions relatives au quota de prélèvement	Au moins 10 campagnes	MEF /Min Pêche/ MEEC /Min. Intérieur.	
			Encourager et appuyer la mise en place des organisations/associations communautaires	Au moins 3 organisations communautaires		
		Veiller continuellement à la prise en compte de l'environnement dans les projets de	Formaliser le comité consultatif des Etudes d'Impact Environnemental et Social	Texte	MEEC	
			Création d'une commission nationale sur la Biodiversité	Texte		

		développement économique				
C6: Améliorer la compréhension des espèces exotiques envahissantes pour réduire leur introduction et atténuer leur impact sur la biodiversité	Faire un état des lieux des espèces exotiques envahissantes	Faire un inventaire des espèces exotiques	Document d'inventaire	MRS		
		Identifier celles qui sont envahissantes	Check-list			
		Evaluer les impacts	Etudes			
	Elaborer une stratégie et un plan d'action pour réduire les introductions et atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes	Rédiger et valider la stratégie	Document de la stratégie et du plan d'action	MEEC		
		Mise en œuvre de la stratégie	Rapports de mise en œuvre			
	C7: Évaluer les niveaux de pollution et les réduire à des seuils non nuisibles pour la biodiversité	Etablir une typologie des pollutions	Auditer les laboratoires existants	Rapport d'audit	MEEC	
Créer ou renforcer les capacités des laboratoires existants			liste des équipements	MRS		
			au moins 50 personnes formées			
		Mettre en réseau les laboratoires	Charte			

DRAI

			Produire un livre blanc sur les pollutions	Livre blanc	MEEC	
			Mesurer les effets sur les écosystèmes, les humains et la biodiversité	Au moins 3 études	MRS	
			Créer une base de données sur les pollutions	base de données	MEEC	
		Réduire les niveaux d'impact des pollutions	Elaborer les normes en matière de pollution	Guide des normes	AGANOR	
			Texte	MEEC		
	Mettre en œuvre les stratégies de Stockholm, de Rotterdam, de Minamata, de Bâle.		Au moins 50% d'activités réalisées par Stratégie			
	C8: Minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience	Elaborer et mettre en œuvre le plan d'atténuation des impacts climatiques sur la biodiversité	Evaluer les impacts des changements climatiques sur la biodiversité	Au moins 2 études	MRS /MEEC/ CNC/ AGEOS	
			Identifier les activités prioritaires à mettre en œuvre	Au moins 4 activités		
			Etudier le potentiel d'absorption par les différents puits de carbone	Au moins 2 études		

			Poursuivre avec le processus d'aménagement et de certification forestière	Accroître au moins 50% les superficies certifiées des concessions forestières	MEF	
<b>Axe 2: Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages</b>	C9: Gérer les espèces sauvages de manière durable pour le bénéfice des populations	Gérer durablement les espèces sauvages qui pérennisent les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Identifier les espèces vulnérables ou surexploitées	Au moins 7 études	MEF/ MEEC (AGADEV)/ MRS	
			Renforcer la législation en la matière	Au moins 1 texte		
		Créer des filières de produits forestier autre que le bois d'œuvre (PFABO)	Actualiser et adopter la stratégie sur les produits forestiers autre que le bois d'œuvre (PFABO)	Publication au Journal officiel		
			Mettre en œuvre la stratégie	Au moins 50% d'activités réalisées		
	C10: Garantir une gestion durable de la biodiversité dans	Garantir la gestion durable agropastorale	Inventorier les espèces agropastorales	Check-list	Min.Agri./MRS/MEF	
			Elaborer un catalogue des espèces agricoles	Catalogue		

	L'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie		Elaborer un catalogue des espèces animales	Catalogue		
			Créer une banque de gènes des espèces végétales	Banque de données		
			Créer une banque de gènes des espèces animales	Banque de données		
		Aménager les pêcheries	Etendre ou généraliser le processus des plans d'aménagement des pêcheries	Au moins 2 plans d'aménagement	Min. Pêche	
		Renforcer la résilience des populations tout en préservant les forêts	Promouvoir la gestion des forêts communautaires basée sur l'exploitation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO)	Au moins 2 plans de gestion	MEF	
			Renforcer les capacités des communautés locales sur la gestion durable des ressources forestières autres que le bois d'œuvre	Au moins 10 communautés formées		
Créer et promouvoir les aires protégées communautaires	Au moins 2 aires communautaires					

	C11: Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations	Poursuivre la mise en place des organes et licences d'exportation du Protocole de Nagoya et cadre APA	Elaborer et adopter le cadre juridique et réglementaire national	Loi et textes réglementaires	MEEC	
			Créer le centre d'échanges	Décret /arrêté de création		
	C12 : Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité	Elaborer les Schémas Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU)	Produire un plan d'occupation des sols urbains	Carte d'occupation	MEEC/ Min. AMT'	
			Elaborer un programme de foresterie urbaine	Document programme de foresterie	Min. Intér./MEF	
	C13: Augmenter le partage des avantages issus des ressources génétiques, des informations sur les séquences numériques et des connaissances traditionnelles	Renforcement des capacités et transfert de technologies	Identifier les besoins en personnel, en matériel et équipements techniques;	Nombre de personnes formées et nombre d'équipement acquis	MEEC / MRS	
			Organiser des formations ciblées	Au moins 2 formations		
<b>Axe3: Outils et solutions en matière de</b>	C14: Intégrer la biodiversité dans la prise de	Intégrer la biodiversité dans	Créer une Commission Nationale sur la Biodiversité	Texte	MEEC	

<b>mise en œuvre et d'intégration</b>	décision à tous les niveaux	les politiques sectorielles				
	C15: Inciter les entreprises à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques pour réduire les risques et impacts négatifs	Poursuivre le processus d'adoption du projet de loi sur la RSE (AWASSI)	Promulguer la loi RSE	Publication au Journal Officiel	Gouvernement	
			Suivre et faire appliquer la loi RSE	Au moins 20% des entreprises appliquant la RSE	MEEC	
		Encourager les banques /entreprises nationales à la prise en compte de la biodiversité dans leurs opérations de financement	Mener des enquêtes pour vérifier la conformité des politiques de sauvegarde des banques	Au moins 1 banque possède  Un système de sauvegarde	Min Economie	
	C16: Encourager des choix de consommation durables pour améliorer la gestion des déchets	Informers, éduquer et communiquer	Mener des campagnes de sensibilisation	Au moins 2 campagnes de sensibilisation	MEEC/ Min.Com / ONG	
			Intégrer l'éducation environnementale dans les curricula	Manuels disponibles	Min Education	
		Renforcer les dispositions juridiques	Prendre des textes	Au moins 3 textes	MEEC	

	C17: Renforcer la biosécurité et répartir les avantages de la biotechnologie	Mise en œuvre du Protocole de Cartagena	Elaborer et adopter le cadre juridique et règlementaire national	Loi et textes règlementaires	MEEC	
			Créer le centre d'échanges	Décret /arrêté de création	Min. Agri	
	C18 : Réduire les incitations préjudiciables et renforcer les incitations positives pour la biodiversité (voir BIOFIN)	Identification toutes les incitations néfastes sur la biodiversité	Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité	Au moins une étude réalisée	Min Econ/MEEC	
		Réalisation d'études d'impacts financiers sur la suppression d'exonérations fiscales ayant des impacts directs sur la biodiversité	Mener une étude sur les évaluations des politiques d'investissement et leurs impacts sur la biodiversité	Au moins une étude réalisée	Min Econ/MEEC	
	C19: Mobiliser des ressources financières nationales et internationales pour la biodiversité de toutes sources	Optimiser le fonctionnement du Fonds de Préservation pour la Biodiversité du Gabon (FPBG)	Vulgariser les activités du FPBG	Documents du FPBG disponibles	FPBG	
		Finaliser et valider le Plan Spatial Marin (MSP)	Tenir des réunions de travail	Au moins 2 réunions		

		Renforcement des capacités	Identifier les besoins en renforcement des capacités humaines , techniques et financiers	Au moins 5 personnes formées		
	C20: Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité	Mettre en place un comité de renforcement des capacités pour la biodiversité	Adopter un texte de création du comité	Texte	MEEC	
			Explorer d'autres axes de coopération et diversifier les partenaires	Au moins 3 partenariats signés	Min MRS/ Laboratoires	
	C21: Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité	Créer une plateforme d'échange d'information	Créer un site Web	Site Web opérationnel	MEEC	
	C22: Assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la	Garantir une représentativité inclusive et	Impliquer les communautés locales dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de projet	Au moins 2 missions annuelles	MEEC	

	justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous	équitable de tous les acteurs	Impliquer et responsabiliser les administrations déconcentrées et les ONG dans la vulgarisation	Au moins 2 missions annuelles		
	C23: Garantir l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité	Prendre un texte qui garantit l'implication des femmes	S'assurer de la représentativité féminine dans les comités de décisions	Au moins 30% de femmes dans le comité	MEEC	

DRAFT SPANB GABON

## Références bibliographiques

- Alonso, A., & Dallmeier, F. (Éds.). (1999). Biodiversity assessment and monitoring of the Lower Urubamba region, Peru : Pagoreni well site : Assessment and training. Smithsonian Inst. Pr.
- Anguilet, E. C. F., Alabi, T., Haubruge, É., Kim, B., Ndong, T. B., & Francis, F. (2017). Parasitisme d'Apis mellifera adansonii (Latreille 1804) et de Meliponula bocandei (Spinola 1853) par Aethina tumida (Murray 1867) : Premier recensement au Gabon et impact sur la domestication.
- Bayendi Loudit, Susini. (2010). Catalogue des Brentidae du Gabon.
- Breteler, F. J. (2011). Novitates Gabonenses 78. Deux espèces nouvelles du Gabon dans les Brideliaceae (Phyllanthaceae, autrefois Euphorbiaceae) avec clés des espèces gabonaises des genres Bridelia et Cleistanthus. Adansonia, 33(2), 233-242. <https://doi.org/10.5252/a2011n2a>
- Breteler, F. J., & Miyono, N. S. N. (2008). Revision of the African Species of Crudia (Leguminosae, Caesalpinioideae). Systematics and Geography of Plants, 78(1), 81-110.
- Breteler, F. J., & Wieringa, J. J. (2008). Novitates Gabonenses 63. Illigera Cava (Hernandiaceae), a new species from Gabon and Congo (Brazzaville). Blumea - Biodiversity, Evolution and Biogeography of Plants, 53(2), 453-457. <https://doi.org/10.3767/000651908X608106>.
- Butynski T.M. (2001). Africa's Great Apes. In Great Apes and Humans: The Ethics of Coexistence. Eds Becks B, Stoinski TS, Hutchins M, Maple TL, Norton B, Rowan A, Stevens EF, Arluke A, Washington D.C. : Smithsonian Institutions Press, pages 3-56.
- Burger, M., Pauwels, O. S. G., Branch, W. R., Tobi, E., Yoga, J.-A., & Mikolo, E.-N. (2006). An Assessment of the Amphibian Fauna of the Gamba Complex of Protected Areas, Gabon.
- Christy P. (2001). Gabon, pages 349-356 in Evans, L.D.C. et M.I. Evans, eds, Importance birds areas in Africa and its associated islands: priority sites for conservation, Fishpool. Pisces Publications et BirdLife International, Newbury et Cambridge, Royaume-Uni
- Hoef, V. (2019). Installation d'un dispositif permanent de suivi de la dynamique forestière au Gabon.
- Huijbregts, B., De Wachter, P., Obiang, L. S. N., & Akou, M. E. (2003). Ebola and the decline of gorilla Gorilla gorilla and chimpanzee Pan troglodytes populations in Minkebe Forest, north-eastern Gabon. Oryx, 37(4), 437-443. <https://doi.org/10.1017/S0030605303000802>

- Küper, W., Sommer, J. H., Lovett, J. C., Mutke, J., Linder, H. P., Beentje, H. J., Rompaey, R. S. A. R. V., Chatelain, C., Sosef, M., & Barthlott, W. (2004). Africa's Hotspots of Biodiversity Redefined. *Annals of the Missouri Botanical Garden*, 91(4), 525-535.
- Lachenaud, O., Stévant, T., Boupoya, A., Texier, N., Dauby, G., & Bidault, E. (2018). *Novitates Gabonenses 88* : Additions to the flora of Gabon and new records of little-known species. *Plant Ecology and Evolution*, 151(3), 393-422. <https://doi.org/10.5091/plecevo.2018.1365>
- Laguardia, A., Bourgeois, S., Strindberg, S., Gobush, K. S., Abitsi, G., Bikang Bi Atebe, H. G., Ebouta, F., Fay, J. M., Gopalaswamy, A. M., Maisels, F., Simira Banga Daouda, E. L. F., White, L. J. T., & Stokes, E. J. (2021a). Nationwide abundance and distribution of African forest elephants across Gabon using non-invasive SNP genotyping. *Global Ecology and Conservation*, 32, e01894. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01894>.
- Laguardia, A., Bourgeois, S., Strindberg, S., Gobush, K. S., Abitsi, G., Bikang Bi Atebe, H. G., Ebouta, F., Fay, J. M., Gopalaswamy, A. M., Maisels, F., Simira Banga Daouda, E. L. F., White, L. J. T., & Stokes, E. J. (2021b). Nationwide abundance and distribution of African forest elephants across Gabon using non-invasive SNP genotyping. *Global Ecology and Conservation*, 32, e01894. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01894>.
- Laurance, W. F., Alonso, A., Lee, M., & Campbell, P. (2006). Challenges for forest conservation in Gabon, Central Africa. *Futures*, 38(4), 454-470. <https://doi.org/10.1016/j.futures.2005.07.012>.
- Lepage D. (2011). Checklist of the birds of Gabon. Avibase, the world bird database.
- MEFPEPN (2004). Décret n° 692/PR/MEFPEPN du 24 août 2004 Fixant les conditions d'exercice des droits d'usage coutumiers en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche.
- Mintsu, M. E. (2024). Etude phytochimique et activités biologiques de deux plantes médicinales gabonaises : *Erismadelphus exsul* Mildbr et *Baillonella toxisperma* Pierre.
- Morat, P. (1997). Floristic richness in the Africa-Madagascar region : A brief history and prospective.
- Pauwells O.S.G., Vande weghe J.P. (2008). *Reptiles du Gabon*. Ed : Smithsonian Institute.
- PNUD (2007). Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008, page 391. New York : Programme des Nations - Unies pour le Développement.
- Ngama S. (2015). Analyse quantitative de la consommation en viande de brousse en vue d'une gestion durable de la faune sauvage au Gabon. *Tropicicultura*, NS, 12-23.
- Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL2013).

- Stévant, T., Banak, L. N., & Sosef, M. (2005). Synthèse Des Inventaires Réalisés Sur Les Orchidaceae dans le cadre du Projet d'évaluation des Aires Protégées du Gabon.
- Testa, O., Oslisly, R., Sebag, D., Shirley, M., & Decaëns, T. (2011). Crocodiles des cavernes !
- Texier, N., Ngama, S., Nyangone Essomba, G., Moussavou Bikoukou, L. C., Lee, M., De Bruyne, G., Orbell, C., Ndokoua, M., Christy, P., Mipounga, H., Pauwels, O., Nkollo-Kema Kema, C. A., Yombiyeni, P., Nkoma Blanchet, G. T., Massart, A., Ikabanga, D. U., Paradis, A.-H., Stévant, T. (2024). Les Zones Clés pour la Biodiversité du Gabon. 220 p.
- Vande weghe J.P. (2006). Les Parcs Nationaux du Gabon : Ivindo et Mwagna – Eaux noires, forêts vierges et baïs. Ed: Wildlife Conservation Society.
- Vande weghe J.P. (2007). Les Parcs Nationaux du Gabon : Loango, Mayumba et le Bas-Ogooué. Wildlife Conservation Society.
- Vande weghe J.P. (2008). Les Parcs Nationaux du Gabon : Les Plateaux Bateke – Aux confins de la forêt et de la savane. Ed: Wildlife Conservation Society.
- Vande weghe J.P. (2008). Les Parcs Nationaux du Gabon : Monts de Cristal – Aux confins de la forêt et de la savane. Ed: Wildlife Conservation Society.
- Vande weghe J.P. (2011a). Les Parcs Nationaux du Gabon : Akanda et Pongara – Plages et mangroves. Ed: Wildlife Conservation Society.
- Vande weghe J.P. (2011b). Les Parcs Nationaux du Gabon : Lopé, Waka et Monts Birougou – Le moyen Ogooué et le massif du Chaillu. Ed: Wildlife Conservation Society et Parcs Gabon.
- Walker, K. L. (2006). Impact of the Little Fire Ant, *Wasmannia auropunctata* , on Native Forest Ants in Gabon1. *Biotropica*, 38(5), 666-673. <https://doi.org/10.1111/j.1744-7429.2006.00198.x>.
- Walsh, P. D., Abernethy, K. A., Bermejo, M., Beyers, R., De Wachter, P., Akou, M. E., Huijbregts, B., Mambounga, D. I., Toham, A. K., Kilbourn, A. M., Lahm, S. A., Latour, S., Maisels, F., Mbina, C., Mihindou, Y., Ndong Obiang, S., Effa, E. N., Starkey, M. P., Telfer, P., ... Wilkie, D. S. (2003). Catastrophic ape decline in western equatorial Africa. *Nature*, 422(6932), 611-614. <https://doi.org/10.1038/nature01566>.